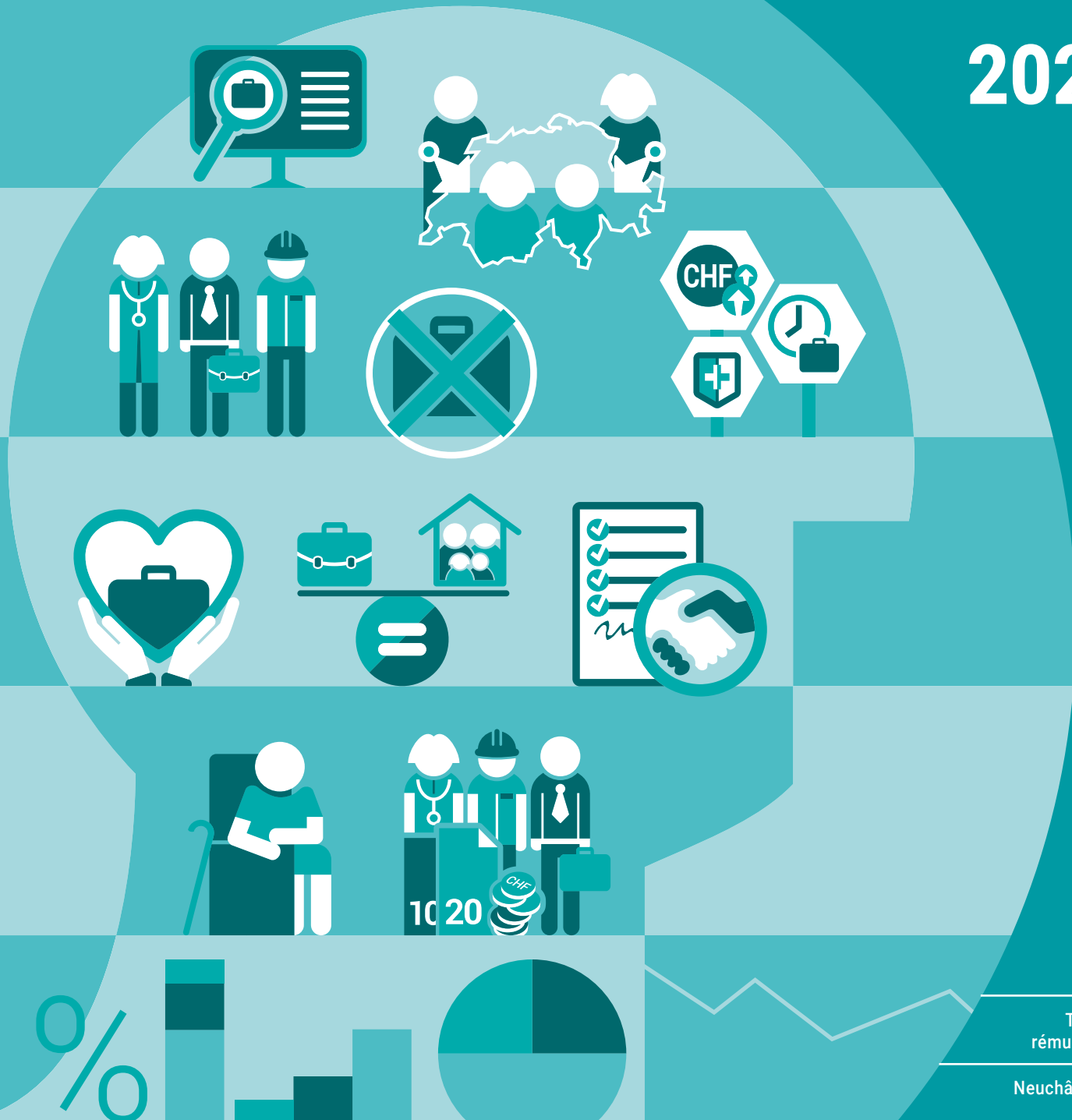


2020



03

Travail et
rémunération

Neuchâtel 2020

Indicateurs du marché du travail 2020

Domaine « Travail et rémunération »

Publications actuelles sur des thèmes apparentés

Presque tous les documents publiés par l'OFS sont disponibles gratuitement sous forme électronique sur le portail Statistique suisse (www.statistique.ch). Pour obtenir des publications imprimées, veuillez passer commande par téléphone (058 463 60 60) ou par e-mail (order@bfs.admin.ch).

L'ESPA en bref 2019, Neuchâtel 2020, 28 pages, gratuit, numéro OFS: 361-1900

Situation des personnes arrivées en fin de droits, Neuchâtel 2019, 12 pages, fr. 5.20.- (TVA excl.), numéro OFS: 1084-1800

Enquête suisse sur la population active (ESPA) 1991–2018: Les générations sur le marché suisse du travail, Neuchâtel 2019, 12 pages, fr. 5.20.- (TVA excl.), numéro OFS: 1949-1800

Travailleurs des plateformes numériques en 2019, Neuchâtel 2020, 8 pages, N° 2020-0505-F (Communiqué de presse)

Enquête suisse sur la population active et statistiques dérivées: heures de travail en 2019, Neuchâtel 2020, 9 pages, N° 2020-0502-F (Communiqué de presse)

Enquête suisse sur la structure des salaires en 2018: premiers résultats, Neuchâtel 2020, 10 pages, N° 2019-0502-F (Communiqué de presse)

Evolution des salaires en 2019: indice suisse des salaires, Neuchâtel 2020, 8 pages, N° 2020-0226-F (Communiqué de presse)

Enquête sur les conventions collectives de travail en Suisse 2018, Neuchâtel 2020, 10 pages, gratuit, numéro OFS: 1264-1800

La qualité de l'emploi en Suisse de 2008 à 2018, Neuchâtel 2020, 36 pages, gratuit, numéro OFS: 1223-1800

Domaine « Travail et rémunération » sur Internet

www.statistique.ch → Trouver des statistiques → 03 – Travail et rémunération

Indicateurs du marché du travail 2020

Contenu Jonas Deplazes, OFS; Thomas Christin, OFS;
Vincent Cangemi, OFS; Silvia Perrenoud, OFS;
Rongfang Li, OFS; Francis Saucy, OFS;
Sophie Schmassmann, OFS; Thierry Murier, OFS

Éditeur Office fédéral de la statistique (OFS)

Neuchâtel 2020

Éditeur: Office fédéral de la statistique (OFS)

Renseignements: Section Travail et vie active, OFS, Tél. 058 463 64 00,
info.arbeit@bfs.admin.ch

Contenu: Jonas Deplazes, OFS; Thomas Christin, OFS;
Vincent Cangemi, OFS; Silvia Perrenoud, OFS;
Rongfang Li, OFS; Francis Saucy, OFS;
Sophie Schmassmann, OFS; Thierry Murier, OFS

Série: Statistique de la Suisse

Domaine: 03 Travail et rémunération

Langue du texte original: Allemand / Français

Traduction: Services linguistiques de l'OFS

Mise en page: section DIAM, Prepress/Print

Graphiques: section DIAM, Prepress/Print

En ligne: www.statistique.ch

Imprimés: www.statistique.ch
Office fédéral de la statistique, CH-2010 Neuchâtel,
order@bfs.admin.ch, tél. 058 463 60 60
Impression réalisée en Suisse

Copyright: OFS, Neuchâtel 2020
La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales,
si la source est mentionnée.

Numéro OFS: 206-2002

ISBN: 978-3-303-03299-2

Table des matières

Abréviations	5	4.6 La statistique des frontaliers (STAF)	53
1 Introduction	7	4.7 La statistique du volume du travail (SVOLTA)	55
2 Résultats commentés	9	4.8 La statistique de la durée normale du travail dans les entreprises (DNT)	56
3 Définitions	23	4.9 Comparatif entre la statistique du volume du travail et la statistique de la durée normale du travail dans les entreprises	57
3.1 Notions liées aux personnes	25	4.10 La statistique du chômage au sens du BIT (CHOM-BIT)	58
3.2 Notions liées aux places de travail	28	4.11 La statistique du chômage du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO)	59
3.3 Notions économiques	30	4.12 Comparatif entre la statistique du chômage au sens du BIT et la statistique du chômage du SECO	60
3.4 Notions liées au temps de travail	31	4.13 Les comptes globaux du marché du travail (CMT)	61
3.5 Notions liées aux mouvements sur le marché du travail	33	4.14 L'enquête suisse sur la structure des salaires (ESS)	63
3.6 Notions liées à la rémunération du travail	35	4.15 Comparatif des données salariales de l'ESS et de l'ESPA	64
3.7 Taux divers	38	4.16 La statistique de l'évolution des salaires	65
3.8 Concepts de population et de couverture statistique	40	4.17 L'enquête sur les accords salariaux (EAS)	66
3.9 Grandes régions	42	4.18 L'enquête sur les conventions collectives de travail en Suisse (ECS)	67
4 Sources statistiques	43	4.19 L'enquête sur les conflits collectifs du travail (KASE)	68
4.1 Système des statistiques suisses du marché du travail	44	Tableaux	69
4.2 L'enquête suisse sur la population active (ESPA)	47		
4.3 La statistique de la population active occupée (SPA0)	49		
4.4 La statistique de l'emploi (STATEM)	51		
4.5 Comparatif entre la statistique de la population active occupée et la statistique de l'emploi	52		

Abréviations

BIT	Bureau international du Travail
CCT	Conventions collectives de travail
CHOM-BIT	Statistique du chômage au sens du BIT
CMT	Comptes globaux du marché du travail
DFAE	Département fédéral des affaires étrangères
DNT	Statistique de la durée normale du travail dans les entreprises
EAS	Enquête sur les accords salariaux
ECS	Enquête sur les conventions collectives de travail en Suisse
ESPA	Enquête suisse sur la population active
ESS	Enquête suisse sur la structure des salaires
EUROSTAT	Office statistique de l'Union européenne
ISS	Indice suisse des salaires
KASE	Enquête sur les conflits collectifs de travail
LOK	Enquête d'octobre sur les salaires et traitements
NOGA	Nomenclature générale des activités économiques
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economiques
OFS	Office fédéral de la statistique
ORP	Offices régionaux de placement
OSNM	Office suisse de la navigation maritime
PIB	Produit intérieur brut
REE	Registre des entreprises et des établissements
RE	Recensement des entreprises
RFP	Recensement fédéral de la population
SCN	Système de Comptabilité Nationale
SECO	Secrétariat d'Etat à l'économie
SEM	Secrétariat d'Etat aux migrations
SPA0	Statistique de la population active occupée
STAF	Statistique des frontaliers
STATEM	Statistique de l'emploi
STATENT	Statistique structurelle des entreprises
STATPOP	Statistique de la population et des ménages
SVOLTA	Statistique du volume du travail
SYMIC	Système d'information central sur la migration

1 Introduction

Les thèmes liés au marché du travail font très souvent l'objet de débats politiques animés, tant au Parlement fédéral que chez tout un chacun, en famille ou entre amis. On croit parfois – à tort – que les statistiques du marché du travail se résument aux indicateurs du chômage et que ces derniers suffisent à dépeindre la situation de l'emploi. Or, le marché du travail s'avère bien plus complexe que cela et seul le recours à de nombreux autres indicateurs statistiques permet de s'en faire une représentation satisfaisante.

La publication «Indicateurs du marché du travail» fournit des repères parmi la vaste gamme des données sur l'emploi. L'information y est structurée de manière à procurer une vue d'ensemble du marché suisse du travail et des statistiques qui s'y rapportent.

Que faut-il comprendre sous la notion d'indicateurs du marché du travail? Nous utilisons ici ce terme pour qualifier les instruments de mesure qui permettent d'observer régulièrement la situation sur le marché du travail et son évolution. Ces indicateurs sont entre autres nécessaires pour identifier certains problèmes ou déséquilibres ou pour évaluer l'impact de mesures prises dans le cadre de la politique de l'emploi. Par ailleurs, ce sont eux qui peuvent servir de base à l'établissement de scénarios ou de prévisions à plus ou moins long terme.

Les indicateurs présentés dans cette publication sont fournis par:

- cinq statistiques de synthèse (statistiques qui combinent différentes sources):
 - la statistique de la population active occupée
 - la statistique du volume du travail
 - la statistique du chômage au sens du BIT
 - les comptes globaux du marché du travail
 - la statistique des frontaliers
- une enquête auprès des personnes:
 - l'enquête suisse sur la population active
- cinq enquêtes auprès des établissements:
 - la statistique de l'emploi
 - l'enquête suisse sur la structure des salaires
 - l'enquête sur les accords salariaux
 - l'enquête sur les conventions collectives de travail en Suisse
 - l'enquête sur les conflits collectifs de travail
- et trois statistiques basées sur des données administratives:
 - la statistique du chômage du Secrétariat d'Etat à l'économie
 - la statistique de l'évolution des salaires
 - la statistique de la durée normale de travail dans les entreprises

Le chapitre 2 propose différents commentaires sur la situation du marché du travail pour la période 2014–2019 ainsi que sur les perspectives pour l'année 2020. Les résultats commentés y sont illustrés par de nombreux graphiques. Le chapitre 3 passe en revue les définitions les plus fréquemment utilisées dans les statistiques du marché du travail, alors que le chapitre 4 a pour objet la description des aspects méthodologiques des différentes sources statistiques. Finalement l'ensemble des indicateurs sont présentés sous la forme de tableaux dans la dernière partie de la publication.

2 Résultats commentés

2014–2019: principales évolutions sur le marché suisse du travail

En cinq ans, du quatrième trimestre 2014 au quatrième trimestre 2019, le nombre de personnes actives occupées en Suisse a sensiblement augmenté. Le taux de chômage au sens du BIT (Bureau international du travail) et le taux de chômeurs inscrits (dans un office régional de placement ORP) ont en revanche tous deux diminué. Le nombre de places vacantes a progressé et les entreprises ont eu plus de peine à recruter du personnel qualifié. Le marché suisse du travail est performant en comparaison internationale.

Croissance économique modérée vers la fin de la période observée

En 2014, la croissance économique en Suisse était modérée, le produit intérieur brut (PIB) a augmenté en moyenne de 0,7% par trimestre. Dans un environnement monétaire difficile, un fléchissement de la croissance a été observé au début de 2015. Entre le premier trimestre 2015 et le quatrième trimestre 2016, le taux de croissance de l'économie suisse n'était plus que de 0,3% en moyenne par trimestre. L'économie suisse s'est rétablie à partir du premier trimestre 2017 et a connu une croissance moyenne de 0,6% par trimestre jusqu'au quatrième trimestre 2017. Début 2018, l'environnement de marché favorable a entraîné une forte croissance de 1,0% au premier trimestre et de 0,8% au deuxième trimestre. Au second semestre, l'économie suisse a affiché un fort ralentissement inattendu et le PIB a diminué de 0,2% en moyenne durant les deux derniers trimestres 2018. Courant 2019, l'économie s'est lentement rétablie avec une croissance moyenne de 0,4% par trimestre.

Léger recul du taux de chômage au sens du BIT

Selon la statistique de la population active occupée (SPA0), qui repose sur une enquête auprès des personnes (ESPA), le nombre d'actifs occupés a augmenté de 8,3% à 5,1 millions entre le quatrième trimestre 2014 et le quatrième trimestre 2019. La statistique de l'emploi (STATEM), qui est basée sur une enquête auprès des entreprises des secteurs secondaire et tertiaire, faisait parallèlement état d'une hausse du nombre d'emplois de 6,0% à 5,1 millions. Pendant la même période, le nombre de chômeurs au sens du BIT a diminué de 12 000 personnes (-5,8%), alors que le nombre de chômeurs inscrits auprès des offices régionaux de placement (ORP) a diminué de 30 000 personnes (-22,0%)¹. Comme le nombre de personnes employées a augmenté, contrairement à celui des chômeurs, le taux de chômage correspondant a reculé en l'espace de cinq ans de 0,4 point à 3,9%. Le taux de chômeurs inscrits a parallèlement baissé de 0,7 point à 2,3%.

¹ Début 2018, le système de comptabilisation pour la répartition des demandeurs utilisé dans les offices régionaux de placement (ORP) a été remplacé par un nouveau système, comportant une répartition en partie automatisée. Une analyse a montré, depuis le passage au nouveau système de comptabilisation, que le recul du nombre de chômeurs rapporté pour mars, avril et mai se révèle supérieur à ce qu'il est en réalité (voir le communiqué de presse du SECO du 9 avril 2018).

Baisse du taux de chômage des hommes et des femmes

D'un point de vue structurel, la période de 2014 à 2019 a vu le taux de chômage des hommes au sens du BIT quelque peu s'approcher de celui des femmes. Au quatrième trimestre 2019, 3,7% des hommes et 4,1% des femmes étaient au chômage au sens du BIT, alors que l'écart entre les deux sexes était plus important cinq ans plus tôt (4,0% chez les hommes contre 4,6% chez les femmes). En 2019, le travail à temps partiel demeurait nettement plus répandu chez les femmes (59,3%) que chez les hommes (17,7%). Le nombre d'hommes travaillant à temps partiel a cependant connu une croissance prononcée ces cinq dernières années (+11,6% contre +5,6% pour les femmes).

Hausse du nombre de places vacantes

Au quatrième trimestre 2019, le nombre de places vacantes (78 000) était, selon la STATEM, supérieur de quelque 40% à celui observé cinq ans plus tôt (55 000). En 2019 également, les entreprises ont eu plus de peine à recruter le personnel recherché. L'indicateur «difficultés à recruter du personnel qualifié» s'est accru de 1,3 point entre le quatrième trimestre 2014 et le quatrième trimestre 2019.

Forte immigration de main-d'œuvre étrangère

Le nombre de personnes actives de nationalité étrangère (actifs occupés plus chômeurs au sens du BIT) a progressé de 9,4% entre le quatrième trimestre 2014 et le quatrième trimestre 2019, pour atteindre 1,7 million de personnes. Le nombre de personnes actives de nationalité suisse s'est parallèlement accru de 1,8% à 3,6 millions. De la sorte, la part des étrangers dans la population active a augmenté de 1,5 point (à 32,4%). Les étrangers sont nettement plus touchés par le chômage que les Suisses (resp. 6,3% et 3,0% au quatrième trimestre 2019). En cinq ans, le taux de chômage a cependant baissé chez les étrangers (-1,6 point), tandis qu'il est resté stable chez les Suisses (+0,0 point).

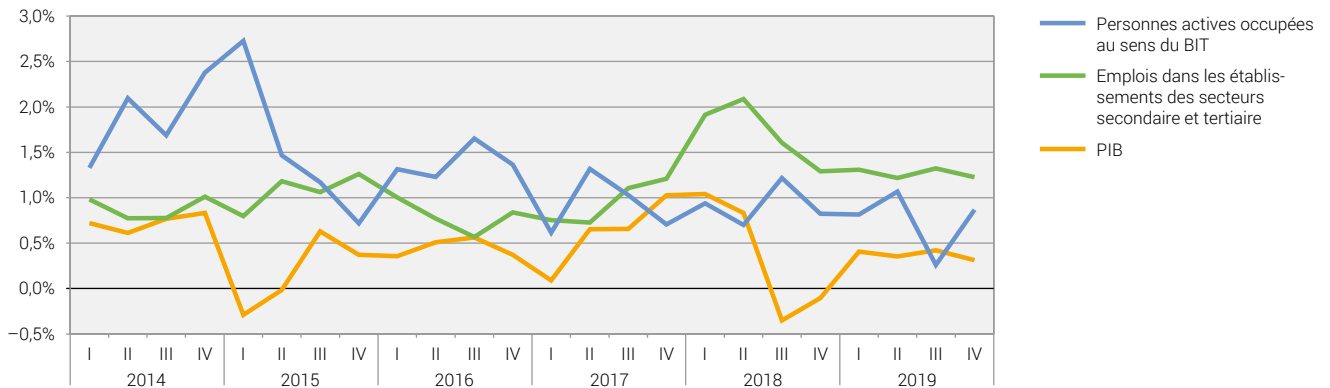
Croissance des salaires nominaux et réels

En 2019, les salaires nominaux ont affiché une hausse moyenne de 0,9% par rapport à l'année précédente (+0,5% en 2018 et +0,4% en 2017). Cette augmentation nominale est venue confirmer une tendance à la modération salariale observée depuis 2010 avec des taux annuels ne dépassant pas +1,0%. Les décisions en matière de revalorisation salariale pour l'année 2019 ont été prises en général en automne 2018. L'inflation qui était estimée, à cette période, à 0,5% pour 2019 s'est finalement élevée à 0,4%. Le pouvoir d'achat des salaires a ainsi augmenté pour la première fois après deux ans de 0,5% (2018: -0,4%; 2017: -0,1%). Sur les quatre dernières années, de 2016 à 2019, le rythme annuel moyen de progression des salaires réels, pour l'ensemble des personnes salariées, a été de +0,3% (+0,2% pour les hommes et +0,3% pour les femmes).

2014–2019: principales évolutions sur le marché suisse du travail

Variation du produit intérieur brut (PIB en termes réels), du nombre de personnes actives occupées et du nombre d'emplois, par rapport au trimestre correspondant de l'année précédente, en %, de 2014 à 2019

G2.1

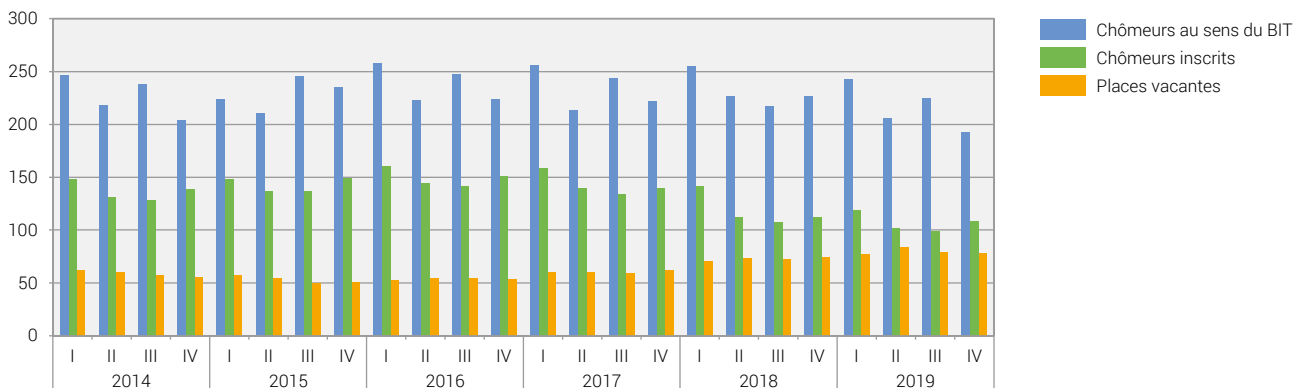


Sources: OFS – Statistique de la population active occupée (SPA), Statistique de l'emploi (STATEM); SECO

© OFS 2020

Chômeurs au sens du BIT, chômeurs inscrits et places vacantes, en milliers, de 2014 à 2019

G2.2



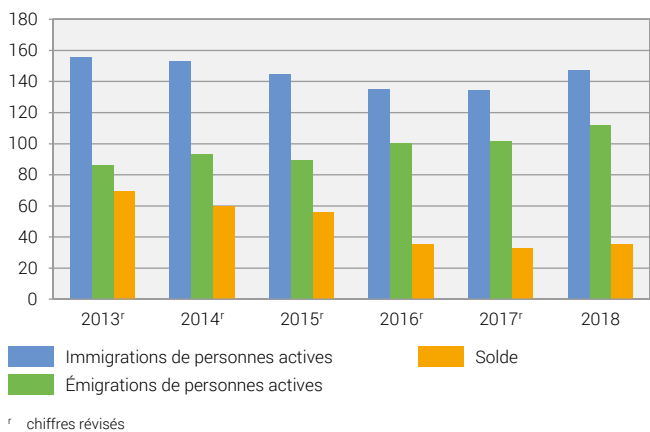
Commentaire: CHOM-BIT/SECO: moyenne trimestrielle, STATEM: valeurs à la fin du trimestre

Sources: OFS – Statistique du chômage au sens du BIT (CHOM-BIT), Statistique de l'emploi (STATEM); SECO

© OFS 2020

Migration de main-d'oeuvre étrangère, en milliers, de 2013 à 2018

G2.3



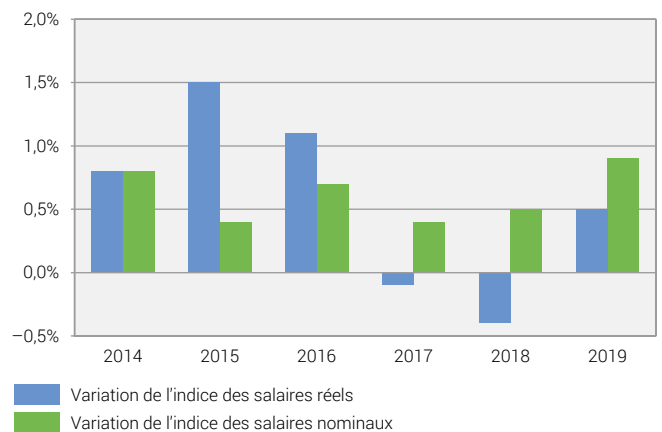
^r chiffres révisés

Source: OFS – Comptes globaux du marché du travail (CMT)

© OFS 2020

Variation de l'indice des salaires nominaux et réels, par rapport à l'année précédente, en %, de 2014 à 2019

G2.4



Source: OFS – Indice suisse des salaires (ISS)

© OFS 2020

2014–2019: la situation des hommes et des femmes sur le marché du travail

De 2014 à 2019, la proportion des femmes participant au marché du travail a augmenté. Hommes et femmes sont toujours plus nombreux à travailler à temps partiel. Les femmes restent cependant proportionnellement nettement plus nombreuses que les hommes à exercer une activité professionnelle à temps partiel (59,3% contre 17,7%). Le taux de chômage au sens du BIT des hommes et des femmes a diminué (3,7% contre 4,1%). Si l'on compare les équivalents plein temps, les femmes gagnent en moyenne 12% de moins que les hommes. Seule une partie de cette différence peut être expliquée par des critères objectifs.

La part des femmes actives a augmenté plus fortement

Entre le quatrième trimestre 2014 et le quatrième trimestre 2019, le nombre de personnes actives (les actifs occupés et les chômeurs selon le BIT correspondent ensemble à l'offre de travail) a progressé de 3,2% (à 2,6 millions) chez les hommes et de 3,9% (à 2,3 millions) chez les femmes. La part de ces dernières dans la population active a ainsi légèrement augmenté de 0,2 point à 46,9% en cinq ans. Le nombre des femmes actives occupées s'est toutefois plus fortement accru (+4,5%) que celui des hommes (+3,5%), tandis que le nombre des femmes au chômage selon le BIT diminuait bien plus nettement (–7,2%) que chez les hommes (–4,4%). Cette évolution a entraîné une baisse de la part des femmes parmi les chômeurs, laquelle est passée de 50,4% en 2014 à 49,7% en 2019 (quatrième trimestre dans les deux cas).

Le temps partiel continue de progresser

Le temps partiel est nettement plus répandu chez les femmes que chez les hommes: au quatrième trimestre 2019, 59,3% des femmes actives occupées travaillaient à temps partiel (autrement dit à un taux d'occupation inférieur à 90%), contre 17,7% des hommes. Entre le quatrième trimestre 2014 et le quatrième trimestre 2019, le nombre d'actifs occupés à temps partiel a augmenté aussi bien chez les femmes (+5,6%) que chez les hommes (+11,6%). La distribution inégale du temps partiel est une des raisons qui expliquent que la part des femmes au volume total des heures effectives de travail n'ait été que de 38,7% en 2019. Parmi les 445 000 hommes travaillant à temps partiel au quatrième trimestre 2019, 96 000 étaient en sous-emploi (21,6%), c'est-à-dire qu'ils souhaitaient travailler davantage et étaient disponibles à court terme pour le faire. Parmi les 1 316 000 femmes travaillant à temps partiel, 250 000 étaient en sous-emploi, soit une part de 19,0%. Sur cinq ans, la part des personnes en sous-emploi dans l'ensemble des personnes travaillant à temps partiel a légèrement progressé aussi bien chez les femmes (+0,4 point) que chez les hommes (+0,3 point).

Les femmes travaillent plus souvent dans le secteur des services que les hommes

Pour les deux sexes, l'évolution des actifs occupés a été comparable dans les trois secteurs économiques entre le quatrième trimestre 2014 et le quatrième trimestre 2019: si le nombre d'hommes et de femmes occupés dans le secteur secondaire a augmenté à un rythme inférieur à la moyenne (+1,4% et +0,8% resp.), celui des hommes et des femmes occupés dans le secteur tertiaire l'a été à un rythme supérieur (+7,5% et +7,1% resp.). Proportionnellement, les femmes travaillent bien plus fréquemment que les hommes dans le secteur des services (quatrième trimestre 2019: 87,7% contre 67,5%). Seuls 10,7% des femmes travaillent dans l'industrie et 1,6% dans l'agriculture. Parmi les hommes actifs occupés, 29,5% travaillent dans l'industrie et 2,9% dans l'agriculture.

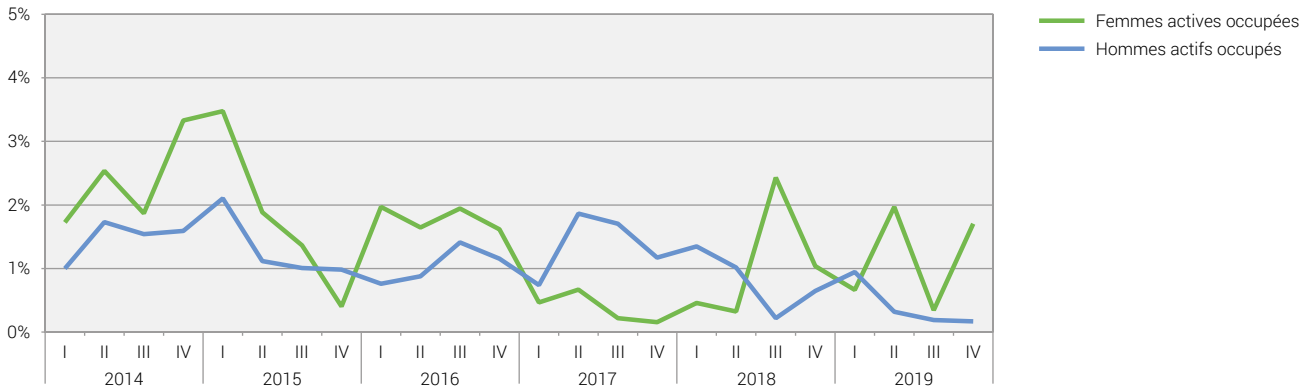
Baisse du taux de chômage des hommes et des femmes

Le taux de chômage a tendu à diminuer en 2014, celui des femmes dépassant celui des hommes (4,6% et 4,0% resp.). Si le taux de chômage des femmes a oscillé autour des 5% en 2015 et 2016, celui des hommes, après trois trimestres d'amélioration, s'est remis à progresser, se rapprochant ainsi de nouveau du taux observé chez les femmes. En 2017, le taux de chômage est resté stable chez les femmes, tandis qu'il s'est amélioré chez les hommes, ce qui a entraîné à nouveau une plus grande différence entre les taux de chômage des deux sexes. Cette tendance s'est poursuivie en 2018. En 2019, les deux taux de chômage ont baissé, celui des femmes un peu plus, les deux taux s'approchant à nouveau l'un de l'autre. Au cours des cinq années qui s'étendent du quatrième trimestre 2014 au quatrième trimestre 2019, l'écart des taux de chômage au sens du BIT a légèrement diminué. Par rapport à 2014 (hommes: 4,0%, femmes: 4,6%), le taux de chômage au sens du BIT a moins reculé chez les hommes (–0,3 point) que chez les femmes (–0,5 point). De la sorte, l'écart a diminué de 0,2 point en 2019 (hommes: 3,7%, femmes: 4,1%).

2014–2019: la situation des hommes et des femmes sur le marché du travail

Variation du nombre d'actifs occupés selon le sexe, par rapport au trimestre correspondant de l'année précédente, en %, de 2014 à 2019

G2.5

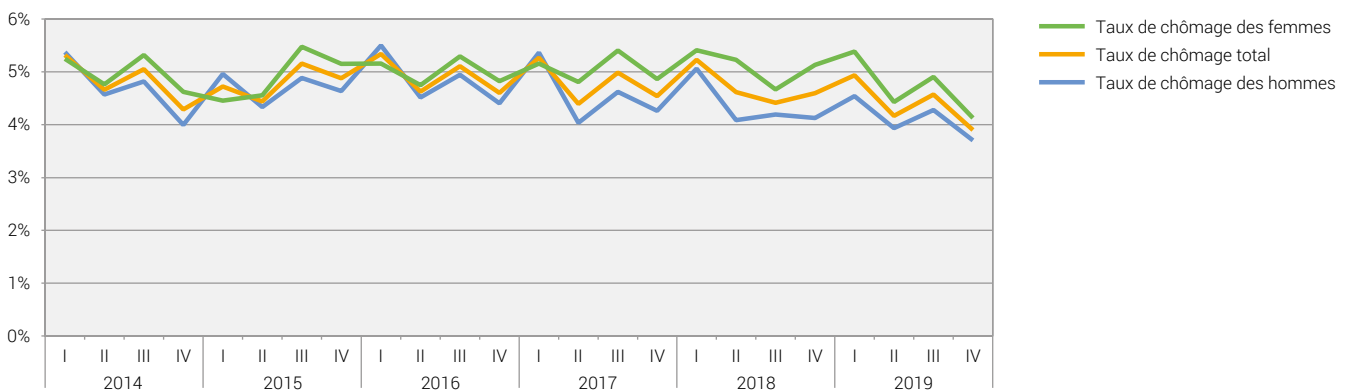


Source: OFS – Statistique de la population active occupée (SPAQ)

© OFS 2020

Taux de chômage au sens du BIT selon le sexe, en %, 2014 à 2019

G2.6

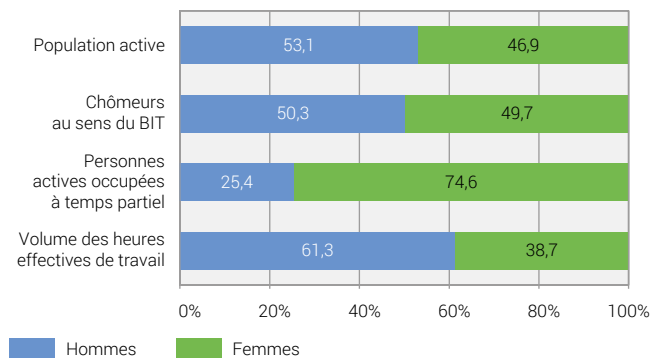


Source: OFS – Statistique du chômage au sens du BIT (CHOM-BIT)

© OFS 2020

Répartition hommes/femmes de la pop. active, des chômeurs au sens du BIT, des pers. actives occupées à temps partiel (au 4^e trimestre 2019 dans les trois cas) et du volume des heures effectives de travail (2019), en %

G2.7

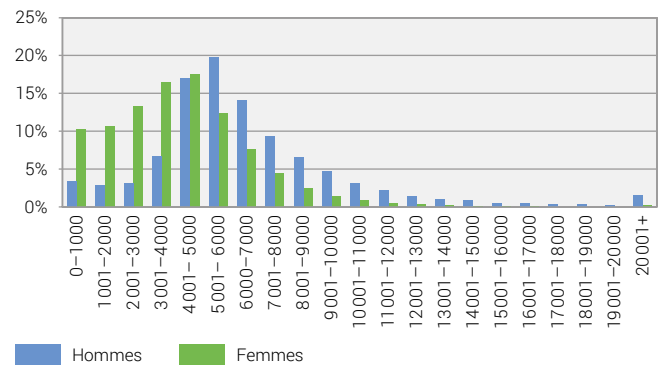


Sources: OFS – SPAQ, CHOM-BIT, ESPA, SVOLTA

© OFS 2020

Répartition des salariés selon les classes de salaires (salaire mensuel net en francs) et le sexe, secteur privé et secteur public ensemble, en %, 2018

G2.8



Sources: OFS – Enquête sur la structure des salaires (ESS)

© OFS 2020

2014–2019: main-d'œuvre suisse et main-d'œuvre étrangère

Depuis 2001, la Suisse connaît une forte immigration de main-d'œuvre étrangère. De 2014 à 2019, le nombre de personnes actives de nationalité étrangère a augmenté plus de cinq fois plus fortement que celui des travailleurs suisses. Sans les naturalisations, la différence serait encore plus marquée. Sur l'ensemble de la période sous revue, le taux de chômage au sens du BIT des étrangers était deux à trois fois plus élevé que celui des Suisses. Les salaires de ces derniers sont globalement plus élevés que ceux des travailleurs étrangers, sauf dans les postes à niveau de responsabilité élevé.

L'immigration de main-d'œuvre étrangère reste importante

Entre le quatrième trimestre 2014 et le quatrième trimestre 2019, le nombre d'actifs étrangers (étrangers actifs occupés et étrangers chômeurs au sens du BIT confondus) a progressé plus de cinq fois plus rapidement que celui des personnes actives de nationalité suisse (+9,4% à 1,7 million contre +1,8% à 3,6 millions). Par rapport au trimestre correspondant de l'année précédente, la population active étrangère a nettement augmenté durant le premier semestre 2014. La progression du nombre de travailleurs étrangers est le résultat d'une forte immigration: sur l'ensemble de la période 2014–2018, les immigrations de main-d'œuvre étrangère ont dépassé de 218 000 personnes les émigrations. Le solde migratoire annuel des actifs étrangers a toutefois diminué de 60 000 à 35 000 personnes entre 2014 et 2018. Les migrations d'actifs de nationalité suisse présentaient par contre un solde négatif de 17 000 personnes durant la même période. Les naturalisations jouent un rôle sur la structure de la population active: de 2014 à 2018, quelque 126 000 personnes actives étrangères ont acquis la nationalité suisse. Sans ces naturalisations, l'effectif de la population active étrangère aurait augmenté de 17,4% entre 2014 et 2019, alors que celui de la population active suisse aurait enregistré un recul (-1,8%). Au quatrième trimestre 2019, la part des étrangers dans la population active représentait 32,4% contre 30,9% cinq ans plus tôt.

Le chômage touche davantage les personnes étrangères

Au quatrième trimestre 2019, la population active de nationalité suisse se composait de 3,5 millions d'actifs occupés et de 109 000 chômeurs au sens du BIT. Le taux de chômage au sens du BIT de la population suisse s'élevait ainsi à 3,0%. Si ce taux a varié entre 3,0% (2019) et 4,0% (2014) au cours de la période sous revue pour la population de nationalité suisse, la situation des étrangers a été moins favorable: au quatrième trimestre 2019, 1,6 million d'entre eux étaient actifs occupés et 84 000 étaient chômeurs. Le taux de chômage de la population étrangère se montait de la sorte à 6,3% (quatrième trimestre 2014: 7,8%).

Moins de temps partiel chez les étrangers

Entre le quatrième trimestre 2014 et le quatrième trimestre 2019, la part des personnes travaillant à temps partiel a légèrement augmenté tant chez les Suisses (+1,5 point à 41,2%) que chez les étrangers (+0,6 point à 26,1%). Ce mode de travail est très répandu chez les femmes, mais il l'est bien plus chez les Suissesses que chez les étrangères: au quatrième trimestre 2019, les premières étaient 63,5% à travailler à temps partiel, les secondes 46,0%. Chez les hommes, les proportions correspondantes étaient de 20,2% et 11,4%. La plupart des actifs occupés étrangers sont salariés (95,3% contre 89,3% des Suisses). Seulement 4,7% ont le statut d'indépendants ou travaillant dans l'entreprise familiale, soit nettement moins que chez les actifs occupés suisses (10,7%). Cette différence par rapport aux Suisses est liée à différents facteurs: à la problématique de l'intégration s'ajoute l'impossibilité pour les personnes étrangères de la première génération de reprendre une entreprise en mains familiales. Comparée à la population suisse, une part relativement importante de la population de nationalité étrangère est par ailleurs âgée de moins de 40 ans (alors que la proportion d'indépendants est bien plus élevée chez les 40 à 64 ans que chez les moins de 40 ans).

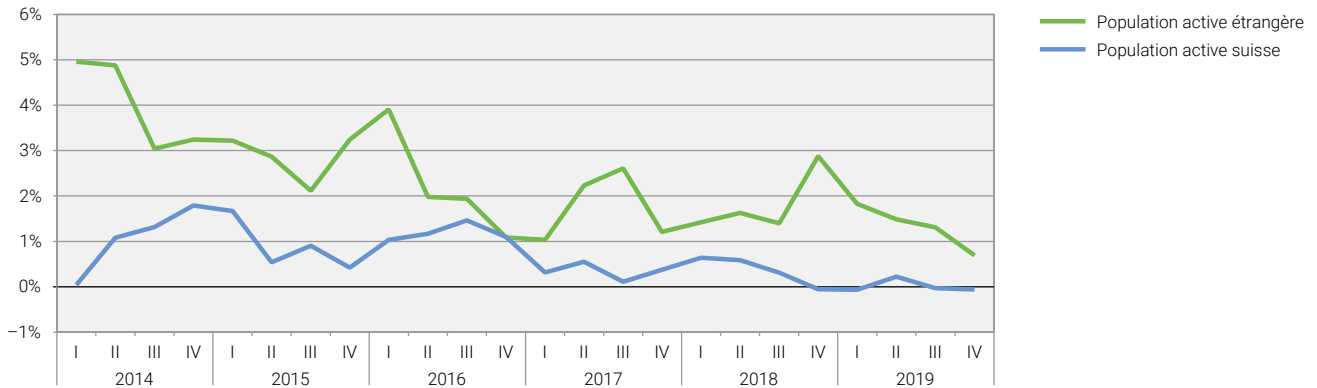
La part des travailleurs étrangers frontaliers augmente

La structure de la population active occupée de nationalité étrangère selon l'autorisation de résidence n'a que légèrement changé au cours des cinq dernières années. Si la part des frontaliers titulaires du livret G s'est légèrement accrue de 0,2 point à 19,9%, on a par contre observé un recul de 0,1 point à 27,8% pour les titulaires d'une autorisation de séjour (livret B) et de 0,6 point à 2,8% pour les titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée (livret L). La part des titulaires d'une autorisation d'établissement (livret C) se situe à 47,3% tant au quatrième trimestre 2014 qu'au quatrième trimestre 2019.

2014–2019: main-d'œuvre suisse et main-d'œuvre étrangère

Variation de la population active selon la nationalité, par rapport au trimestre correspondant de l'année précédente, en %, de 2014 à 2019

G2.9

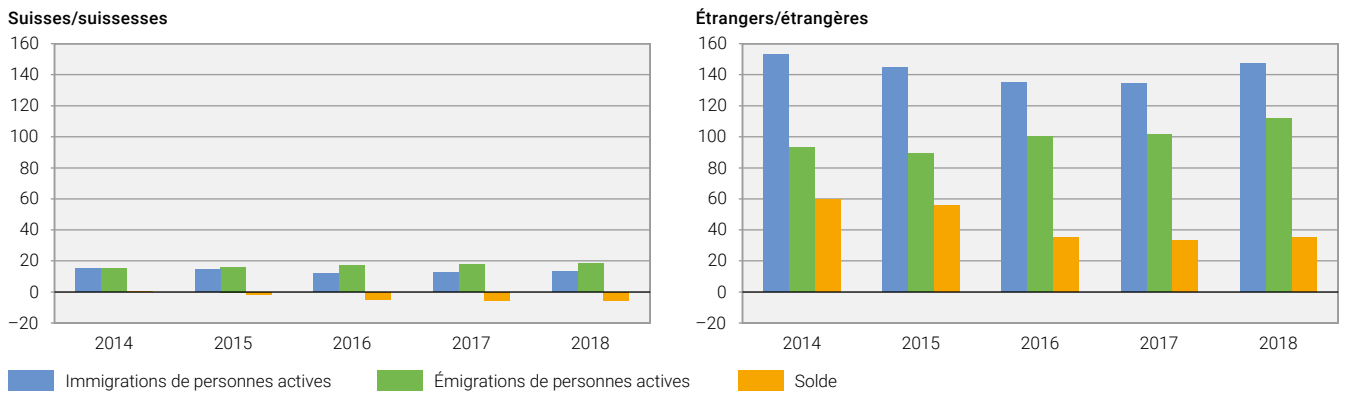


Source: OFS – Statistique de la population active occupée (SPA0)

© OFS 2020

Migration de personnes actives selon la nationalité, en milliers, de 2014 à 2018

G2.10



^r chiffres révisés

Source: OFS – Comptes globaux du marché du travail (CMT)

© OFS 2020

Actifs occupés à temps partiel selon le sexe et la nationalité, en % des actifs occupés, 4^e trimestre 2014 et 4^e trimestre 2019

G2.11

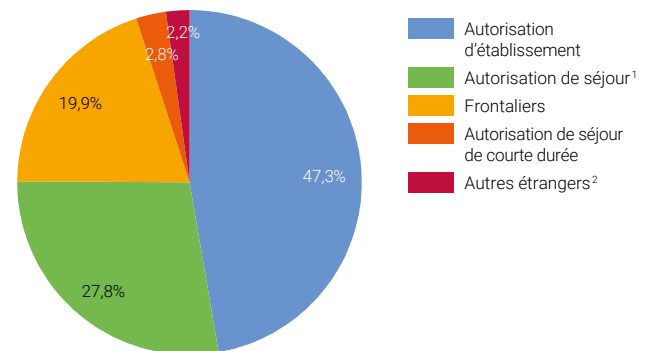


Source: OFS – Enquête suisse sur la population active (ESPA)

© OFS 2020

Population active occupée étrangère selon l'autorisation de résidence, en %, 4^e trimestre 2019

G2.12



¹ y.c. titulaires autorisation de séjour de courte durée séjournant en Suisse depuis plus de 12 mois

² Personnes dans le processus d'asile, personnel des ambassades, des consulats, de la marine suisse, ressortissants de l'UE/AELE qui exercent une activité lucrative non indépendante auprès d'un employeur suisse pendant au maximum 90 jours par année civile.

Source: OFS – Statistique de la population active occupée (SPA0)

© OFS 2020

2014–2019: les conditions de travail en Suisse

Les conditions de travail en Suisse ont changé entre 2014 et 2019: le temps de travail effectif a diminué et le nombre de semaines de vacances par année a augmenté. Dans le même temps, on a observé une progression des horaires de travail flexibles, des rapports de travail de durée limitée et de la multiactivité. Le travail le samedi est par contre en légère diminution.

Heures de travail en baisse et semaines de vacances en hausse

Entre 2014 et 2019, les heures de travail hebdomadaires effectives des salariés à plein temps (propriétaires de leur entreprise non inclus) ont diminué de 15 minutes en moyenne à 41 heures et 2 minutes. En revanche, les semaines de vacances annuelles ont augmenté de 0,3 jour pour atteindre 5,2 semaines. La durée hebdomadaire effective de travail la plus élevée a été enregistrée chez les salariés à plein temps du secteur primaire (47 heures et 28 minutes en 2019), qui sont aussi ceux qui prennent le moins de vacances (4,7 semaines).

Les indépendants se distinguent des salariés en termes de semaines de vacances et de temps de travail. En 2019, les indépendants avec un taux d'occupation de 100% travaillaient en moyenne 10 heures de plus par semaine et avaient 7 jours de vacances de moins par an que les salariés.

Les horaires de travail flexibles augmentent

En 2019, 45,9% des salariés disposaient d'un horaire de travail flexible (2014: 43,1%). Les hommes bénéficiaient d'un tel horaire plus souvent que les femmes (51,1% contre 40,2%), mais la part des femmes étant dans ce cas a progressé plus fortement depuis 2014 (+3,3 points) que celle des hommes (+2,2 points).

Les salariés jeunes et ceux de plus de 64 ans travaillent plus souvent sur appel.

En 2019, 16,5% des personnes actives occupées travaillaient régulièrement le soir, soit entre 19h et minuit (2014: 17,1%), et 4,6% d'entre elles de nuit, soit de minuit à 6h (2014: 5,0%). Le travail du soir concernait plus souvent les femmes (17,8%) que les hommes (15,4%), alors que le travail de nuit était plus répandu chez les hommes (5,2%) que chez les femmes (3,9%). En 2019, 18,9% des actifs occupés travaillaient régulièrement le samedi, une part en recul de 1,9 point par rapport à 2014. Les femmes travaillaient plus souvent le samedi que les hommes (20,7% contre 17,4%), mais on observe de grandes différences selon l'âge: les femmes de 15 à 24 ans (27,6%) et les hommes actifs occupés de 65 ans et plus (30,6%) étaient les plus touchés par le travail le samedi. Le travail le dimanche concernait 10,5% de la population active occupée en 2019 (contre 9,8% en 2014).

5,1% des salariés travaillaient sur appel en 2019. Cette part a légèrement augmenté par rapport à 2014 (4,9%). Le travail sur appel était plus répandu chez les femmes (6,3%) que chez les hommes (4,0%). Si l'on considère les différents groupes d'âge, les salariés de 65 ans et plus sont le plus souvent concernés par ce modèle de travail (21,6%), devant les 15 à 24 ans (9,5%).

Les jeunes salariés ont plus souvent un contrat de durée limitée

En 2019, 7,7% des salariés avaient un contrat de travail de durée limitée, contre 7,4% en 2014. Cette part est légèrement plus élevée chez les femmes (8,3%) que chez les hommes (7,2%). Ce type de contrat est le plus répandu chez les salariés de 15 à 24 ans (sans les apprentis), qui sont environ un quart (23,5%) à être dans ce cas.

La multiactivité augmente

En 2019, 8,4% des actifs occupés avaient plus d'un emploi. Au cours des cinq dernières années, la part des multiactifs a progressé de 0,7 point.

Les femmes occupaient plusieurs emplois plus souvent que les hommes. Ainsi en 2019, elles étaient près de deux fois plus nombreuses que les hommes à être dans ce cas (11,2% contre 5,9%).

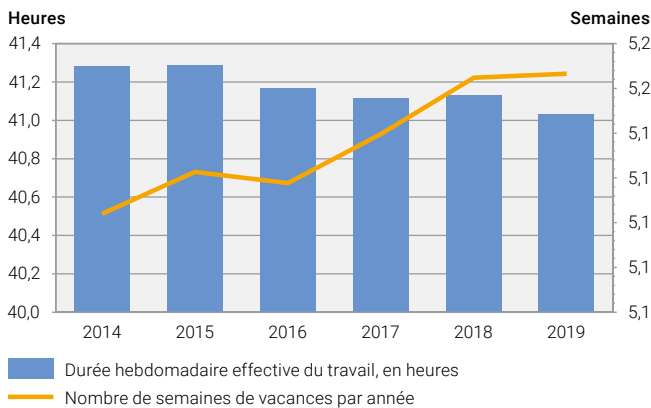
Les jeunes actifs occupés changent plus souvent de place de travail

La mobilité professionnelle s'est légèrement accrue entre 2014 et 2019. En 2019, 12,7% des actifs occupés ont changé d'emploi (2014: 11,0%), dont 2,9% au sein de la même entreprise et 9,8% dans une autre entreprise.

Cette part n'était que légèrement plus élevée chez les femmes (12,9%) que chez les hommes (12,5%). La mobilité professionnelle diminue cependant nettement avec l'âge: si environ un cinquième des 15 à 24 ans (22,9%) et des 25 à 39 ans (18,0%) ont changé d'emploi en 2019, la part correspondante n'atteignait plus que 4,7% chez les 55 à 64 ans. Les changements d'emploi ont toutefois augmenté dans tous les groupes d'âge par rapport à 2014.

2014–2019: les conditions de travail en Suisse

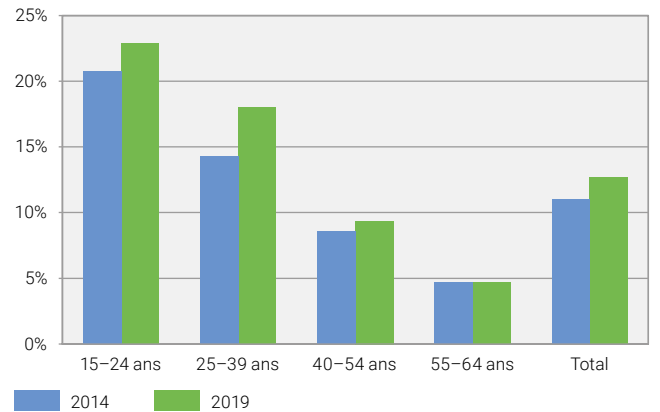
Durée hebdomadaire effective du travail et nombre annuel de semaines de vacances des salariés à plein temps, de 2014 à 2019 G2.13



Source: OFS – Statistique sur le volume du travail (SVOLTA)

© OFS 2020

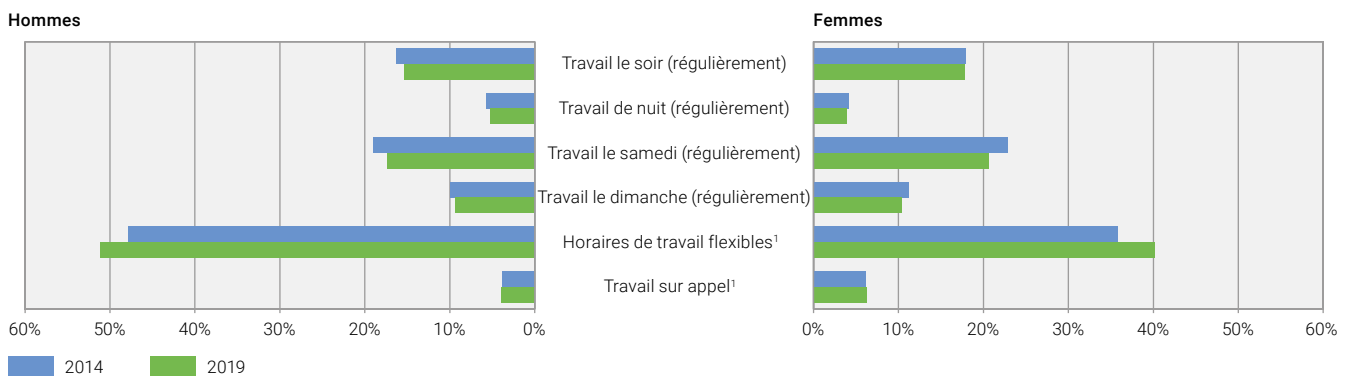
Part des actifs occupés avec changement d'emploi au cours de la dernière année, selon la classe d'âge, 2014 et 2019 G2.14



Source: OFS – Enquête suisse sur la population active (ESPA)

© OFS 2020

Horaires de travail atypiques et flexibles, travail sur appel, en % des personnes actives occupées, 2014 et 2019 G2.15

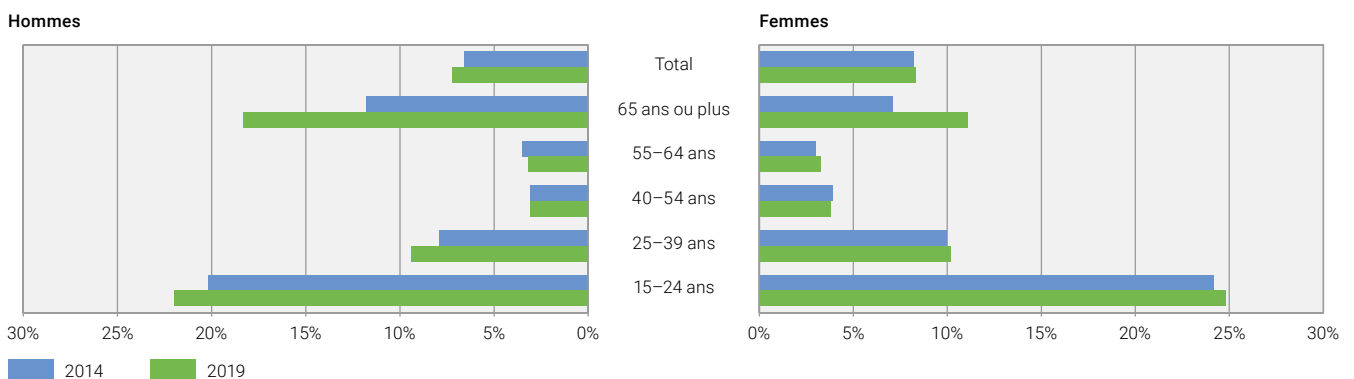


¹ Salariés

Source: OFS – Enquête suisse sur la population active (ESPA)

© OFS 2020

Part des salariés (sans les apprentis) avec un contrat à durée déterminée, selon le sexe et classe d'âge, 2014 et 2019 G2.16



Source: OFS – Enquête suisse sur la population active (ESPA)

© OFS 2020

Situation du marché du travail au 1^{er} trimestre 2020 et perspectives à court terme

Le nombre des actifs occupés a augmenté au premier trimestre 2020 par rapport au même trimestre de l'année précédente. Le taux de chômage au sens du BIT a reculé, alors que le taux de chômage selon le SECO a légèrement augmenté. Ces indicateurs reflétant les moyennes trimestrielles, ils n'ont été influencés que de manière marginale par la crise du COVID-19. Le nombre des personnes au chômage partiel a cependant fortement augmenté. Les prévisions d'évolution de l'emploi sont par ailleurs pessimistes: l'économie totale offrait 10 000 places vacantes de moins qu'au 1er trimestre 2019 (-12,9%) et l'indicateur des prévisions d'évolution de l'emploi était en baisse (-3,7%).

Hausse du nombre de personnes actives occupées et de celui des emplois

Au premier trimestre 2020, le nombre des actifs occupés a progressé de 56 000 ou de 1,1% par rapport au trimestre correspondant de l'année précédente. La hausse a été plus marquée chez les hommes (+1,2%) que chez les femmes (+1,0%) et plus faible pour les personnes actives occupées suisses (+0,2%) que pour celles de nationalité étrangère (+3,2%). Chez ces dernières, le nombre d'actifs occupés s'est accru chez les frontaliers (+4,5%), de même que chez les titulaires d'une autorisation de séjour C (+3,6%) et les titulaires d'une autorisation d'établissement B (+1,8%), alors qu'il a reculé chez les titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée L (-3,4%).

Par rapport au trimestre correspondant de l'année précédente, le nombre des actifs occupés a progressé plus nettement (+1,1%) que celui des emplois (+0,6%). Les évolutions différentes du nombre des actifs occupés (statistique de la population active occupée SPAO) et du nombre des emplois (statistique de l'emploi STATEM) peuvent, entre autres, résulter des différences quant à l'univers de base (ménages pour l'une et entreprises pour l'autre), à l'unité statistique (personnes pour l'une et emplois pour l'autre) et quant à la période de référence (moyenne trimestrielle pour l'une et fin du trimestre pour l'autre). Lorsque la conjoncture se détériore, la SPAO tend à donner souvent une image plus positive que la STATEM, ou plus négative lorsque la conjoncture s'améliore.

Légère baisse du taux de chômage

Au premier trimestre 2020, 222 000 personnes étaient au chômage en Suisse selon la définition du Bureau international du Travail (BIT). Ces chômeurs au sens du BIT représentaient 4,5% de la population active, contre 4,9% au premier trimestre 2019. Le taux de chômage selon le SECO se situait à 2,7% au premier trimestre 2020, soit un niveau supérieur de 0,1 point à celui du premier trimestre 2019. Ce taux représente en chiffres absolus quelque 125 000 personnes enregistrées au premier trimestre 2019 comme chômeurs dans un office régional de placement et une hausse de 6000 personnes par rapport à 12 mois auparavant.

Forte progression du chômage partiel

Le nombre des personnes au chômage partiel a augmenté de manière considérable en mars 2020, en raison de la crise du COVID-19 et, notamment, des mesures prises par les autorités

pour protéger la population. Des demandes de chômage partiel ont été déposées pour environ 1,6 million de personnes en mars 2020 et 1,9 million de personnes en avril 2020, soit respectivement 31% et 37% de la population active occupée. En février 2020, leur nombre n'était que de 11 000 environ. Il faudra attendre quelques mois pour savoir dans quelle mesure les entreprises auront effectivement recouru au chômage partiel. Le recours au chômage partiel avait été marqué pour la dernière fois après la dernière crise financière et économique mondiale. Le nombre des demandes de chômage partiel par mois avait atteint son niveau le plus haut en 2009, avec 155 000 personnes. En mai 2009, les entreprises avaient recouru effectivement à ces prestations pour 92 200 personnes, ce qui représente la valeur mensuelle la plus élevée de 2009.

Diminution des places vacantes

Au premier trimestre 2020, on dénombrait 67 300 places vacantes dans l'économie totale, soit 10 000 de moins (-12,9%) qu'au premier trimestre 2019. Le nombre de places vacantes a diminué aussi bien dans le secteur secondaire (-24,0%) que dans le tertiaire (-9,0%). La part des entreprises ayant eu des difficultés à recruter du personnel qualifié a reculé (-4,0 points à 28,1%) par rapport au trimestre correspondant de l'année précédente.

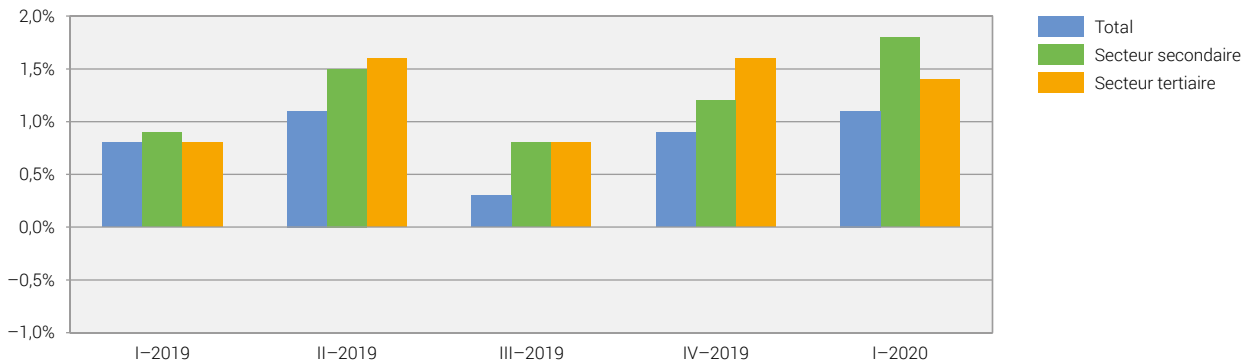
Des prévisions d'évolution de l'emploi pessimistes

L'indicateur des prévisions d'évolution de l'emploi, qui représente les attentes des entreprises quant à l'évolution de l'emploi dans les trois mois suivants, a fortement fléchi par rapport à l'année précédente: son niveau n'avait plus été aussi bas depuis le 3^e trimestre 2009 (1,01; -3,7%). La baisse a été observée avant tout dans le secteur secondaire (1,00; -6,1%), mais l'indicateur a aussi reculé dans le secteur tertiaire (1,01; -2,9%). Les perspectives sont particulièrement pessimistes dans l'industrie (0,98; -7,5%) et dans l'hébergement et la restauration (0,91; -12,0%), où l'indicateur est tombé en dessous de 1,00, ce qui laisse entrevoir un recul de l'emploi pour le trimestre prochain.

Situation du marché du travail au 1^{er} trimestre 2020 et perspectives à court terme

Variation du nombre d'actifs occupés par secteur économique, par rapport au trimestre correspondant de l'année précédente, en %, 1^{er} trimestre 2019 et 1^{er} trimestre 2020

G2.17

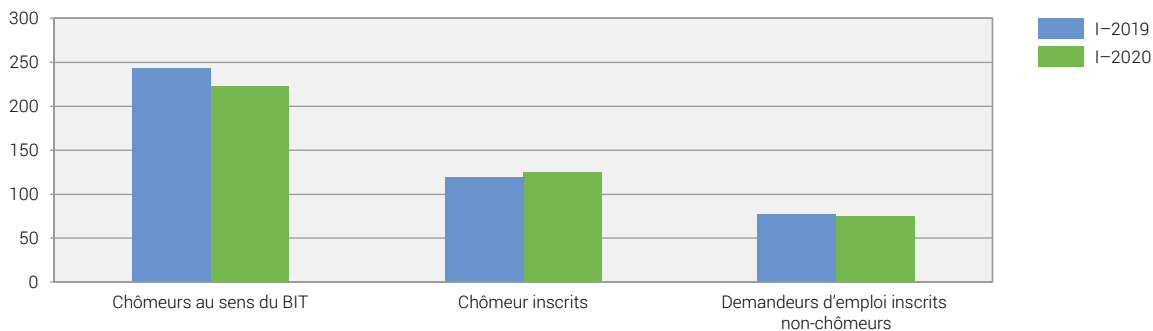


Source: OFS – Statistique de la population active occupée (SPA0)

© OFS 2020

Chômeurs au sens du BIT, chômeurs inscrits et demandeurs d'emploi inscrits non-chômeurs, en milliers, 1^{er} trimestre 2019 et 1^{er} trimestre 2020

G2.18



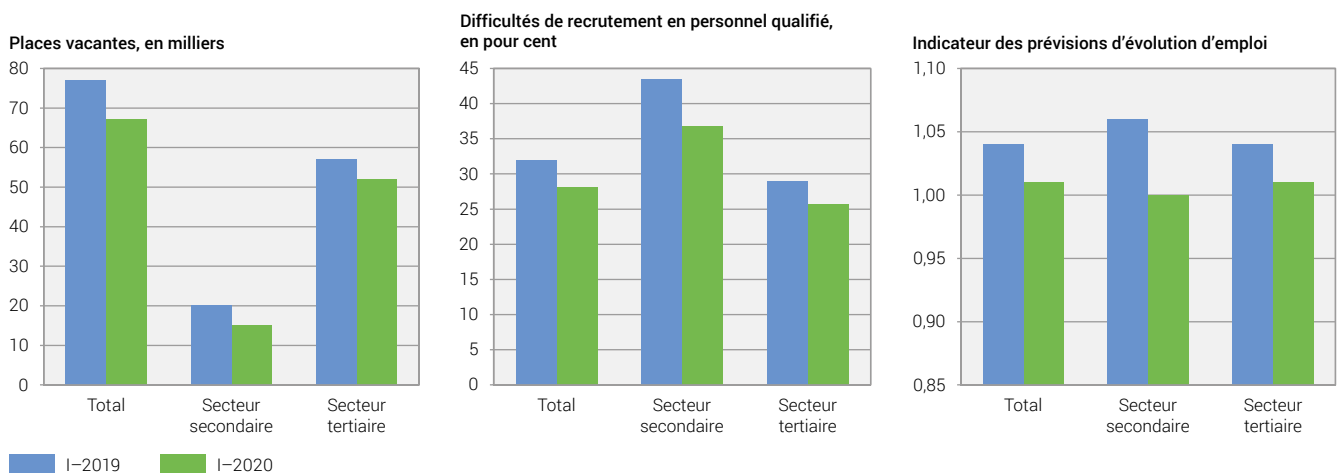
Commentaires: moyenne trimestrielle

Sources: OFS – Statistique du chômage au sens du BIT (CHOM-BIT); SECO

© OFS 2020

Places vacantes, difficultés de recrutement en personnel qualifié dans les secteurs secondaire et tertiaire et indicateur des prévisions d'évolution d'emploi¹, 1^{er} trimestre 2019 et 1^{er} trimestre 2020

G2.19

¹ L'échelle va de 0,50 (réduction) à 1,50 (augmentation), en passant par 1,0 (maintien).

Source: OFS – Statistique de l'emploi (STATEM)

© OFS 2020

Le marché suisse du travail en comparaison internationale

Le marché suisse du travail est performant en 2019 en comparaison internationale. Le taux d'activité et la participation des femmes à la vie active sont tous deux parmi les plus élevés d'Europe. Le taux d'activité élevé des femmes en Suisse est largement lié au fait que le travail à temps partiel y est très répandu. La part d'actifs occupés à temps partiel est nettement plus importante en Suisse que dans la plupart des autres pays européens. Les salaires en Suisse, convertis en euros, sont plus élevés que dans les pays de l'UE. Si l'on convertit les salaires en standards de pouvoir d'achat pour tenir compte du niveau différent des prix, les différences sont cependant plus faibles.

Taux d'activité élevé en Suisse

Au quatrième trimestre 2019, le taux d'activité de la population de 15 ans et plus était de 68,1% en Suisse, soit l'un des taux les plus élevés en Europe. Seule l'Islande (79,9%) affichait un taux d'activité supérieur. Les pays voisins de la Suisse enregistraient des taux sensiblement inférieurs (Allemagne: 62,6%, Autriche: 61,4%; France: 55,5%, Italie: 49,9%). Après l'Italie, la Croatie (51,3%) et la Grèce (51,6%) présentaient les taux les plus faibles d'Europe. La moyenne de l'UE-28 se situe à 58,3%.

Forte participation des femmes à la vie active dans les pays nordiques

La participation des femmes à la vie active varie fortement d'un pays à l'autre. En Italie (41,4%), deux cinquièmes des femmes sont actives, tandis que les pays nordiques présentent les taux les plus élevés (Islande: 76,3%; Suède: 62,5%; Norvège: 61,7%; Pays-Bas: 60,0%). En moyenne européenne, une femme sur deux est active (52,3%). La Suisse arrive en deuxième position avec un taux de 63,0%; dans les pays voisins, la participation des femmes à la vie active est nettement plus basse (Allemagne: 57,2%; Autriche: 55,9%; France: 51,6%). La participation des femmes à la vie active est certainement favorisée en Suisse par une offre importante d'emplois à temps partiel. Dans notre pays, 39,8% des actifs occupés travaillent à temps partiel (femmes: 62,4%). Seuls les Pays-Bas affichent une proportion plus élevée (51,1%; femmes: 75,4%). La part des personnes actives occupées à temps partiel est particulièrement faible en Bulgarie (1,9%; femmes: 2,1%), en Hongrie (5,1%; femmes: 7,5%), en Croatie (5,1%; femmes: 6,9%) et en Slovaquie (5,2%; femmes: 7,4%).

La participation des hommes à la vie active est plus élevée que celle des femmes dans tous les pays considérés. Elle est la plus importante en Islande (83,2%), suivie de la Suisse (73,4%). Elle est nettement plus basse dans les pays voisins de la Suisse (Allemagne: 68,2%; Autriche: 67,1%; France: 59,8%; Italie: 59,1%) et se monte à 64,6% en moyenne européenne.

Taux de chômage relativement faible en Suisse

Entre le quatrième trimestre 2018 et le quatrième trimestre 2019, le taux de chômage au sens du BIT a reculé de 0,7 point à 3,9%. Il a également baissé dans l'UE-28 (de 0,4 point à 6,2%). Par rapport aux pays membres de l'UE, la Suisse fait état d'un des taux les plus bas. Ce taux est plus bas en Allemagne (3,1%) mais bien plus élevé en France (8,4%) et en Italie (9,9%). Seuls deux pays affichent des taux inférieurs à 3%: la République tchèque (2,0%; inchangé par rapport au trimestre correspondant de l'année précédente) et la Pologne (2,9%; -0,9 point). La Grèce et l'Espagne sont les pays d'Europe qui présentent les taux de chômage au sens du BIT les plus élevés, mais comparés à leur niveau du trimestre correspondant de l'année précédente, ces taux ont tous deux reculé (Grèce: -1,9 point à 16,8%; Espagne: -0,7 point à 13,8%).

Les salaires en comparaison internationale

La comparaison des salaires annuels bruts moyens pour un poste à plein temps dans l'industrie et les services marchands met en évidence l'écart salarial existant parmi les pays de l'UE. Des différences marquées sont à observer non seulement entre les pays de l'UE-15 et les nouveaux pays membres entrés dans l'UE depuis 2004, mais également à l'intérieur des deux groupes de pays.

Dans l'UE-15, on observe toujours un décalage entre les pays du nord et ceux du sud: en 2014 les salaires bruts annuels les plus élevés sont enregistrés au Danemark (57 723 euros), les plus bas au Portugal (16 425 euros). L'écart salarial augmente encore si l'on considère les nouveaux pays membres: en 2014 seuls Chypre, la Slovaquie et Malte affichent des salaires supérieurs à 20 000 euros tandis que la Bulgarie, pays devenu membre de l'UE en 2007, vient clore le classement avec un salaire annuel brut de 5 795 euros.

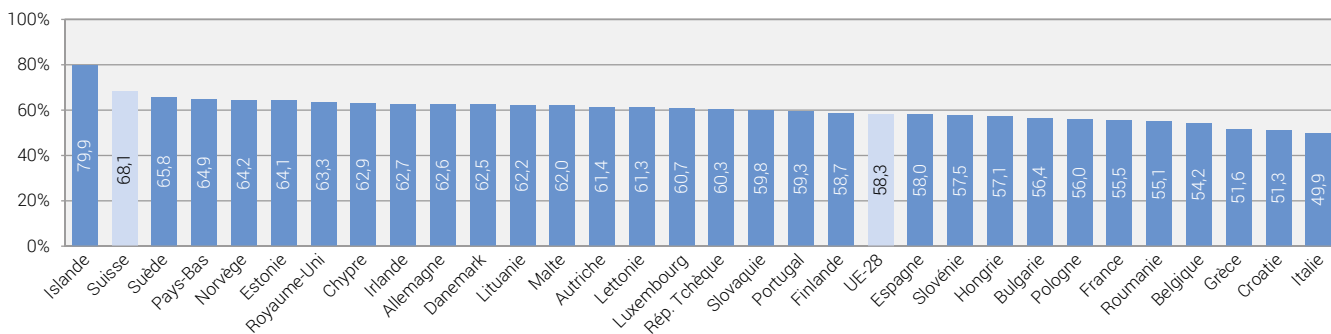
Avec un salaire brut annuel de 71 694 euros, niveau influencé en partie par la force du franc, la Suisse figure en première position devant le Danemark.

Afin de comparer des salaires qui traduisent de manière réelle leur pouvoir d'achat, les salaires exprimés en monnaie nationale doivent être convertis dans une devise commune artificielle appelée «standard de pouvoir d'achat» (SPA). La prise en compte des différences de niveaux de prix entre les pays nous amène à reconsidérer l'ampleur de l'écart salarial observé entre les pays. En effet, exprimés en euros, les salaires payés en Suisse (les plus hauts) sont 12,4 fois supérieurs à ceux payés en Bulgarie (les plus bas) alors qu'exprimés en SPA ils ne sont plus que 3,7 fois supérieurs. Si l'on considère les pays voisins, exprimés en euros, les salaires annuels payés en Suisse sont 1,7 fois supérieurs à ceux versés en Allemagne et en Autriche, 1,9 fois supérieurs à ceux payés en France et 2,1 fois supérieurs aux salaires de l'Italie. L'écart se réduit si la comparaison des salaires bruts moyens est faite sur la base de leur niveau en SPA. Les salaires payés en Suisse ne sont plus que 1,2 fois supérieurs aux salaires payés en Allemagne et en Autriche et 1,4 fois supérieurs à ceux payés en France et en Italie.

Le marché suisse du travail en comparaison internationale

Taux d'activité standardisé (15+ ans) en Suisse et dans les états de l'UE et de l'AELE, en %, 4^e trimestre 2018

G2.20

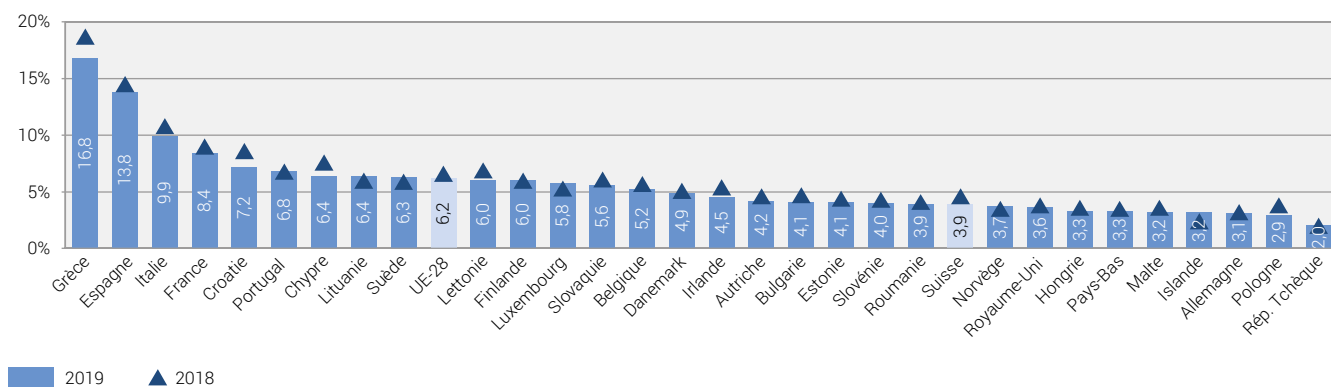


Sources: OFS – Enquête suisse sur la population active (ESPA); EUROSTAT (état: avril 2020)

© OFS 2020

Taux de chômage au sens du BIT (15–74 ans), en Suisse et dans les états de l'UE et de l'AELE, en %, 4^e trimestre 2018 et 4^e trimestre 2019

G2.21

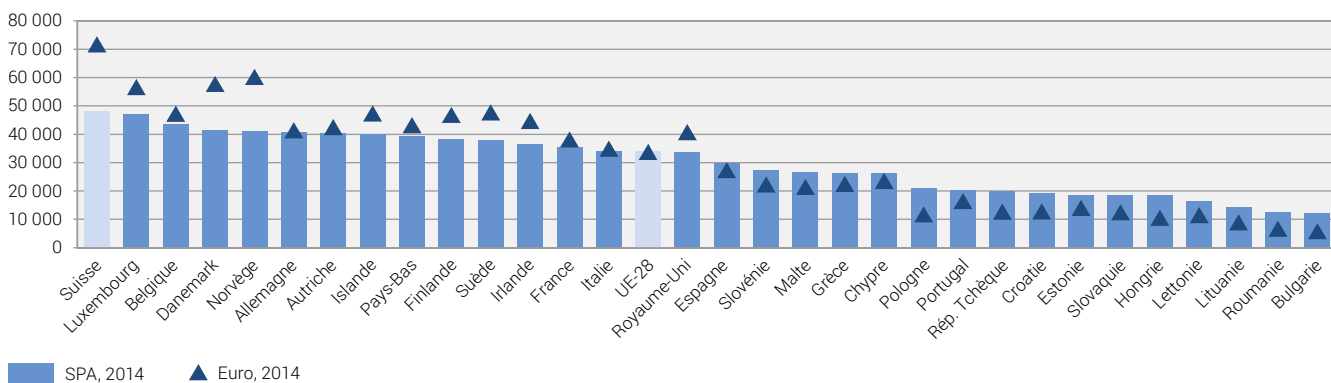


Sources: OFS – Enquête suisse sur la population active (ESPA); EUROSTAT (état: avril 2020)

© OFS 2020

Salaires annuels bruts moyens pour un emploi à plein temps¹ (entreprises de 10 employés ou plus, secteurs de l'industrie et des services marchands²), Suisse et états de l'UE et de l'AELE, en SPA³ et en euros, 2014

G2.22



¹ Les montants sont calculés à partir des salaires des employés à plein temps et des employés à temps partiel (recalculés sur la base d'un taux d'occupation de 100%).

² Sections B à N de la NACE Rév. 2

³ Les revenus exprimés en SPA (Standard de pouvoir d'achat) suppriment les effets des différences de niveaux de prix entre les pays.

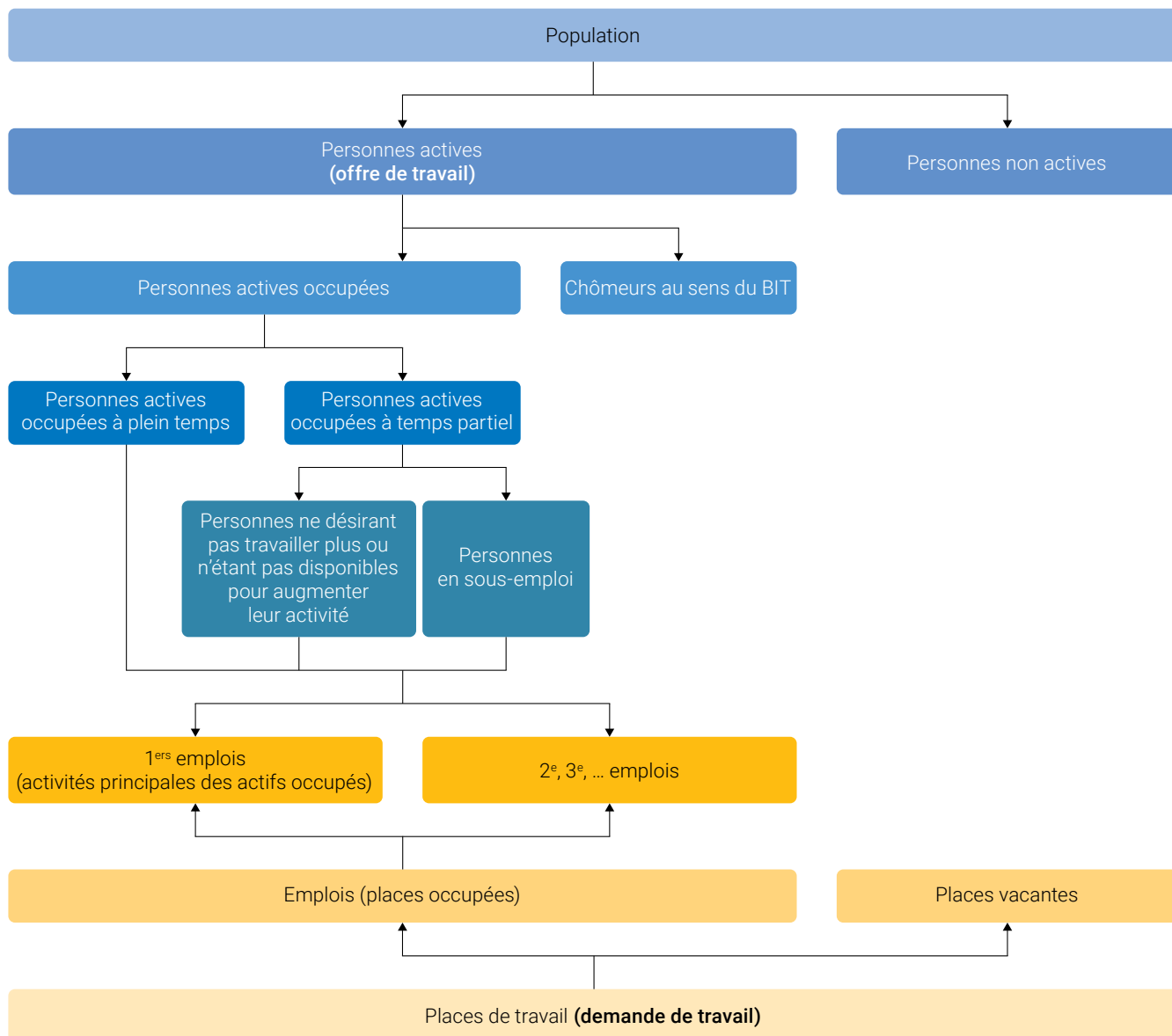
Sources: OFS – Enquête sur la structure des salaires (ESS); EUROSTAT (état: juin 2017)

© OFS 2020

3 Définitions

L'offre et la demande de travail

G 3.1



© OFS 2020

3.1 Notions liées aux personnes

Personnes actives occupées

Sont considérées comme actives occupées les personnes d'au moins 15 ans révolus qui, au cours de la semaine de référence,

- ont travaillé au moins une heure contre rémunération
- ou qui, bien que temporairement absentes de leur travail (absence pour cause de maladie, de vacances, de congé maternité, de service militaire, etc.), avaient un emploi en tant que salarié ou indépendant
- ou qui ont travaillé dans l'entreprise familiale sans être rémunérées.

Sont compris dans cette définition, indépendamment du lieu où s'exerce l'activité (dans une entreprise, à domicile ou dans un ménage privé): les salariés, les indépendants, les collaborateurs familiaux d'entreprises familiales, les apprentis, les recrues, sous-officiers et officiers qui, pendant l'école de recrues ou le service d'avancement, conservent leur place et leur contrat de travail, les écoliers et les étudiants qui exercent une activité parallèlement à leurs études et les retraités qui continuent de travailler. Les personnes accomplissant uniquement du travail ménager dans leur propre ménage, des activités d'entraide non rémunérées ou d'autres activités bénévoles ne sont pas considérées comme actives occupées.

(Voir aussi la notion apparentée: «emplois»)

Sources statistiques

Statistique de la population active occupée, comptes globaux du marché du travail:

personnes actives occupées selon le concept intérieur

Enquête suisse sur la population active, relevé structurel mené dans le cadre du recensement de la population:

personnes actives occupées parmi la population résidente permanente

Chômeurs au sens du BIT

(BIT = Bureau international du Travail)

Sont considérées comme chômeurs au sens du BIT les personnes âgées de 15 à 74 ans

- qui n'étaient pas actives occupées au cours de la semaine de référence et
- qui ont cherché activement un emploi au cours des quatre semaines précédentes et
- qui étaient disponibles pour travailler.

Cette définition est conforme aux recommandations du Bureau international du Travail et de l'OCDE et à la définition d'EUROSTAT.

(Voir aussi les notions apparentées: «chômeurs inscrits» et «demandeurs d'emploi inscrits»)

Sources statistiques

Comptes globaux du marché du travail:

chômeurs au sens du BIT dans la population résidente permanente et chômeurs inscrits titulaires d'une autorisation de séjour de durée non permanente

Statistique du chômage au sens du BIT, enquête suisse sur la population active:

chômeurs au sens du BIT parmi la population résidente permanente

Personnes en sous-emploi

Sont considérées comme étant en sous-emploi les personnes actives occupées

- qui présentent une durée normale de travail inférieure aux 90% de la durée normale de travail dans les entreprises (cf. définition des heures normales de travail) et
- qui souhaitent travailler davantage et
- qui sont disponibles pour prendre dans les trois mois qui suivent un travail impliquant un taux d'occupation plus élevé.

Source statistique

Enquête suisse sur la population active:

personnes en sous-emploi parmi la population résidente permanente

Personnes actives

Sont considérées comme actives les personnes actives occupées et les chômeurs au sens du BIT. Les personnes actives constituent l'offre de travail.

Sources statistiques

Comptes globaux du marché du travail:

personnes actives = actifs occupés selon le concept intérieur + chômeurs au sens du BIT parmi la population résidente permanente + chômeurs inscrits titulaires d'une autorisation de séjour de durée non permanente

Enquête suisse sur la population active, relevé structurel mené dans le cadre du recensement de la population:

personnes actives parmi la population résidente permanente

Personnes non actives

Sont considérées comme non actives les personnes qui ne font partie ni des personnes actives occupées, ni des chômeurs au sens du BIT.

Sources statistiques

Enquête suisse sur la population active, relevé structurel mené dans le cadre du recensement de la population:

personnes non actives parmi la population résidente permanente

Comptes globaux du marché du travail:

personnes non actives parmi la population résidente

Chômeurs inscrits

Sont considérées comme chômeurs inscrits les personnes annoncées auprès des offices régionaux de placement, qui n'ont pas d'emploi et qui sont immédiatement disponibles en vue d'un placement, indifféremment du fait qu'elles touchent ou non une indemnité de chômage.

(Voir aussi les notions apparentées: «chômeurs au sens du BIT» et «demandeurs d'emploi inscrits»)

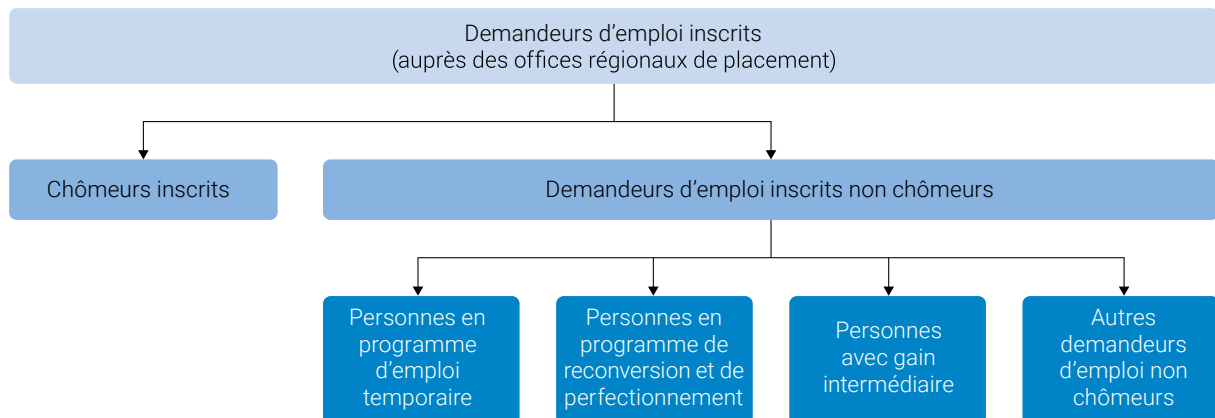
Source statistique

Statistique du chômage du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO):

chômeurs inscrits parmi la population résidente

Les personnes inscrites auprès des offices régionaux de placement

G 3.2



© OFS 2020

Demandeurs d'emploi inscrits

Sont considérées comme demandeurs d'emploi inscrits toutes les personnes inscrites auprès des offices régionaux de placement. Les demandeurs d'emploi inscrits sont constitués de deux groupes: les chômeurs et les demandeurs d'emploi non-chômeurs. Ces derniers sont inscrits auprès des offices régionaux de placement, mais, à la différence des chômeurs, ne sont pas immédiatement disponibles pour un placement ou ont un emploi. Il s'agit principalement de personnes en programme d'emploi temporaire, en programme de reconversion et de perfectionnement ou en gain intermédiaire.

(Voir aussi les notions apparentées: «chômeurs au sens du BIT» et «chômeurs inscrits»)

Source statistique

Statistique du chômage du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO):

demandeurs d'emploi inscrits parmi la population résidente

3.2 Notions liées aux places de travail

Emplois (places occupées)

Les emplois désignent des places de travail occupées. Tout en recouvrant en grande partie la même notion, les «emplois» et les «personnes actives occupées» ne coïncident pas, dans la mesure où une personne peut occuper plusieurs emplois. On parle dans ce cas d'activité principale et d'activité secondaire.

(Voir aussi la notion apparentée: «personnes actives occupées»)

Sources statistiques

Statistique de l'emploi:

les définitions, ainsi que résultats de la Statistique de l'emploi ont été adaptés en 2015 à l'univers AVS/STATENT. On définit désormais comme emploi chaque personne exerçant une activité professionnelle soumise à cotisation obligatoire à l'assurance vieillesse et survivants (AVS) au sein d'une entreprise. Les emplois sont collectés dans les entreprises selon quatre taux d'occupation, ainsi qu'en emplois équivalents plein temps. La statistique couvre les branches des secteurs secondaire et tertiaire, à l'exception de la section «Activités des ménages en tant qu'employeurs».

Mesuré en mars, juin, septembre et décembre de l'année de référence.

Statistique structurelle des entreprises:

l'emploi est défini comme étant une activité rémunérée dans une entreprise ou pour compte propre (indépendants) impliquant le versement de cotisations AVS obligatoires à partir d'un seuil de revenu annuel minimum (fixé pour l'année 2011 à 2300 francs). Les emplois dans l'agriculture sont enregistrés sans seuil de revenu et reposent sur des données du recensement des exploitations agricoles ou du relevé des structures agricoles. Une personne ayant plusieurs contrats de travail a plusieurs emplois dans la mesure où les contrats de travail sont conclus avec des entreprises différentes. Par contre, si elle a plusieurs contrats avec un même employeur, un seul emploi est recensé.

Mesuré en décembre de l'année de référence.

Recensement des entreprises du secteur primaire et relevé des structures agricoles:

Mesuré en janvier de l'année de référence.

Emplois équivalents plein temps

Les emplois équivalents plein temps résultent de la conversion du volume de travail (mesuré en termes d'emplois ou d'heures de travail) en emplois à plein temps. Le nombre d'emplois équivalents plein temps se définit comme le nombre total d'heures travaillées divisé par la moyenne annuelle des heures travaillées dans les emplois à plein temps.

Sources statistiques

Statistique de la population active occupée:

pour convertir les personnes actives occupées en équivalents plein temps (EPT), on additionne les taux d'occupation des emplois exercés. Ainsi, une personne occupant un premier emploi à un taux d'occupation de 50% et un deuxième emploi à 20% sera comptabilisée comme 0,7 équivalents plein temps. On détermine les taux d'occupation en divisant les heures effectives de travail dans chaque emploi par la moyenne des heures effectives dans les emplois à plein temps.

Statistique de l'emploi:

le nombre d'emplois équivalents plein temps est relevé dans l'enquête.

Statistique structurelle des entreprises:

les emplois équivalents plein temps sont estimés par un modèle au niveau de l'entreprise (unité AVS), puis répartis entre les établissements en reprenant la structure fournie par les enquêtes complémentaires au registre des entreprises et des établissements. Les emplois équivalents plein temps du secteur privé sont estimés par branche économique à partir d'informations sur les revenus provenant des données de l'AVS (revenus soumis à cotisation) ou d'informations relevées directement à partir d'enquêtes complémentaires au registre des entreprises et des établissements. Pour le secteur public, les emplois équivalents plein temps sont relevés directement à partir des mêmes enquêtes complémentaires. Quant au secteur agricole, les emplois équivalents plein temps sont estimés sur la base des taux d'occupation moyens calculés dans le cadre de l'enquête suisse sur la population active.

Places vacantes

On entend par place vacante, un poste (nouvellement créé, inoccupé ou sur le point d'être vacant) que l'employeur a l'intention de repourvoir immédiatement ou dans un futur proche et pour lequel des mesures actives ont été prises ou vont être prises afin de recruter un/e candidat/e à l'extérieur de l'entreprise.

Sources statistiques

Statistique des places vacantes:

places vacantes dans les établissements des secteurs secondaire et tertiaire

Statistique des places vacantes annoncées du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO):

places vacantes annoncées auprès des offices régionaux de placement (ORP). Etant donné que l'annonce n'est obligatoire que pour les professions à taux de chômage élevé (obligation d'annonce si le taux de chômage est supérieur à 5% depuis le 1^{er} janvier 2020 resp. 8% depuis le 1^{er} juillet 2018), la statistique du SECO ne couvre qu'une part restreinte des places vacantes en Suisse.

Difficultés de recrutement en personnel

Indicateur dont le but est d'estimer les difficultés de recrutement rencontrées durant le trimestre sous revue par les établissements des secteurs secondaire et tertiaire.

Source statistique

Statistique de l'emploi:

on demande aux établissements d'indiquer s'ils ont rencontré des difficultés à recruter du personnel selon 4 catégories (1: personnel trouvé sans difficulté; 2: personnel trouvé avec difficulté; 3: personnel non trouvé; 4: autre [ne sait pas, personnel non cherché, processus de recrutement pas terminé]) et selon 4 niveaux de formation professionnelle (1: personnel sans formation post-obligatoire; 2: apprentissage ou formation équivalente; 3: formation professionnelle supérieure; 4: haute école). Les indicateurs prennent la forme de pourcentages et sont pondérés par le nombre d'emplois. Ils sont présentés de manière détaillée pour chaque catégorie. Un indicateur synthétique (difficultés de recrutement en personnel qualifié) regroupe les cas dans lesquels le personnel recherché a été trouvé avec difficulté ou n'a pas été trouvé dans au moins une des 3 catégories avec un niveau de formation post-obligatoire. La série débute au premier trimestre 2004.

Prévisions d'évolution de l'emploi

Indicateurs dont le but est d'estimer la tendance attendue pour le prochain trimestre en termes de prévisions d'évolution de l'emploi pour les secteurs secondaire et tertiaire.

Source statistique

Statistique de l'emploi:

les indicateurs expriment sous la forme de pourcentages la proportion des établissements qui ont annoncé une augmentation, un maintien ou une réduction de leur effectif total (chiffres pondérés par le nombre d'emplois). Ces pourcentages sont également présentés sous la forme d'un indice synthétique variant de 0,50 (réduction) à 1,50 (augmentation). La série débute au premier trimestre 2004.

3.3 Notions économiques

Offre de travail

L'offre de travail est la quantité de travail offerte par les travailleurs. Elle se compose des personnes actives occupées et des chômeurs au sens du BIT.

Sources statistiques

Comptes globaux du marché du travail:

personnes actives = actifs occupés selon le concept intérieur + chômeurs au sens du BIT parmi la population résidente permanente + chômeurs inscrits titulaires d'une autorisation de séjour de durée non permanente

Enquête suisse sur la population active, relevé structurel mené dans le cadre du recensement de la population:

personnes actives parmi la population résidente permanente

Demande de travail

La demande de travail est la quantité de travail demandée par les employeurs. Elle se compose des emplois (places occupées) et des places vacantes.

Sources statistiques

Statistique de l'emploi:

emplois, places vacantes

Statistique structurelle des entreprises

3.4 Notions liées au temps de travail

Heures normales de travail

Les heures normales de travail représentent les heures fixées dans le contrat des salariés et, dans le cas des indépendants, les heures habituellement consacrées à l'activité professionnelle. Les heures supplémentaires et les heures d'absences n'ont pas d'effet sur les heures normales de travail.

Sources statistiques

Statistique du volume du travail:

heures normales de travail selon le concept intérieur, en durée annuelle et hebdomadaire par emploi ou en volume annuel

Statistique de la durée normale du travail dans les entreprises:
heures normales de travail des salariés à plein temps, en durée hebdomadaire par salarié

Heures effectives de travail

Les heures effectives de travail correspondent aux heures qui ont été effectivement travaillées dans le cadre de l'activité professionnelle. A la différence des heures normales de travail, elles comprennent les heures supplémentaires et n'incluent pas les heures d'absences.

Source statistique

Statistique du volume du travail:

heures effectives de travail selon le concept intérieur, en durée annuelle et hebdomadaire par emploi ou en volume annuel

Heures supplémentaires

Les heures supplémentaires correspondent aux heures payées ou non payées

- qui ont été accomplies en plus de la durée normale du travail et
- qui ne sont pas compensées par des congés ou par des réductions ultérieures du temps de travail dans le cadre d'horaires de travail flexibles.

Source statistique

Statistique du volume du travail:

heures supplémentaires selon le concept intérieur, en durée annuelle et hebdomadaire par emploi, en volume annuel ou en taux d'heures supplémentaires

Heures d'absences

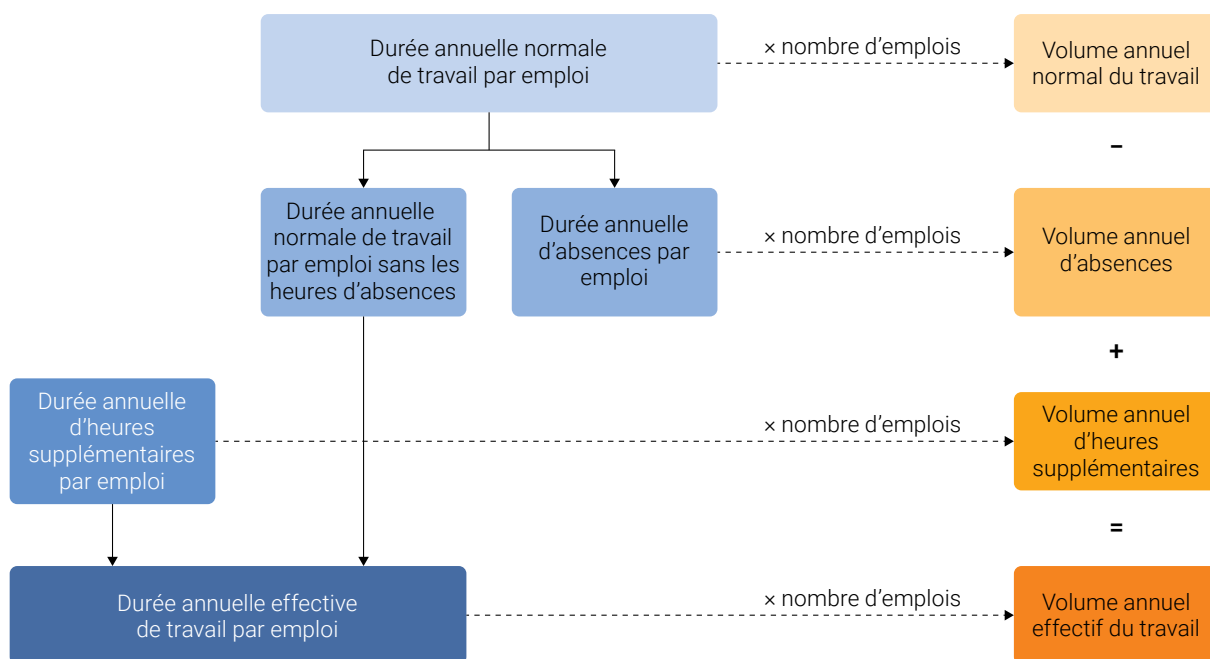
Les heures d'absences sont constituées par le temps pendant lequel une personne n'était pas à son lieu de travail, alors qu'elle aurait normalement dû y être (maladie, accident, congé maternité, service militaire ou civil, protection civile, réduction de l'horaire de travail, conflit de travail, raisons personnelles et familiales et mauvais temps). Les vacances, les jours fériés et les absences dues à la flexibilité des horaires de travail ne sont pas considérés comme des absences.

Source statistique

Statistique du volume du travail:
heures d'absences selon le concept intérieur, en durée annuelle et hebdomadaire par emploi, en volume annuel ou en taux d'absences

Le temps de travail

G 3.3



© OFS 2020

3.5 Notions liées aux mouvements sur le marché du travail

Transitions brutes entre activité professionnelle, chômage au sens du BIT et non-activité

Les transitions brutes reflètent le passage d'un statut (initial) à un autre (final) au cours d'une certaine période. En mesurant les transitions brutes entre activité professionnelle, chômage au sens du BIT et non-activité, on est ainsi amené à distinguer neuf groupes de personnes différents (actifs occupés devenus chômeurs au sens du BIT, actifs occupés devenus non actifs, actifs occupés restés actifs occupés, chômeurs au sens du BIT devenus actifs occupés, etc.).

Source statistique

Comptes globaux du marché du travail:
les transitions brutes sur une année civile

Migrations internationales

Les migrations internationales sont les mouvements de population d'un pays à un autre ayant pour effet le transfert du domicile. On distingue les immigrations (lorsque le pays de référence est le pays où la personne s'installe) des émigrations (lorsque le pays de référence est le pays que la personne quitte). La différence entre le nombre d'immigrations et d'émigrations est appelée solde migratoire.

Sources statistiques

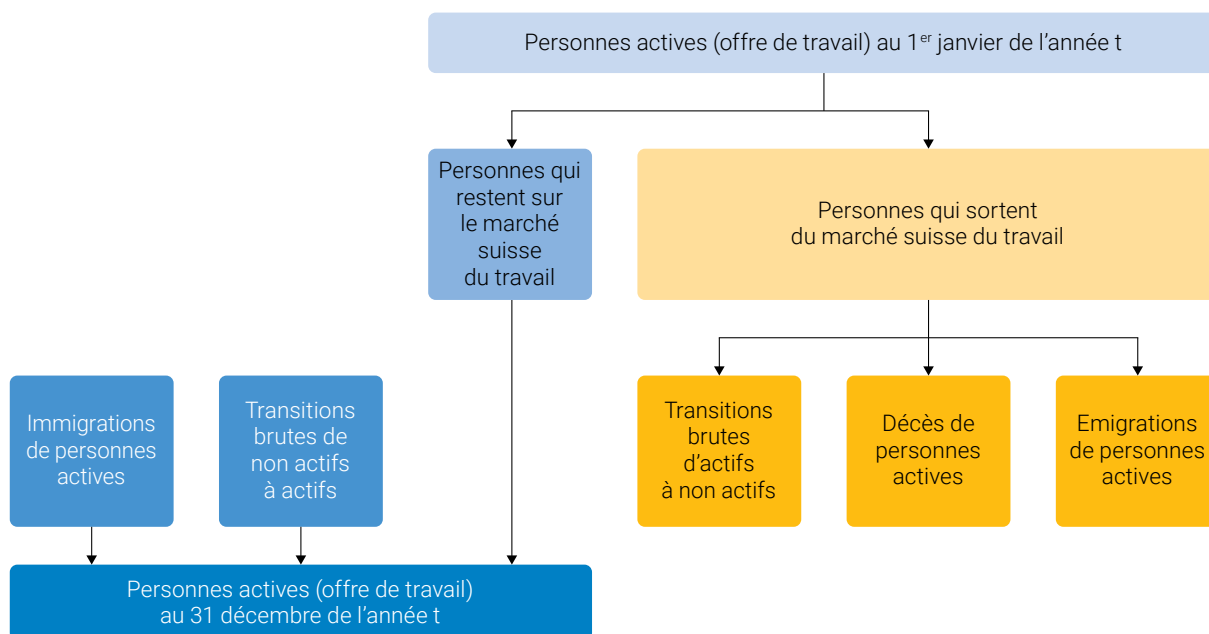
Statistique de la population et des ménages (STATPOP):
migrations internationales des Suisses et des étrangers de la population résidente permanente. STATPOP a remplacé dès 2011 l'ancienne statistique de l'état annuel de la population (ESPOP).

Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM):
migrations internationales des étrangers

Comptes globaux du marché du travail:
migrations internationales selon le statut sur le marché du travail. La notion de migrations internationales est, pour les besoins de la statistique, élargie aux cas de nouveaux frontaliers (considérés comme des immigrations) et aux cas de personnes perdant le statut de frontaliers (considérés comme des émigrations).

Les mouvements sur le marché du travail

G 3.4



© OFS 2020

3.6 Notions liées à la rémunération du travail

Revenu du travail

Le revenu du travail est composé des recettes (en espèce, en nature ou sous forme de services) que procure aux individus l'exercice d'une activité salariée ou indépendante. Le revenu du travail comprend les montants perçus soit en tant que résultat direct de l'activité professionnelle (salaires ou bénéfice de l'activité indépendante), soit en raison de leur situation dans la profession (prestations de sécurité sociale liées à l'emploi). Le revenu du travail ne comprend pas le revenu provenant d'autres sources telles que la propriété, l'assistance sociale, les transferts, etc., non lié à l'emploi.

(Voir aussi la notion apparentée: «salaire»)

Sources statistiques

Enquête suisse sur la population active:
relève les revenus professionnels des salariés et des indépendants au sein de la population résidante permanente. Les composantes du salaire des salariés sont le salaire brut, le 13^e et 14^e salaires, les primes et les gratifications.

Enquête sur le budget des ménages (EBM):
donne une vue d'ensemble des revenus du travail des ménages privés. Par revenu du travail on entend tout ce qui revient au ménage à titre de salaires, de bénéfice d'activité indépendante ou de prestations de sécurité sociale liées à l'emploi.

Salaire

Le salaire correspond à la rémunération du travail (en espèce ou en nature) effectué par une personne pour le compte d'une autre personne en vertu d'un contrat écrit ou oral. Cette autre personne peut être une personne physique ou une personne morale (entreprise, institution à but non lucratif ou administration publique). La notion de salaire ne couvre ainsi pas les revenus de l'activité indépendante qui est réalisée pour son propre compte. Il est d'usage de faire la distinction entre salaire brut (avant déduction des cotisations sociales à charge du salarié) et salaire net (après déduction).

(Voir aussi la notion apparentée: «revenu du travail»)

Sources statistiques

Enquête suisse sur la structure des salaires:

les composantes du salaire considérées sont le salaire brut du mois d'octobre (y compris les prestations en nature, les versements réguliers de primes, de participations au chiffre d'affaires et de commissions), les allocations pour le travail en équipe et le travail le dimanche ou de nuit, 1/12 du 13^e salaire et 1/12 des paiements spéciaux annuels. Les résultats sont exprimés soit en salaires mensuels bruts standardisés (recalculés sur la base d'un équivalent plein temps de 4 1/3 semaines à 40 heures de travail), soit en salaires mensuels nets (montants effectivement versés, y compris la rémunération des heures supplémentaires).

Statistique de l'évolution des salaires:

les composantes salariales entrant dans le calcul de l'indice sont le salaire brut de base, les allocations de renchérissement et le 13^e salaire. Sont exclues les primes et commissions, les allocations familiales, diverses gratifications et les paiements en nature. Les personnes prises en compte dans le calcul sont les hommes et les femmes ayant 18 ans révolus et employés à plein temps et à temps partiel.

Enquête suisse sur la population active:
relève les revenus professionnels des salariés et des indépendants au sein de la population résidante permanente. Les composantes du salaire des salariés sont le salaire brut, le 13^e et le 14^e salaires, les primes et les gratifications.

Enquête sur les accords salariaux (EAS):
relève l'adaptation des salaires effectifs et des salaires minimaux (généralement: salaire brut de base + 13^e salaire) convenue entre les partenaires sociaux dans le cadre de conventions collectives de travail (CCT) sélectionnées. Les salaires minimaux sont des montants minimaux de rémunération négociés collectivement et fixés dans une CCT ou dans un avenant à celle-ci.

Autres sources:

enquête sur le budget des ménages et données administratives de l'AVS, ces dernières permettant de calculer la «rémunération des salariés» dans le Compte de revenu du Système de comptabilité nationale.

Convention collective de travail

Accord passé entre, d'une part, une ou plusieurs associations d'employeurs ou/et un ou plusieurs employeurs et, d'autre part, une ou plusieurs associations de travailleurs afin d'établir en commun des clauses sur la conclusion, l'objet et la fin des contrats individuels de travail entre employeurs et travailleurs intéressés (dispositions normatives). Une CCT peut également contenir d'autres clauses (dispositions semi-normatives), pourvu qu'elles concernent les rapports entre employeurs et travailleurs (contributions à une caisse de compensation, représentation des travailleurs dans l'entreprise, formation et perfectionnement professionnels, etc.); elle peut même être limitée à ces clauses. La convention peut en outre régler les droits et obligations réciproques des parties contractantes (dispositions obligationnelles directes), ainsi que le contrôle et l'exécution des clauses prévues. La CCT est régie par les articles 356 à 358 du Code des obligations.

Les CCT signées du côté employeur par une ou plusieurs associations d'employeurs sont dénommées CCT d'associations, les CCT signées du côté employeur par les représentants d'une ou plusieurs entreprises sont dénommées CCT d'entreprise(s).

Source statistique

Enquête sur les conventions collectives de travail en Suisse (ECS)

Contrat-type de travail (CTT)

Par le contrat-type de travail (CTT) sont établies des clauses sur la conclusion, l'objet et la fin de diverses espèces de contrats de travail. Le Conseil fédéral édicte les contrats-types valables pour plusieurs cantons; les cantons sont compétents dans les autres cas. Le CTT est régi par les articles 359 à 360 du Code des obligations (CO).

Sauf accord contraire, le CTT s'applique directement aux rapports de travail qu'il régit. Les cantons sont tenus d'édicter des contrats-types pour les travailleurs agricoles et le service de maison; notamment, ces contrats-types règlent la durée du travail et du repos et les conditions de travail des travailleuses et des jeunes travailleurs.

CTT avec salaires minimaux impératifs: CTT édictés en application de l'art. 360a du Code des obligations (CO). Il s'agit de CTT d'une durée limitée prévoyant des salaires minimaux impératifs. Si, au sein d'une branche économique ou d'une profession, les salaires usuels dans la localité, la branche ou la profession font l'objet d'une sous-enchère abusive et répétée et qu'il n'existe pas de convention collective de travail (CCT) contenant des dispositions relatives aux salaires minimaux pouvant être étendue, l'autorité compétente peut édicter, sur proposition d'une commission tripartite instituée par la Confédération ou un canton, un CTT fixant des salaires minimaux. Il ne peut pas être dérogé à un CTT au sens de l'art. 360a CO en défaveur du travailleur (art. 360d, al. 2, CO).

Source statistique

Enquête sur les conventions collectives de travail en Suisse (ECS)

Accords salariaux

Accords conclus entre les partenaires signataires de CCT sur le montant et le mode de l'adaptation des salaires effectifs ainsi que sur les salaires minimaux et éventuellement la durée du travail ou autres conditions de rémunération. Toute évolution salariale qui résulte directement de dispositions conventionnelles est assimilée à un accord salarial.

Source statistique

Enquête sur les accords salariaux dans les domaines conventionnels (EAS)

Conflit du travail

Un conflit du travail est un désaccord qui porte sur un problème ou un groupe de problèmes à propos duquel ou desquels il existe un différend entre des travailleurs et des employeurs, ou à propos duquel ou desquels une revendication a été formulée par des travailleurs ou des employeurs, ou à propos duquel ou desquels des travailleurs ou des employeurs soutiennent les revendications ou les doléances d'autres travailleurs ou employeurs.

Grève:

Une grève est un arrêt temporaire du travail déclenché par un (ou des) groupe(s) de travailleurs en vue d'imposer ou de s'opposer à une exigence ou de formuler des doléances, ou de soutenir d'autres travailleurs dans leurs revendications ou doléances.

Lock-out:

Un lock-out est la fermeture temporaire totale ou partielle d'un ou plusieurs lieux de travail, ou les mesures prises par un ou plusieurs employeurs pour empêcher les travailleurs d'exécuter normalement leur travail, en vue d'imposer ou de s'opposer à une exigence ou de soutenir les revendications ou les doléances d'autres employeurs.

Source statistique

Enquête sur les conflits collectifs de travail (KASE)

3.7 Taux divers

Taux d'actifs occupés

$$\text{Taux d'actifs occupés} = \frac{\text{personnes actives occupées}}{\text{population de référence}} \times 100$$

Source statistique

Enquête suisse sur la population active, relevé structurel mené dans le cadre du recensement de la population.

On distingue:

- le taux d'actifs occupés brut calculé pour la population totale
- le taux d'actifs occupés standardisé calculé pour la population de 15 ans et plus
- et le taux d'actifs occupés net calculé pour la population de 15 à 64 ans.

Taux de chômage au sens du BIT (BIT = Bureau international du Travail)

$$\text{Taux de chômage au sens du BIT} = \frac{\text{chômeurs au sens du BIT}}{\text{personnes actives}} \times 100$$

Source statistique

Statistique du chômage au sens du BIT, enquête suisse sur la population active

Taux de chômage

$$\text{Taux de chômage} = \frac{\text{chômeurs inscrits}}{\text{personnes actives}} \times 100$$

Source statistique

Statistique du chômage du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), relevé structurel mené dans le cadre du recensement de la population

Taux de sous-emploi

$$\text{Taux de sous-emploi} = \frac{\text{personnes en sous-emploi}}{\text{personnes actives}} \times 100$$

Source statistique

Enquête suisse sur la population active

Taux d'activité

$$\text{Taux d'activité} = \frac{\text{personnes actives}}{\text{population de référence}} \times 100$$

Source statistique

Enquête suisse sur la population active, relevé structurel mené dans le cadre du recensement de la population.

On distingue:

- le taux d'activité brut calculé pour la population totale
- le taux d'activité standardisé calculé pour la population de 15 ans et plus
- et le taux d'activité net calculé pour la population de 15 à 64 ans.

Taux d'heures supplémentaires

$$\text{Taux d'heures supplémentaires} = \frac{\text{durée annuelle d'heures supplémentaires par emploi}}{\text{durée annuelle normale de travail par emploi}} \times 100$$

Source statistique

Statistique du volume du travail

Taux d'absences

$$\text{Taux d'absences} = \frac{\text{durée annuelle d'absences par emploi}}{\text{durée annuelle normale de travail par emploi}} \times 100$$

Source statistique

Statistique du volume du travail

Taux de places vacantes

$$\text{Taux de places vacantes} = \frac{\text{places vacantes}}{(\text{emplois} + \text{places vacantes})} \times 100$$

Source statistique

Statistique de l'emploi

3.8 Concepts de population et de couverture statistique

Concept intérieur

L'activité productive selon le concept intérieur désigne l'activité productive réalisée à l'intérieur du territoire économique suisse, qu'elle soit le fait de résidents ou de non-résidents. Ce concept peut être utilisé afin de délimiter la population active occupée, les emplois ou encore les heures de travail. Concrètement, l'activité productive selon le concept intérieur comprend l'activité réalisée en Suisse par les groupes suivants: Suisses résidant en Suisse, titulaires d'une autorisation d'établissement, titulaires d'une autorisation de séjour (y compris les réfugiés reconnus), frontaliers résidant à l'étranger et travaillant en Suisse, saisonniers (depuis le 1^{er} juin 2002, cette autorisation n'est plus délivrée), titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée, ressortissants de l'UE/AELE qui exercent une activité lucrative non indépendante auprès d'un employeur suisse pendant au maximum 90 jours par année civile, personnes dans le processus d'asile, personnel des ambassades et des consulats suisses et personnel de la marine suisse. À l'inverse,

l'activité du personnel des ambassades et des consulats étrangers en Suisse, l'activité des fonctionnaires internationaux en Suisse et l'activité des personnes résidant en Suisse, mais travaillant à l'étranger ne sont pas couvertes dans le concept intérieur.

Source statistique

Le concept intérieur est notamment utilisé dans la statistique de la population active occupée, la statistique du volume du travail, le recensement des entreprises, la statistique structurelle des entreprises, la statistique de l'emploi et l'enquête suisse sur la structure des salaires. Le concept intérieur est par ailleurs utilisé dans le domaine de la comptabilité nationale.

Population résidente permanente

Sont assimilées à la population résidente permanente toutes les personnes de nationalité suisse avec domicile principal en Suisse, ainsi que tous les ressortissants étrangers avec une autorisation de résidence valable au moins 12 mois ou séjournant au moins depuis 12 mois en Suisse, à savoir les titulaires d'une autorisation d'établissement, les titulaires d'une autorisation de séjour (y compris les réfugiés reconnus), les titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée équivalent à une durée cumulée minimale de 12 mois, les personnes dans le processus d'asile totalisant au moins 12 mois de séjour et les diplomates et fonctionnaires internationaux (y compris les membres de leurs familles).

Source statistique

Le concept de population résidente permanente est utilisé dans la statistique de la population et des ménages (STATPOP). Il est utilisé sous une forme légèrement adaptée dans le relevé structurel mené dans le cadre du recensement de la population (sans les diplomates et fonctionnaires internationaux), dans la statistique du chômage au sens du BIT et dans l'enquête suisse sur la population active (sans les diplomates et fonctionnaires internationaux et sans les personnes dans le processus d'asile).

Population résidente

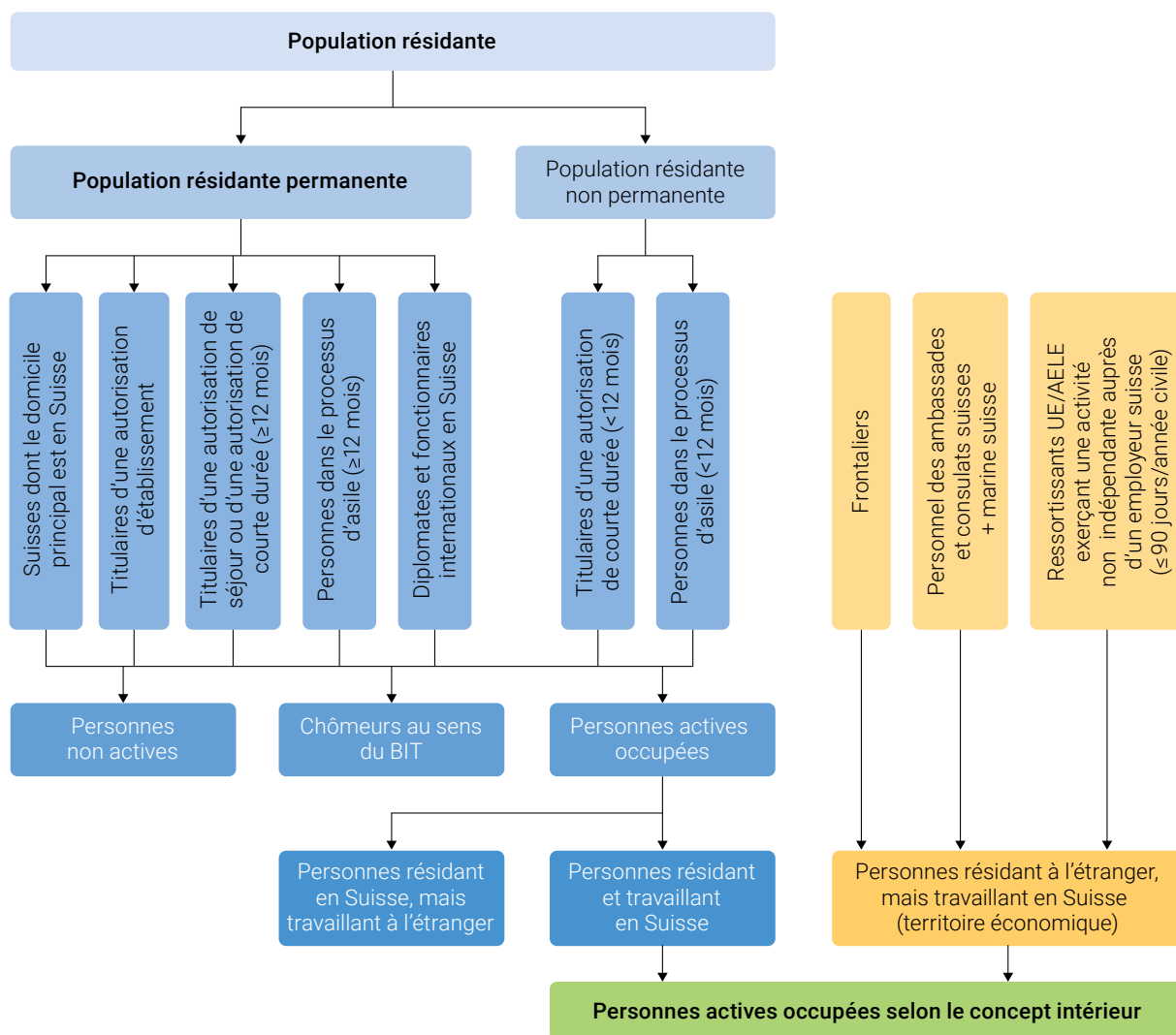
Sont assimilées à la population résidente toutes les personnes résidant en Suisse à un moment donné, quels que soient leur nationalité, la durée et le type d'autorisation de résidence. Les personnes n'ayant pas de domicile officiel en Suisse, telles que les frontaliers travaillant en Suisse, les touristes, les personnes en visite ou en voyage d'affaires, ne sont pas comptées dans la population résidente. Concrètement, la population résidente comprend les titulaires d'une autorisation d'établissement, les titulaires d'une autorisation de séjour (y compris les réfugiés reconnus), les saisonniers (depuis le 1^{er} juin 2002, cette autorisation n'est plus délivrée), les titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée, les personnes dans le processus d'asile, les diplomates et fonctionnaires internationaux et les membres de leurs familles.

Source statistique

Le concept de population résidente est utilisé dans le recensement fédéral de la population jusqu'en 2000, et dans la statistique du chômage du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO).

Population résidente, population résidente permanente et concept intérieur

G 3.5



© OFS 2020

3.9 Grandes régions

Grandes régions

Région lémanique:	Vaud, Valais, Genève
Espace Mittelland:	Berne, Fribourg, Soleure, Neuchâtel, Jura
Suisse du Nord-Ouest:	Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Argovie
Zurich:	Zurich
Suisse orientale:	Glaris, Schaffhouse, Appenzell Rh.- Ext., Appenzell Rh.-Int., Saint-Gall, Grisons, Thurgovie
Suisse centrale:	Lucerne, Uri, Schwytz, Obwald, Nidwald, Zoug
Tessin:	Tessin

Source statistique

Les résultats de la plupart des statistiques du marché du travail sont proposés sous une forme régionalisée.

4 Sources statistiques

4.1 Système des statistiques suisses du marché du travail

Les informations sur le marché du travail proviennent d'enquêtes réalisées auprès des ménages, d'enquêtes réalisées auprès des entreprises ou de l'exploitation de données administratives (cf. encadré 1). Alors que les enquêtes auprès des ménages sont essentiellement basées sur l'offre de travail, les enquêtes auprès des entreprises fournissent des informations orientées sur la demande. Ces informations peuvent être également combinées afin d'obtenir ce qu'on appelle des statistiques de synthèse. Ces dernières enrichissent nos informations et produisent des résultats nouveaux sans qu'il y ait besoin de procéder à de coûteuses enquêtes supplémentaires. Elles permettent en outre de combiner les avantages spécifiques de plusieurs statistiques et d'en pallier certains défauts. Dans l'encadré 6, on remarque qu'une multitude de statistiques ou registres livrent des informations portant sur le marché du travail. Afin que la publication garde une relative concision, ainsi que pour des raisons de périodicité d'enquête, certaines de ces sources statistiques ne sont pas abordées plus en détail, ni sur le plan des aspects de méthode, ni sur celui des résultats¹.

L'enquête suisse sur la population active (ESPA), réalisée auprès des ménages, est la source principale de quatre statistiques de synthèse traitées dans cet ouvrage. Il s'agit de la statistique de la population active occupée (SPAO), de la statistique du volume du travail (SVOLTA), de la statistique du chômage au sens du BIT (CHOM-BIT) et des comptes globaux du marché du travail (CMT). Dans le cadre de cette publication, L'ESPA fournit également les chiffres nécessaires aux comparaisons internationales et au calcul des taux d'activité et taux d'actifs occupés.

Outre l'ESPA et les quatre statistiques de synthèse qui en sont dérivées, sept autres sources statistiques livrent des indicateurs dans le cadre de la publication «Indicateurs du marché du travail» (cf. encadré 2): quatre enquêtes auprès des entreprises (la statistique de l'emploi, l'enquête suisse sur la structure des salaires, l'enquête sur les accords salariaux et l'enquête sur les conventions collectives de travail en Suisse), trois statistiques basées sur des données administratives (la statistique de la durée normale de travail dans les entreprises, la statistique du chômage du Secrétariat d'Etat à l'économie et la statistique de l'évolution des salaires). La vue d'ensemble est complétée par la statistique des frontaliers (statistique de synthèse basée principalement sur un appariement entre les données SYMIC et les données AVS et utilisée comme input dans la SPAO, dans la SVOLTA et dans les CMT).

¹ Des informations sur les sources statistiques relatives au marché du travail qui ne sont pas présentées en détail dans cette publication peuvent être obtenues auprès des offices fédéraux suivants:
 Secrétariat d'Etat à l'économie: statistique sur la réduction de l'horaire de travail, statistique des places vacantes annoncées.
 Secrétariat d'Etat aux migrations: système d'information central sur la migration (SYMIC).
 Office fédéral de la statistique: recensement de la population, recensement des entreprises, statistique structurelle des entreprises, enquête sur les nouvelles entreprises, recensement des entreprises du secteur primaire.

Encadré 1: le système des statistiques suisses du marché du travail

Statistiques de synthèse

Statistique de la population active occupée (SPA0)	– cf. 4.3
Statistique des frontaliers (STAF)	– cf. 4.6
Statistique du volume du travail (SVOLTA)	– cf. 4.7
Statistique du chômage au sens du BIT (CHOM-BIT)	– cf. 4.10
Comptes globaux du marché du travail (CMT)	– cf. 4.13

Enquêtes auprès des ménages

Enquête suisse sur la population active (ESPA)	– cf. 4.2
Recensement de la population (RFP)	– Un recensement exhaustif de la population résidante a été réalisé tous les dix ans entre 1850 et 2000. Il a relevé des données sur l'activité professionnelle depuis 1860. Jusqu'en 1960, on a tenu compte uniquement de l'activité à plein temps et jusqu'en 1980 uniquement des personnes actives occupées travaillant au moins 6 heures par semaine. Ce n'est qu'en 1990 que la limite de travail a été abaissée à une heure par semaine (définition internationale). Depuis 2010, le recensement traditionnel de la population est remplacé par une série d'enquêtes. Parmi celles-ci, le relevé structurel annuel, qui est une enquête par échantillonnage menée auprès de 200 000 personnes, représente une source de données importante dans l'optique de l'observation du marché du travail.

Enquêtes auprès des entreprises

Statistique de l'emploi (STATEM)	– cf. 4.4
Recensement des entreprises (RE)	– Réalisé tous les 3 ou 4 ans auprès des établissements des secteurs secondaire et tertiaire, pour la dernière fois en 2008. On y relève les emplois d'au moins 6 heures par semaine. Les emplois dans les ménages privés et les emplois d'indépendants sans entreprise ne sont pas considérés.
Statistique structurelle des entreprises (STATENT)	– Cette statistique annuelle dès 2011 remplace le recensement des entreprises. Basée essentiellement sur des données administratives, elle couvre les emplois dans les entreprises ou pour compte propre (indépendants) impliquant le versement de cotisations AVS obligatoires sur la base d'un revenu annuel minimum de 2300 francs. Les unités d'exploitation sont l'établissement et l'entreprise.
Enquête sur les nouvelles entreprises	– Réalisée auprès des entreprises nouvellement inscrites dans le registre des entreprises et des établissements (REE) afin de mettre ce dernier à jour. Le REE sert de base au recensement des entreprises et à toute enquête par sondage auprès des entreprises.
Recensement des entreprises du secteur primaire ou de l'agriculture	– Relève l'emploi par régions dans le secteur primaire.
Enquête suisse sur la structure des salaires (ESS)	– cf. 4.14
Enquête sur les accords salariaux (EAS)	– cf. 4.17
Enquête sur les conventions collectives de travail (ECS)	– cf. 4.18
Enquête sur les conflits collectifs du travail (KASE)	– cf. 4.19
Données administratives	
Système d'information central sur la migration (SYMIC)	– Données mensuelles sur le nombre de travailleurs étrangers. Dès juin 2002, le SYMIC ne livre plus d'informations sur l'activité des titulaires d'une autorisation de séjour originaires de l'UE et des titulaires d'une autorisation d'établissement.
Durée normale du travail dans les entreprises (DNT)	– cf. 4.8
Statistique de la réduction de l'horaire de travail du SECO	– Relève mensuellement des informations sur le chômage partiel.
Statistique du chômage du SECO	– cf. 4.11
Statistique des places vacantes annoncées du SECO	– Relève chaque mois les places vacantes annoncées aux offices régionaux de placement.
Statistique de l'évolution des salaires (ISS)	– cf. 4.16

Encadré 2: aperçu des statistiques et des indicateurs traités dans la publication

Statistiques	Indicateurs fournis
Statistiques de synthèse	
Statistique de la population active occupée (SPA0)	– Personnes actives occupées, personnes actives occupées en équivalents plein temps
Statistique des frontaliers (STAF)	– Frontaliers de nationalité étrangère travaillant en Suisse
Statistique du volume du travail (SVOLTA)	– Heures effectives de travail – Heures normales de travail – Heures supplémentaires – Heures d'absences
Statistique du chômage au sens du BIT (CHOM-BIT)	– Chômeurs au sens du BIT – Taux de chômage au sens du BIT
Comptes globaux du marché du travail (CMT)	– Bilan de la population active – Migration de personnes actives
Enquêtes auprès des ménages	
Enquête suisse sur la population active (ESPA)	– Taux d'activité – Taux d'actifs occupés – Indicateurs servant aux comparaisons internationales
Enquêtes auprès des entreprises	
Statistique de l'emploi (STATEM)	– Emplois par taux d'occupation, emplois équivalents à plein temps – Places vacantes – Indicateurs sur les prévisions d'évolution de l'emploi – Indicateurs des difficultés de recrutement de personnel
Enquête suisse sur la structure des salaires (ESS)	– Salaire mensuel brut standardisé – Salaire mensuel net (non standardisé)
Enquête sur les accords salariaux (EAS)	– Adaptation des salaires effectifs – Adaptation des salaires minimaux
Enquête sur les conventions collectives de travail en Suisse (ECS)	– Conventions collectives de travail
Enquête sur les conflits collectifs du travail (KASE)	– Grèves et lock-outs – Etablissements et travailleurs impliqués – Journées de travail perdues
Données administratives	
Durée normale du travail dans les entreprises (DNT)	– Durée normale du travail hebdomadaire des salariés à plein temps
Statistique du chômage du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO)	– Chômeurs inscrits – Taux de chômage – Demandeurs d'emploi inscrits
Statistique de l'évolution des salaires (ISS)	– Indice des salaires nominaux – Indice des salaires réels

4.2 L'enquête suisse sur la population active (ESPA)

L'enquête suisse sur la population active (ESPA) est une enquête réalisée auprès des personnes qui a pour but principal de fournir des données sur la structure de la population active suisse et sur les comportements en matière d'activité professionnelle. Les thèmes principaux que l'ESPA aborde sont l'activité professionnelle, le chômage et ses caractéristiques, la profession (apprise et exercée), les conditions de travail, la mobilité sur le marché du travail, la branche économique, les heures de travail, la formation (y compris la formation continue), le travail non rémunéré, la situation familiale, les conditions de logement et les revenus (cf. chapitre 4.15). Ce vaste éventail de données conduit à un grand choix dans les critères de ventilations (par exemple les actifs occupés selon l'état civil, la classe de revenu, le type d'horaire; les chômeurs au sens du BIT selon la formation, la durée de chômage, le type de famille, etc.). Des enquêtes similaires (appelées enquêtes sur les forces de travail ou labour force surveys) sont conduites dans les pays de l'Union européenne.

Concepts et définitions de l'ESPA

L'ESPA applique les définitions internationales de l'activité et du chômage (Bureau international du Travail et EUROSTAT). Une personne est ainsi considérée comme active occupée si elle exerce une activité professionnelle d'au moins une heure pendant la semaine de référence. L'utilisation de ces définitions permet de réaliser des comparaisons internationales.

En raison de la méthode de relevé, les résultats de l'enquête se rapportent à la population résidante permanente uniquement. Par conséquent, l'ESPA ne prend pas en considération certains groupes d'étrangers, tels les frontaliers, les titulaires d'une autorisation de courte durée et les personnes dans le processus d'asile. Pour combler ces lacunes, on rajoute, dans une étape importante des processus de calcul des statistiques de synthèse (statistique de la population active occupée, statistique du volume du travail et comptes globaux du marché du travail), les groupes qui n'appartiennent pas à la population résidante permanente (voir graphique G 4.1). Cette opération, si elle permet de tenir compte de toutes les personnes travaillant en Suisse et de tous les chômeurs au sens du BIT résidant en Suisse, présente toutefois un inconvénient: on perd de la souplesse dans les possibilités de ventilation des résultats.

Méthode de calcul de l'ESPA

a) Méthode de relevé

L'ESPA est une enquête par échantillonnage auprès des personnes. De 1991 à 2009, elle a été réalisée entre le mois d'avril et le mois de juin. Depuis 2010, elle se déroule en continu dans le but de fournir des indicateurs trimestriels et annuels. L'OFS informe par écrit les personnes sélectionnées, puis un institut de sondage mandaté les contacte par téléphone. Les personnes qui participent à l'enquête sont interrogées quatre fois sur 15 mois. Cette structure en panel permet d'observer de près l'évolution du marché du travail et d'effectuer des analyses longitudinales.

b) Extrapolation des résultats

L'exploitation des résultats de l'enquête nécessite une pondération des réponses fournies par les personnes interrogées. Cette pondération est calculée sur la base de la population résidante permanente de la Suisse. Sur la période 2010–2016, la pondération des données de l'ESPA a été révisée. En effet, de nouveaux calages basés sur des données des assurances sociales ont été intégrés dans le processus de pondération. La prise en compte de ces nouvelles dimensions permet des gains en terme de précision statistique, notamment en ce qui concerne le statut sur le marché du travail (actif occupé/chômeur au sens du BIT/non-actif). Cette révision génère une rupture de série sur une partie des résultats entre 2009 et 2010.

Chaque trimestre, un participant à l'ESPA représente en moyenne 230 personnes de la population résidante permanente de la population âgée de 15 ans et plus (l'échantillon trimestriel est composé de 30 000 personnes environ).

Les principaux résultats de l'ESPA sont disponibles sur le site internet de l'Office fédéral de la statistique. Par ailleurs, des analyses «à la carte» peuvent également être réalisées sur demande.

Concepts et définitions de l'enquête suisse sur la population active

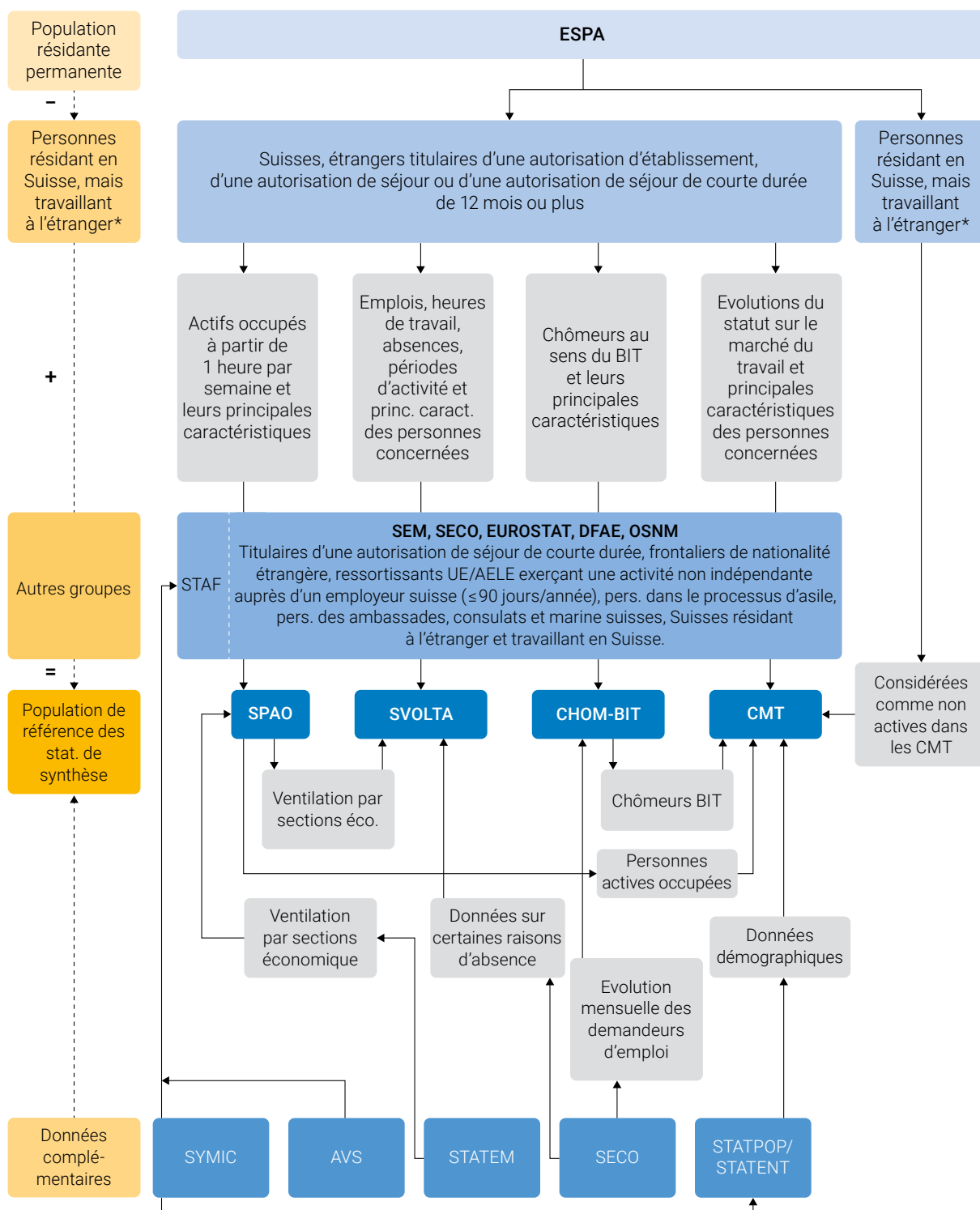
Objet de la statistique:	Structure de la population active et comportements en matière d'activité professionnelle
Méthode de relevé:	Enquête auprès des personnes (env. 120 000 interviews par année)
Population de référence:	Population résidante permanente sans les diplomates, les fonctionnaires internationaux (y c. membres de leur famille) et les personnes dans le processus d'asile
Période de référence/ périodicité:	Dès 2010: chaque trimestre, enquête continue De 1991 à 2009: deuxième trimestre (d'avril à juin), enquête annuelle

Critères de ventilation

Les nombreux thèmes abordés par l'enquête permettent un grand choix dans les critères de ventilation. Par contre, étant donné qu'il s'agit d'une enquête par échantillonnage, les croisements entre variables sont limités (plus les groupes isolés sont de taille réduite, plus le coefficient de variation est grand).

Les inputs principaux des statistiques de synthèse basées sur l'ESPA

G 4.1



AVS = Assurance-vieillesse et survivants
 CHOM-BIT = Statistique du chômage au sens du BIT
 CMT = Comptes globaux du marché du travail
 DFAE = Département fédéral des affaires étrangères
 ESPA = Enquête suisse sur la population active
 OSNM = Office suisse de la navigation maritime
 SECO = Secrétariat d'Etat à l'économie

SEM = Secrétariat d'Etat aux migrations
 SPA0 = Statistique de la population active occupée
 STAF = Statistique des frontaliers
 STATEM = Statistique de l'emploi
 STATPOP = Statistique de la population et des ménages
 SVOLTA = Statistique du volume du travail
 SYMIC = Système d'information central sur la migration

* Personnel des ambassades et consulats étrangers en Suisse, personnel des organisations internationales et frontaliers résidant en Suisse, mais travaillant à l'étranger

4.3 La statistique de la population active occupée (SPA0)

La statistique de la population active occupée (SPA0) a été créée en 1977. Des chiffres globaux remontent jusqu'en 1948 et d'autres, plus détaillés, jusqu'en 1960. Dans cette statistique, toutes les personnes travaillant en Suisse sont prises en compte. La SPA0 livre ainsi des données sur l'ensemble de l'économie, y compris le secteur primaire. La SPA0 est une statistique de synthèse, c'est-à-dire qu'elle repose sur différentes sources statistiques dont les principales sont l'enquête suisse sur la population active (ESPA), le système d'information central sur la migration (SYMIC) tenu par le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) et la statistique de l'emploi (STATEM). En combinant ainsi les résultats de diverses sources, il est possible d'une part d'utiliser les forces tout en laissant de côté les faiblesses des statistiques comprises dans la SPA0 et d'autre part d'adapter le champ couvert par la statistique au concept intérieur.

Concepts et définitions de la SPA0

La SPA0 relève toutes les personnes travaillant en Suisse (cf. chapitre 3.8, «le concept intérieur») au moins une heure par semaine. Elle répond ainsi à la définition de l'activité recommandée par le Bureau international du Travail. La SPA0 considère notamment des groupes de population qui ne sont pas compris, pour diverses raisons, dans la STATEM. Il s'agit en particulier des personnes travaillant dans le secteur primaire, de celles qui sont employées par des ménages privés ainsi que de celles qui exercent une activité professionnelle nous soumises à cotisation AVS (voir chapitre 4.5). La population de référence de la SPA0 se distingue aussi de celle de l'ESPA. En effet, à la différence de l'ESPA qui ne considère que la population résidente permanente, la SPA0 tient également compte des frontaliers, des personnes dans le processus d'asile, des titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée ainsi que d'autres groupes marginaux. Le nombre d'actifs occupés est aussi proposé en équivalents plein temps ainsi que sous forme désaisonnalisée.

Méthode de calcul de la SPA0

La SPA0 s'établit en trois étapes.

1) Passage au concept intérieur

Les valeurs trimestrielles se calculent à partir de l'ESPA. Mais comme les définitions de celle-ci ne coïncident pas entièrement avec les définitions de la SPA0, les données de l'ESPA, qui se rapportent à la population résidente permanente, sont adaptées au concept intérieur (cf. graphique G 4.2). Autrement dit, on ajoute aux personnes actives occupées de l'ESPA les titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée, les personnes dans le processus d'asile, le personnel des ambassades et consulats suisses à l'étranger, le personnel de la marine suisse, les frontaliers et les travailleurs de l'UE/AELE engagés par un employeur suisse pour 90 jours ou moins, et l'on en soustrait le personnel des ambassades et consulats étrangers en Suisse et les frontaliers résidant en Suisse et travaillant à l'étranger.

Ce calcul se fait distinctement pour les hommes et pour les femmes, pour les Suisses et pour les étrangers (ces derniers étant répartis selon le type d'autorisation de séjour).

2) Ventilation des résultats

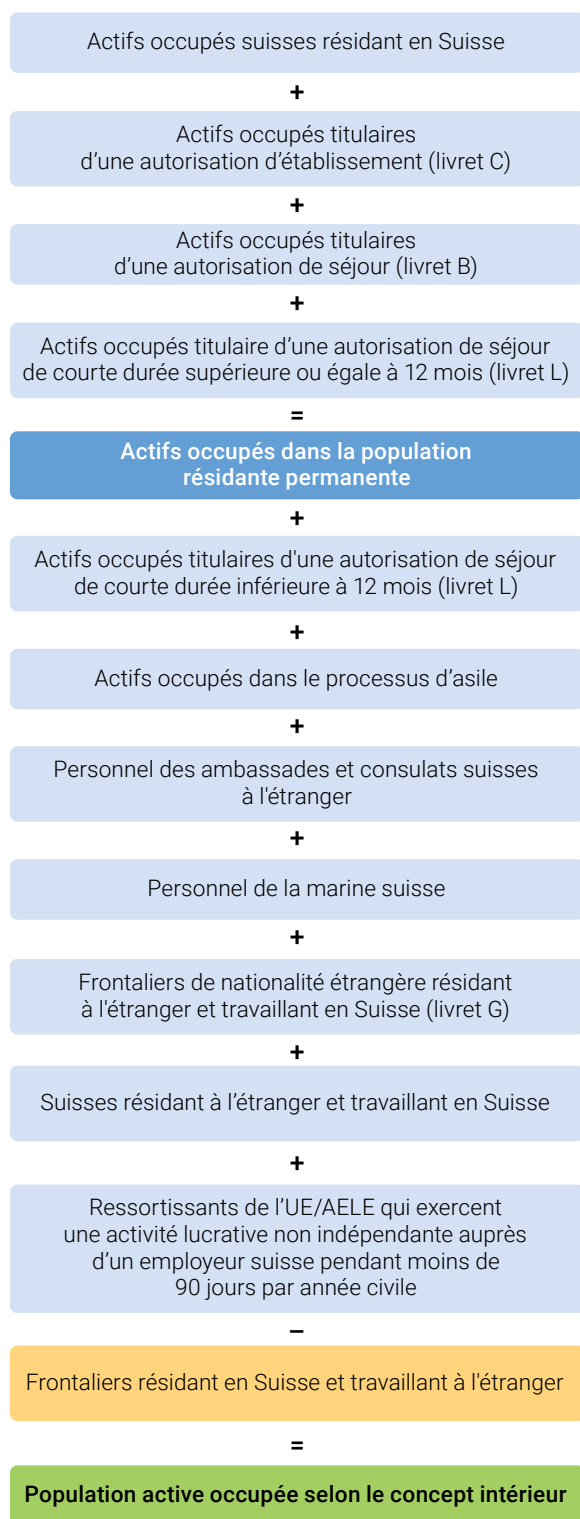
Les valeurs selon le concept intérieur – déjà réparties selon le sexe, la nationalité et le type d'autorisation de séjour – sont encore ventilées par grande région, groupe d'âges, statut d'activité, secteur et section économique. Les principales sources pour ces ventilations sont l'ESPA, le SYMIC, la STAF et la STATEM.

3) Actifs occupés en équivalents plein temps

Pour convertir les personnes actives occupées en équivalents plein temps (EPT), on additionne les taux d'occupation des emplois exercés. Ainsi, une personne occupant un 1^{er} emploi à un taux d'occupation de 50% et un 2^e emploi à 20% sera comptabilisée comme 0,7 EPT. On détermine les taux d'occupation en divisant les heures effectives de travail dans chaque emploi par la moyenne des heures effectives dans les emplois à plein temps.

Pour plus de détails sur la méthode de la SPA0, cf. le rapport méthodologique «La statistique de la population active occupée (SPA0), Bases méthodologiques», OFS, 2017.

Adaptation de la SPAO au concept intérieur G 4.2



Concepts et définitions de la statistique de la population active occupée

Objet de la statistique:	Les personnes exerçant une activité productive au sens de la comptabilité nationale d'au moins 1 heure par semaine
Méthode de relevé:	Statistique de synthèse
Population de référence:	Population active occupée selon le concept intérieur
Période de référence/ périodicité:	Moyenne trimestrielle, statistique trimestrielle et annuelle

Critères de ventilation

Personnes actives occupées

- sexe x nationalité/autorisation de séjour
- sexe x secteurs et sections économiques selon la NOGA08
- sexe x grandes régions
- sexe x nationalité x statut d'activité
- sexe x nationalité x groupes d'âges
- sexe x nationalité x secteurs économiques

Personnes actives occupées en équivalents plein temps

- sexe
- nationalité

Séries désaisonnalisées

- total et total en équivalents plein temps

x = croisé avec

4.4 La statistique de l'emploi (STATEM)

La statistique de l'emploi (STATEM) est élaborée sur la base d'une enquête réalisée chaque trimestre auprès d'établissements des secteurs secondaire et tertiaire. Elle existe en tant qu'enquête trimestrielle depuis 1925. D'abord réalisée pour différentes branches industrielles et publiée sous forme d'indices, elle a peu à peu évolué, couvrant finalement toutes les branches économiques des secteurs secondaire et tertiaire. Elle est publiée sous forme d'effectifs depuis le troisième trimestre 1991.

Concepts et définitions de la STATEM

La STATEM est une enquête conjoncturelle dont le but est de fournir des informations sur l'évolution de l'emploi par branches économiques, sur les places vacantes, les difficultés de recrutement de personnel et les prévisions d'évolution de l'emploi. Elle porte sur les entreprises des secteurs secondaire et tertiaire établies sur territoire suisse (concept intérieur). Le secteur primaire (agriculture, chasse, sylviculture, pêche et pisciculture) et la section «Activités des ménages en tant qu'employeurs» ne sont pas pris en compte.

Méthode de calcul de la STATEM

L'enquête se fonde sur un échantillon aléatoire d'entreprises tirés du Registre des entreprises et des établissements (REE). Il est stratifié par divisions économiques. Dans le cas d'entreprises multi-établissements, tous les établissements d'une entreprise de l'échantillon sont intégrés à ce dernier. Les emplois sont alors répartis au sein des unités locales de chaque entreprise, de manière à produire des résultats au niveau des établissements. Les cantons et les grandes villes qui le souhaitent ont depuis 2001 la possibilité de financer des compléments d'échantillons régionaux.

Les données sont récoltées auprès des entreprises à l'aide d'un questionnaire en ligne (eSurvey), par l'échange électronique de données ou de questionnaires imprimés sur papier. Afin de limiter la charge auprès des entreprises, la récolte des données est coordonnée avec les autres enquêtes portant sur l'emploi (Enquête d'actualisation du REE, Profiling et Profiling Light). Le questionnaire porte en premier lieu sur le nombre d'emplois occupés dans les entreprises lors du dernier mois de trimestre sous référence. Les autres informations recueillies dans le cadre de l'enquête concernent les places vacantes, ainsi que deux variables qualitatives, soit l'indicateur sur les difficultés de recrutement de personnel selon le niveau de formation professionnelle et l'indicateur sur les prévisions d'évolution de l'emploi.

Suite au remplacement des Recensements d'entreprises par la STATEM, le plan de sondage et l'échantillon de la STATEM ont été renouvelés au 2^e trimestre 2015. L'ensemble des séries ont été révisées.

Au 1^{er} trimestre 2017, les résultats de la STATEM pour la période du 2^e trimestre 2015 au 4^e trimestre 2016 ont été adaptés et corrigés. Les changements concernent principalement la branche «Activités liées à l'emploi», certaines branches du secteur tertiaire ainsi que des résultats des grandes régions. Par ailleurs, les séries de données sur l'emploi et les places vacantes ont été adaptées rétroactivement jusqu'en 1991.

L'échantillon actuel contient environ 18 000 entreprises (65 000 établissements), soit 3,5% de l'ensemble des entreprises des secteurs secondaire et tertiaire (11% des établissements). Il couvre environ 45% des emplois. Une annexe méthodologique décrivant les principales caractéristiques du cadre de sondage, ainsi que la variance des estimations trimestrielles accompagne les tableaux de résultats.

Tous les résultats de la STATEM sont disponibles sur le site internet de l'OFS de même que les rapports de méthodes suivants: «Statistique de l'emploi: Bases méthodologiques 2000», OFS, 2002; «Statistique de l'emploi. Révision 2007: cadre de sondage et échantillonnage», OFS, 2008; «Statistique de l'emploi: Révision 2007: méthodes d'estimation», OFS, 2008.

Concepts et définitions de la statistique de l'emploi

Objet de la statistique:	Les emplois dans les entreprises par taux d'occupation et en équivalents plein temps, les places vacantes, les indicateurs sur les difficultés de recrutement de personnel selon le niveau de formation professionnelle et les indicateurs sur les prévisions d'évolution de l'emploi.
Méthode de relevé:	Enquête auprès de 18 000 entreprises (65 000 établissements)
Population de référence:	Emplois soumis à cotisations AVS dans les entreprises des secteurs secondaire et tertiaire selon le concept intérieur. Ne sont pas considérés: les emplois du secteur primaire, ni ceux de la section «Activités des ménages en tant qu'employeurs».
Période de référence/ périodicité:	Dernier mois de chaque trimestre, statistique trimestrielle

Critères de ventilation

Emplois

- Sexe x divisions économiques selon la NOGA08 x taux d'occupation
- Sexe x divisions économiques selon la NOGA08

Equivalents plein temps

- Sexe x grandes régions x secteurs économiques
- Nombre de places vacantes, indicateurs sur les difficultés de recrutement de personnel selon le niveau de formation professionnelle et indicateurs sur les prévisions d'évolution de l'emploi
- Divisions économiques NOGA08
- Séries désaisonnalisées
- Grandes régions

x = croisé avec

4.5 Comparatif entre la statistique de la population active occupée et la statistique de l'emploi

Deux approches distinctes du marché du travail

La statistique de la population active occupée (SPAO) et la statistique de l'emploi (STATEM) sont deux statistiques conjoncturelles qui abordent le marché du travail sous des angles différents, la première sous l'angle de l'offre de travail par le biais des ménages (la SPAO se base pour l'essentiel sur l'enquête suisse sur la population active), la seconde sous l'angle de la demande de travail par le biais des établissements. En raison de cette différence, l'une ou l'autre statistique sera plus appropriée selon l'aspect du marché du travail que l'on souhaite analyser.

Différences dans la mesure de l'activité professionnelle entre la SPAO et la STATEM

Des écarts peuvent apparaître entre le nombre d'actifs occupés selon la SPAO et le nombre d'emplois selon la STATEM. La première différence concerne l'unité de mesure, une personne active occupée pouvant exercer plusieurs emplois. La seconde concerne certaines activités qui ne sont pas couvertes par la STATEM. Il s'agit principalement de l'activité des personnes non soumises à cotisation AVS (jeunes n'ayant pas atteint l'année de leur 18^e anniversaire, actifs occupés ayant atteint l'âge légal de la retraite et gagnant moins de 16 800 francs par an, actifs occupés de plus de 18 ans gagnant moins de 2300 francs par an), ainsi que des emplois dans le secteur primaire et dans les ménages privés (division économique NOGA «Activité des ménages en tant qu'employeur de personnel domestique»). On suppose aussi que certaines formes atypiques de travail (p. ex. personnes travaillant sans rémunération pour une entreprise familiale, contrats à durée très limitée ou sous forme de mandats ponctuels qui n'induisent pas de paiement de cotisations à l'AVS) échappent partiellement à la STATEM. Les deux statistiques se distinguent également par leur période de référence: bien que toutes deux trimestrielles, la SPAO se réfère à des moyennes trimestrielles alors que la STATEM livre des résultats se référant au dernier mois du trimestre. Enfin, tant les résultats de la SPAO que ceux de la STATEM sont soumis à une part d'erreur aléatoire (coefficient de variation de près de 0,3% pour le nombre total d'actifs occupés; 0,4% pour le nombre total d'emplois).

Spécificités de la SPAO

La SPAO fournit des données sur l'ensemble des personnes travaillant en Suisse et sur leur évolution. Elle renseigne notamment sur la répartition de la population active occupée dans les sections économiques. La SPAO est également adaptée pour des analyses relatives à la main-d'œuvre étrangère travaillant en Suisse. Grâce à la ventilation par catégories d'autorisation de séjour, il est par exemple possible d'analyser l'évolution de la part des étrangers titulaires d'une autorisation de séjour dans l'ensemble de la population étrangère active occupée. La statistique permet en outre d'étudier des questions touchant la structure sociodémographique du monde du travail (les jeunes, les femmes, les indépendants, actifs occupés en équivalents plein temps). La série est aussi disponible sous forme désaisonnalisée (pour le total) et en équivalents plein temps (par sexe et par nationalité).

Spécificités de la STATEM

La STATEM présente des résultats selon les divisions économiques, également ventilés par taux d'occupation. Ainsi, l'on peut par exemple connaître la part des personnes qui sont occupées à temps partiel dans l'hôtellerie et la restauration. Les séries d'emploi sont aussi disponibles sous forme désaisonnalisée et en équivalent plein temps.

4.6 La statistique des frontaliers (STAF)

La statistique des frontaliers (STAF) fournit des informations quant à l'effectif et aux principales caractéristiques des travailleurs étrangers en activité en Suisse et résidant à l'étranger. La STAF est une statistique de synthèse basée sur les données du système d'information central sur la migration (SYMIC), sur les données de l'assurance vieillesse et survivants (AVS), sur la base de données de la formation professionnelle initiale (SFPI) et, pour les séries antérieures au 4^e trimestre 2010, sur les données de la statistique de l'emploi (STATEM). La statistique a été créée en 2004 et des chiffres globaux ont été calculés rétrospectivement jusqu'en 1996.

Concepts et définitions de la STAF

La statistique des frontaliers recense tous les frontaliers étrangers de nationalité étrangère en possession d'une autorisation spécifique pour frontalier (permis G) et exerçant une activité professionnelle en Suisse. L'effectif fourni par la statistique des frontaliers est inférieur au nombre d'autorisations selon SYMIC, les cessations d'activité professionnelle n'étant pas systématiquement annoncées aux autorités.

Méthode de calcul de la STAF

Depuis 2010, la statistique s'appuie essentiellement sur des registres administratifs. La méthode se résume en quatre étapes :

1) Production des micro-données de référence par appariement des données AVS et des données SYMIC

L'appariement des données AVS et des données SYMIC permet de déterminer pour chaque trimestre, au niveau des micro-données – mais avec deux ans de retard –, si le titulaire du permis de frontalier a touché un revenu soumis ou non à cotisation.

2) Ajustement des micro-données de référence à l'ensemble de la population considérée

Certains frontaliers ne figurent pas ou ne figurent que partiellement dans les données de l'AVS. Il s'agit des frontaliers qui n'ont pas encore atteint l'année de leur 18^e anniversaire, qui ont déjà atteint l'âge légal de l'AVS (64/65 ans) ou qui travaillent comme indépendants. Pour les premiers, un appariement avec la statistique de la formation professionnelle initiale permet de déterminer s'ils sont en apprentissage et donc professionnellement actifs. Pour les deux autres groupes, on estime la part des actifs occupés en s'appuyant sur d'autres statistiques (protection sociale et marché du travail SESAM).

3) Rétropolation des micro-données pour les trimestres antérieurs au 4^e trimestre 2010

Nous ne disposons que depuis 2010 d'un taux d'attribution de numéros AVS aux détenteurs d'un permis de frontalier enregistrés dans SYMIC suffisamment élevé pour apparier de manière fiable les données. Les séries antérieures au 4^e trimestre 2010 sont calculées par rétropolation des micro-données STAF. On utilise à cet effet le nombre total de frontaliers – selon les séries STAF calculées sur la base de la STATEM – pour l'ensemble de la période du 1^{er} trimestre 1996 au 3^e trimestre 2010. On veille à tirer profit au maximum des données disponibles :

- pondération des micro-données du premier trimestre pour lequel on a des données AVS (4^e trimestre 2010)
- micro-données SYMIC pour tous les trimestres du 1^{er} trimestre 1996 au 3^e trimestre 2010.

4) Extrapolation des micro-données trimestrielles au-delà des dernières données AVS disponibles

Les données AVS utilisées pour l'appariement des données ne sont disponibles qu'après un délai d'environ deux ans. L'extrapolation au-delà des dernières données AVS disponibles est réalisée, comme pour la rétropolation 1996–2010, au niveau des micro-données SYMIC. Le nombre total provisoire de frontaliers est obtenu par extrapolation du dernier effectif définitif dans les données AVS sur la base de l'évolution en pourcent selon SYMIC. On utilise en outre les données suivantes :

- pondération des micro-données du dernier trimestre pour lequel on a des données AVS
- micro-données SYMIC pour tous les trimestres du 1^{er} trimestre sans données AVS au dernier trimestre de la STAF.

On obtient ainsi des micro-données individuelles pondérées pour la période qui va du 1^{er} trimestre 1996 au dernier trimestre de la statistique. Ces données permettent de calculer le nombre total de frontaliers pour la STAF et pour toutes les ventilations du SYMIC.

Pour plus de détails sur la méthode de la STAF, voir le rapport méthodologique «Révision de la statistique des frontaliers (STAF) 2015–16 – Synthèse de la méthode», OFS, 2016.

Concepts et définitions de la statistique des frontaliers

Objet de la statistique:	Travailleurs frontaliers étrangers
Méthode de relevé:	Statistique de synthèse
Population de référence:	Tous les travailleurs de nationalité étrangère en possession d'une autorisation spécifique pour frontalier (permis G), domiciliés à l'étranger et exerçant une activité lucrative en Suisse.
Période de référence/ périodicité:	Fin de chaque trimestre, statistique trimestrielle

Critères de ventilation

- Sexe x canton de travail x commune de travail
 - Sexe x canton de travail x pays de résidence
 - Sexe x canton de travail x Landkreis de résidence (DE)
 - Sexe x canton de travail x département de résidence (FR)
 - Sexe x canton de travail x secteurs, sections et divisions économiques selon la NOGA08
 - Statut d'activité x secteurs, sections et divisions économiques selon la NOGA08
 - Sexe x canton de travail x statut d'activité x durée du permis de travail
 - Sexe x canton de travail x groupes d'âges
- x = croisé avec

4.7 La statistique du volume du travail (SVOLTA)

Jusque dans les années 50, la grande majorité des travailleurs étaient employés à plein temps. Il suffisait alors de considérer l'effectif de la population active occupée pour obtenir un indicateur fiable du niveau de l'activité professionnelle. Avec l'apparition du travail à temps partiel dans les années 60 et le développement de formules souples d'aménagement du temps de travail, cet indicateur ne suffisait plus. Il a donc fallu créer des statistiques nouvelles sur la durée et le volume du travail. Si des statistiques sur la durée hebdomadaire du travail ont vu le jour dès les années 40, la statistique du volume du travail (SVOLTA) n'a pu être créée qu'au début des années 90.

Concepts et définitions de la SVOLTA

L'élaboration de la SVOLTA est inspirée par divers travaux réalisés dans ce domaine par le Bureau international du Travail (BIT). Ces éléments ont toutefois dû être adaptés aux données disponibles en Suisse. Les concepts et les définitions ont été fixés compte tenu des règles en vigueur dans le Système de Comptabilité Nationale. La SVOLTA a fait l'objet d'une révision méthodologique pour les années dès 2010, notamment pour tenir compte du changement de périodicité de sa source principale (ESPA).

Méthode de calcul de la SVOLTA

La méthode d'établissement de la SVOLTA diffère selon que l'on considère la population résidente permanente ou les autres groupes de population travaillant en Suisse.

Volume du travail de la population résidente permanente

Pour la population résidente permanente, le volume du travail se calcule d'après les résultats de l'enquête suisse sur la population active (ESPA). L'ESPA permet de calculer la durée annuelle normale du travail pour chaque emploi (les éventuelles activités accessoires des personnes actives occupées sont prises en compte). Pour les emplois salariés, on considère comme durée normale du travail celle qui est fixée dans le contrat de travail. Pour les emplois des indépendants, on considère la durée usuelle du travail. Les absences annuelles sont soustraites, pour chaque emploi, à la durée annuelle normale du travail. Comme l'ESPA n'informe pas de façon suffisamment fiable sur tous les types d'absences, on se réfère, pour les absences en raison des réductions de l'horaire de travail et des conflits de travail, à la statistique du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) et à l'enquête sur les conflits collectifs du travail (KASE). Pour obtenir la durée annuelle effective du travail, il faut encore tenir compte, pour chaque emploi, des heures supplémentaires annuelles (livrées par l'ESPA); elles ne sont comptées que si elles ne sont pas compensées par des congés ou par des réductions ultérieures du temps de travail dans le cadre d'horaires de travail flexibles. La durée effective du travail correspond donc au nombre d'heures qui, au cours de la période considérée, ont effectivement été consacrées à l'accomplissement d'une tâche ou d'un travail déterminé.

Volume du travail des autres groupes

Pour estimer le volume du travail conformément au concept intérieur, il faut également prendre en considération plusieurs groupes de population travaillant en Suisse mais qui ne sont pas interrogés dans le cadre de l'ESPA. Ces groupes sont les titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée, les personnes dans le processus d'asile, le personnel de la marine suisse, le personnel des ambassades et consulats suisses à l'étranger, les frontaliers et les travailleurs de l'UE/AELE engagés par un employeur suisse pour 90 jours ou moins. Si le nombre d'emplois occupés par ces groupes de personnes nous est donné par des sources administratives dont la principale est le système d'information central sur la migration (SYMIC), leur durée de travail provient de valeurs moyennes estimées à l'aide de l'ESPA. Une analyse réalisée à l'aide du recensement fédéral de la population (RFP) a montré, en effet, que la durée de travail de ces groupes d'étrangers ventilés selon le sexe, le taux d'occupation et la section économique ne diffère pas de manière significative de la durée du travail du reste de la population.

Concepts et définitions de la statistique du volume du travail

Objet de la statistique:	Heures effectives de travail, heures normales, heures d'absences et heures supplémentaires de toutes les personnes qui accomplissent dans l'année au moins 1 heure d'activité productive au sens de la comptabilité nationale.
Méthode de relevé:	Statistique de synthèse
Population de référence:	Concept intérieur
Période de référence/ périodicité:	Année civile, statistique annuelle

Critères de ventilation

- Sexe x nationalité x sections économiques NOGA08
- Sexe x nationalité x statut d'activité
- Sexe x nationalité x taux d'occupation
- Sexe x nationalité x grandes régions

x = croisé avec

4.8 La statistique de la durée normale du travail dans les entreprises (DNT)

Si la statistique officielle livre des données sur la durée hebdomadaire du travail depuis 1942, les méthodes et les concepts de base ont fortement évolué au cours du temps. Depuis 1973, la statistique de la durée normale du travail dans les entreprises (DNT) est réalisée sur la base des déclarations d'accidents des salariés transmises au Service de centralisation des statistiques de l'assurance-accidents (SSAA). L'entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1984 de la nouvelle loi sur l'assurance-accidents (LAA), soumettant tous les salariés à l'obligation de s'assurer, a permis d'élargir le champ de la statistique à l'ensemble des branches économiques des secteurs secondaire et tertiaire ainsi qu'au secteur primaire. Avant le transfert à l'Office fédéral de la statistique (OFS) de la DNT le 1^{er} mars 1995, celle-ci était réalisée au sein de l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail (aujourd'hui Secrétariat d'Etat à l'économie). Les résultats sont disponibles par branches économiques de la Nomenclature générale des activités économiques (NOGA) à partir de 1990.

Concepts et définitions de la DNT

La durée normale du travail est définie comme la durée du travail hebdomadaire pratiquée dans les entreprises et valable sur un intervalle de plusieurs mois ou années. Cette durée s'applique à l'entreprise et correspond, en principe, à la durée individuelle du travail des salariés engagés à plein temps, qui ne font pas d'heures supplémentaires et ne sont pas touchés par des réductions de l'horaire de travail.

Méthode de calcul de la DNT

La durée normale du travail se calcule à l'aide d'un schéma de pondération, dont la base jusqu'en 2012 est le dernier recensement des entreprises (RE). Ce schéma se base dès 2013 sur la statistique structurelle des entreprises (STATENT). En effet, chaque division économique de chaque canton reçoit un coefficient de pondération. Ce procédé permet de calculer les valeurs agrégées en fonction des structures de l'emploi propres à chaque canton et à chaque région. Dans cette optique, il n'est pas tenu compte (pour la période durant laquelle le schéma de pondération est constant) des variations de la durée normale du travail résultant d'un changement de l'importance relative des branches économiques, comme par exemple, les effets d'un transfert de salariés vers une division dans laquelle la durée normale du travail est généralement plus faible qu'ailleurs. La différence entre la durée normale du travail cantonale et la durée normale du travail à l'échelle nationale peut être interprétée comme la conjonction de deux effets:

- une différence dans la structure de l'emploi entre la Suisse et le canton considéré (effet structurel)
- une différence dans la durée normale du travail à l'intérieur même d'une ou de plusieurs divisions économiques, entre la Suisse et le canton sous revue (effet résiduel).

Pour chaque canton et section économique, il est possible de calculer la valeur de cet effet structurel. Pour ce faire, on pondère, au niveau des divisions économiques, les données des salariés accidentés du canton en question avec les coefficients de pondération relatifs à la structure suisse de l'emploi. La différence (obtenue au niveau du total des divisions ou d'une section économique) entre la durée cantonale effective et la durée cantonale du travail hypothétique reflète la différence due à l'effet de structure. En 2015, par exemple, pour le canton de Genève, la durée normale du travail s'élève à 40,9 h, contre 41,6 h à l'échelon suisse (secteur primaire exclu). Il en découle une différence de 0,7 h, qui peut être décomposée en une variation de 0,1 h due à la structure de l'emploi propre au canton de Genève, et une variation de 0,6 h due à l'effet résiduel. Cette dernière s'explique par le fait que, dans le canton de Genève, une ou plusieurs divisions économiques présentent des durées normales du travail inférieures à la moyenne suisse.

Pour plus de détails sur la méthode de la DNT, cf. la publication «Durée normale du travail dans les entreprises en 1997, Résultats commentés et tableaux», OFS, 1998

Concepts et définitions de la statistique de la durée normale du travail dans les entreprises

Objet de la statistique:	Durée hebdomadaire normale du travail des salariés à plein temps dans les entreprises
Méthode de relevé:	Exploitation d'environ 290 000 données administratives
Population de référence:	Salariés des secteurs primaire, secondaire et tertiaire selon le concept intérieur
Période de référence/ périodicité:	Année civile, statistique annuelle

Critères de ventilation

- Sections et divisions économiques NOGA08
 - Sections économiques NOGA08 x grandes régions
 - Sections économiques NOGA08 x cantons
- x = croisé avec

4.9 Comparatif entre la statistique du volume du travail et la statistique de la durée normale du travail dans les entreprises

La statistique du volume du travail (SVOLTA) fournit en premier lieu des données macro-économiques sur le volume annuel effectif du travail pour l'ensemble de l'économie suisse et permet ainsi de disposer d'une base de calcul de productivité par heure de travail. Mais la SVOLTA fournit aussi des données détaillées sur les composantes des heures effectives de travail par emploi (heures normales, heures d'absences et heures supplémentaires). Grâce à la ventilation par statut d'activité et taux d'occupation, il est par exemple possible d'analyser l'évolution de la durée annuelle effective du travail des salariés occupés à plein temps et de comprendre dans quelle mesure ce résultat dépend du changement de la durée annuelle du travail selon le contrat, des absences ou des heures supplémentaires. D'autres indicateurs comme le taux d'absences ou le taux d'heures supplémentaires sont également calculés dans le cadre de la SVOLTA.

Par contre, si l'on s'intéresse aux pratiques en matière de durée hebdomadaire du travail stipulée dans les contrats des salariés à plein temps, on consultera de préférence la statistique de la durée normale du travail dans les entreprises (DNT). La DNT se prête aussi à des analyses de la durée normale du travail dans les différentes divisions économiques et dans les différents cantons.

Bien que des données concernant la durée normale du travail soient livrées par la SVOLTA et par la DNT, une comparaison entre ces deux sources ne peut se faire de manière directe. A cela plusieurs raisons: d'abord la durée normale du travail se rapporte dans la SVOLTA à l'ensemble des actifs occupés y compris les indépendants, tandis que la DNT base ses estimations sur l'information donnée par les salariés à plein temps. Ensuite, on retrouve dans la SVOLTA tous les groupes d'activités économiques alors que dans la DNT les activités des ménages en tant qu'employeurs ne sont pas incluses. L'encadré ci-dessous compare la durée hebdomadaire normale du travail estimée d'après la SVOLTA avec la durée hebdomadaire normale du travail dans les entreprises sur la base de la DNT (voir graphique G4.3).

Liens entre les données sur la durée normale du travail de la SVOLTA et de la DNT, 2019

G 4.3

Nombre théorique de semaines d'occupation par année (366/7)		Calendrier	52,1 sem.		
-					
Nombre de semaines de vacances des salariés occupés à plein temps		ESPA	4,9 sem.		
-					
Nombre de jours fériés		Loi sur le travail	2,1 sem.		
=					
Durée annuelle normale du travail des salariés occupés à plein temps*		SVOLTA	1890 h	/	
Nombre normal de semaines d'occupation par année			45,1 sem.	=	
				Durée hebdomadaire normale du travail des salariés occupés à plein temps	
				SVOLTA	
				41,9 h	
				Durée hebdomadaire normale du travail dans les entreprises	
				DNT	
				41,7 h	
				+	
				Différence liée aux méthodes	
				0,2 h	
				=	

* Les salariés à plein temps se réfèrent aux salariés travaillant à 100%.
Les salariés dans leur propre entreprise et ceux de la section «activités des ménages en tant qu'employeurs» sont exclus.

4.10 La statistique du chômage au sens du BIT (CHOM-BIT)

Depuis 1991, l'Office fédéral de la statistique (OFS) établit, dans le cadre de l'enquête suisse sur la population active (ESPA), le nombre de chômeurs mesurés d'après les recommandations du Bureau international du Travail (BIT) et de l'OCDE. La statistique du chômage au sens du BIT a été introduite en 1995 afin de proposer des résultats à un rythme plus fréquent que ceux annuels de l'ESPA. Si l'ESPA offre à partir de 2010 des résultats trimestriels, la statistique du chômage au sens du BIT se distingue en continuant de proposer des valeurs mensuelles.

Concepts et définitions

La statistique du chômage publiée par l'OFS est basée sur les définitions du chômage du BIT. Contrairement à la statistique du chômage du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO, cf. chapitre 4.11), qui ne porte que sur les chômeurs inscrits, la statistique du chômage au sens du BIT considère toutes les personnes sans travail et en quête d'emploi qui sont en mesure de commencer une nouvelle activité dans un bref délai. Les chômeurs en fin de droits, qu'ils soient encore inscrits ou non, sont donc compris dans les données de la statistique du chômage au sens du BIT, de même que les personnes qui voudraient reprendre une activité professionnelle après s'être consacrées quelques années à leur famille.

Méthode de calcul

Le nombre de chômeurs au sens du BIT se calcule en deux étapes: on détermine tout d'abord les valeurs de référence trimestrielles à partir de l'ESPA, puis on procède à la mensualisation de ces dernières à partir des données du SECO. On calcule aussi des moyennes annuelles sur la base des 4 trimestres de l'année ainsi qu'un taux de chômage au sens du BIT pour chaque critère de ventilation.

1) Calcul des valeurs de référence trimestrielles

La statistique du chômage au sens du BIT s'appuie sur l'ESPA, laquelle se réfère à la situation moyenne du trimestre. La première étape consiste à déterminer le nombre de chômeurs dans la population résidente permanente pour le trimestre considéré, ceci distinctement pour chacun des 5 groupes d'âges (par sexe et par nationalité) et pour chacune des 7 grandes régions (par sexe). Ces valeurs sont identiques à celles de l'ESPA.

2) Mensualisation des valeurs trimestrielles

La deuxième étape consiste à calculer des valeurs mensuelles à partir des valeurs trimestrielles. Cette mensualisation se fait en appliquant sur ces dernières l'évolution du nombre de demandeurs d'emploi inscrits au cours des mois du trimestre fournie par le SECO. Les valeurs mensuelles pour les trois mois du trimestre sont estimées en deux temps: une première fois de façon provisoire lors du trimestre considéré et une seconde fois le trimestre suivant, au moment du calcul des nouvelles valeurs de référence.

3) Calcul du taux de chômage au sens du BIT

Le taux de chômage au sens du BIT est calculé pour chaque critère de ventilation et pour chaque périodicité (mensuelle, trimestrielle, annuelle). La population active (dans le dénominateur de la formule pour calculer le taux de chômage au sens du BIT) est directement reprise de l'ESPA. La mensualisation de cet effectif s'effectue par interpolation linéaire entre deux valeurs trimestrielles.

4) Désaisonnalisation

Le nombre de chômeurs et le taux de chômage sont désaisonnalisés pour les principaux agrégats. Les paramètres des modèles ARIMA saisonniers sont maintenus stables durant 4 trimestres et réévalués une fois par an.

Pour plus de détails sur la méthode de la statistique du chômage au sens du BIT, cf. le rapport méthodologique «La statistique du chômage au sens du BIT, Bases méthodologiques 2010», OFS, 2017.

Concepts et définitions de la statistique du chômage au sens du BIT

Objet de la statistique:	Nombre de chômeurs selon les définitions internationales
Méthode de relevé:	Statistique de synthèse
Population de référence:	Population résidente permanente
Période de référence/ périodicité:	Moyennes mensuelle, trimestrielle et annuelle, statistique mensuelle, trimestrielle et annuelle

Critères de ventilation

- Sexe x nationalité x groupes d'âges
 - Sexe x grandes régions
- Séries désaisonnalisées
- Sexe, nationalité et groupes d'âges

x = croisé avec

4.11 La statistique du chômage du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO)

Une statistique du chômage existe en Suisse depuis 1936. Elle est menée aujourd'hui par le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO). Cette statistique enregistre les effectifs de personnes inscrites en tant que chômeurs dans un office régional de placement (ORP) à la fin du mois, les entrées ainsi que les sorties du chômage sur l'ensemble du mois. Depuis l'automne 1997, la statistique du chômage est complétée par la publication du nombre des demandeurs d'emploi inscrits.

Concepts et définitions de la statistique du chômage du SECO

Les données de la statistique du chômage du SECO sont recueillies dans le cadre d'un relevé exhaustif qui repose sur les registres des ORP. À cet égard, on considère comme demandeur d'emploi toutes les personnes annoncées, qu'elles touchent des indemnités journalières ou non. Les demandeurs d'emploi sont répartis en deux catégories: les demandeurs d'emploi chômeurs et les demandeurs d'emploi non-chômeurs.

Les demandeurs d'emploi non-chômeurs sont inscrits auprès d'un ORP, mais à la différence des chômeurs inscrits ils ne sont pas disponibles immédiatement pour un placement (autrement dit, dans les 30 jours) et/ou ils occupent un emploi. Le SECO distingue les catégories suivantes de demandeurs d'emploi non-chômeurs: les personnes en gain intermédiaire, les personnes engagées dans un programme d'emploi temporaire, de reconversion ou de perfectionnement ainsi que les autres demandeurs d'emploi non-chômeurs (école de recrues, maladie ou accident, maternité, personnes occupant encore un emploi, exécution d'une peine).

Méthode de calcul de la statistique du chômage du SECO

Les données concernant les demandeurs d'emploi chômeurs ou non-chômeurs sont collectées auprès des offices régionaux de placement. Les données cantonales sont ensuite groupées au plan national par le biais du Système informatisé pour le placement et la statistique du marché du travail (PLASTA). Depuis 2004, elles peuvent être exploitées selon de nombreux critères de ventilation quelques jours déjà après le jour de référence.

On trouvera des informations détaillées concernant la conception et les bases de la statistique du chômage dans la publication «Le chômage en Suisse 2016», Secrétariat d'Etat à l'économie, Neuchâtel, 2017.

Concepts et définitions de la statistique du chômage du Secrétariat d'Etat à l'économie

Objet de la statistique:	Personnes inscrites auprès d'un office régional de placement
Méthode de relevé:	Exploitation de données administratives
Population de référence:	Population résidente
Période de référence/ périodicité:	Dernier jour ouvrable du mois, statistique mensuelle

Critères de ventilation

Les critères suivants sont pris en compte dans la statistique du chômage: sexe, âge, domicile (région/canton), nationalité, statut sur le plan du chômage (chômeur partiel/chômeur complet), durée du chômage, situation professionnelle antérieure, branche économique selon la NOGA, groupe de professions, dernière fonction exercée.

Comme il s'agit d'un relevé exhaustif, on peut en principe coupler, dans la statistique du chômage, tous les caractères disponibles. Pour des raisons de place, seule une sélection de combinaisons est publiée. Des exploitations personnalisées sont réalisables via le portail statistique du SECO (www.amstat.ch).

4.12 Comparatif entre la statistique du chômage au sens du BIT et la statistique du chômage du SECO

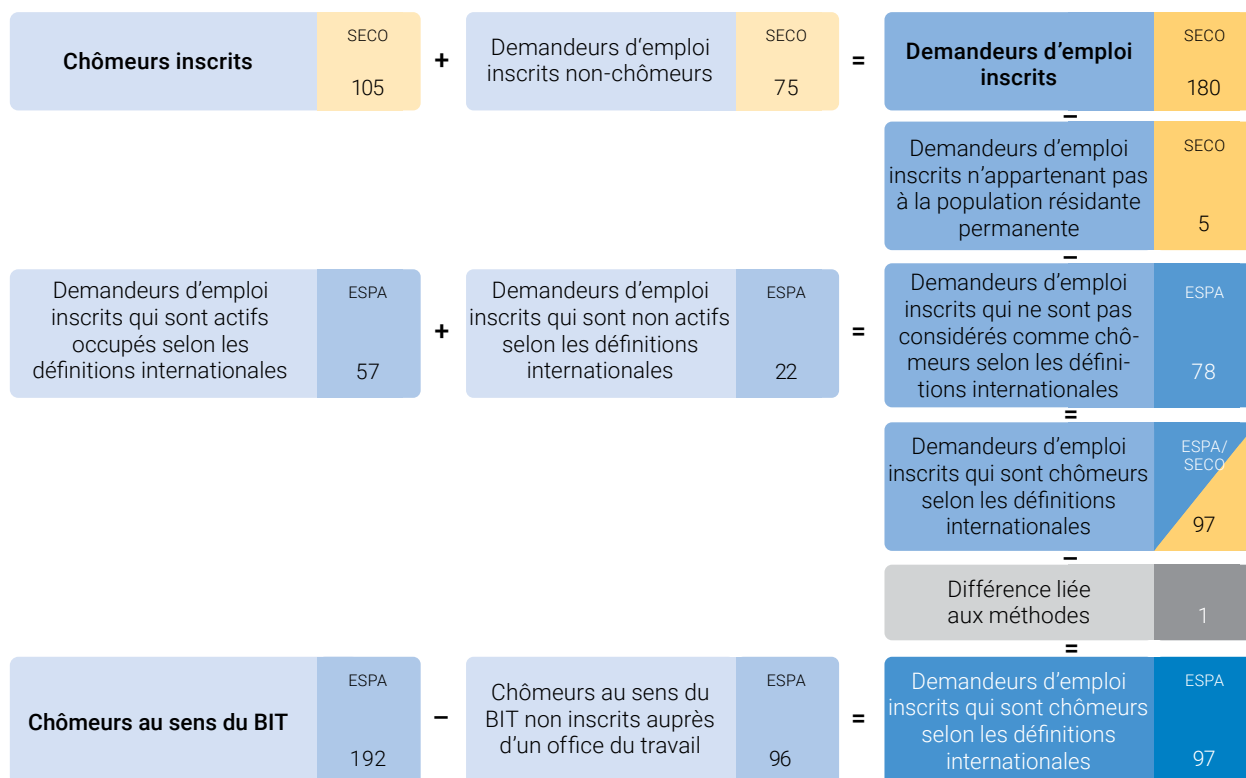
La statistique du chômage au sens du BIT, réalisée par l'Office fédéral de la statistique (OFS), s'appuie sur des recommandations internationales et, contrairement à la statistique du chômage du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), n'est que très peu influencée par des modifications de loi dans le domaine de l'assurance-chômage. Elle est donc à préférer lors de comparaisons internationales. Comme la statistique du chômage au sens du BIT recense par définition toutes les personnes qui sont sans travail et à la recherche d'un emploi pour autant qu'elles soient disponibles à court terme pour l'occuper, elle définit l'offre de travail non utilisée mieux que ne le fait la statistique du chômage du SECO.

La statistique du chômage du SECO constitue un très bon instrument pour observer la conjoncture. Les résultats sont publiés généralement 5 jours ouvrables après la fin du mois. Il n'existe aucune autre statistique économique qui fournit des données aussi rapidement par rapport à son jour de référence. Comme elle est une enquête exhaustive, la statistique du chômage permet en outre d'observer l'évolution conjoncturelle à un niveau régional très détaillé. Par ailleurs, les indicateurs du SECO représentent la meilleure source lorsqu'il s'agit d'étudier les modalités de l'assurance-chômage.

Dans le graphique G 4.4 les chiffres du SECO sont comparés au nombre de chômeurs au sens du BIT. Les différents groupes de personnes considérés dans les deux statistiques ne sont pas de même importance sur le plan quantitatif et il n'est pas possible de rendre compte intégralement des différences entre ces dernières. Une différence liée aux méthodes d'enquête subsiste: la statistique du chômage du SECO est un relevé exhaustif qui se base sur des données tirées de registres et qui ont pour jour de référence le dernier jour ouvrable du mois. La statistique du chômage au sens du BIT se fonde sur l'ESPA, qui est une enquête par échantillonnage dont les données se réfèrent à l'ensemble d'un trimestre. Ces conceptions distinctes peuvent occasionner des différences autres que celles liées aux définitions et que l'on ne peut cependant pas quantifier avec précision. Ceci est d'autant plus vrai qu'il est possible que certaines personnes ne fournissent pas les mêmes informations concernant leur situation professionnelle aux enquêteurs de l'ESPA qu'aux offices régionaux de placements².

Liens entre les données de la statistique du chômage au sens du BIT et du SECO, moyenne du 4^e trimestre 2019, chiffres en milliers, population résidente

G 4.4



© OFS 2020

4.13 Les comptes globaux du marché du travail (CMT)

Les comptes globaux du marché du travail (CMT) permettent de saisir la dynamique du marché du travail. Cette statistique met en évidence les transitions individuelles entre activité professionnelle, chômage au sens du BIT et non-activité et, à cet égard, complète les données de la statistique de la population active occupée (SPA0) et de la statistique du chômage au sens du BIT. Les CMT couvrent également les mouvements migratoires et naturels (naissances, décès). Ils établissent ainsi un lien entre les statistiques du marché du travail et la statistique démographique. Les CMT ont été introduits en 1998 avec des données remontant jusqu'en 1991.

Concepts et définitions des CMT

Les CMT s'appuient sur les mêmes définitions que la SPA0 pour ce qui est des personnes actives occupées. Les chômeurs sont repris de la statistique du chômage au sens du BIT; on leur ajoute les chômeurs inscrits avec autorisation de séjour de durée non permanente recensés par le SECO. La période de référence est l'année civile. Les transitions sont déterminées en confrontant le statut des personnes (actives occupées, chômeurs au sens du BIT ou non actives) en début d'année avec le statut en fin d'année. Seules sont considérées les migrations qui ne sont pas compensées par un mouvement migratoire inverse au cours de la même année.

Méthode de calcul des CMT

Les CMT se construisent en 5 étapes principales.

1) Calcul des effectifs de début et de fin d'année

Le nombre total de Suisses, d'étrangers établis et de titulaires d'une autorisation de séjour ou d'une autorisation de séjour de courte durée est repris de la statistique de l'état annuel de la population (STATPOP). Le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) livre l'effectif de personnes dans le processus d'asile (par le système d'information central sur la migration [SYMIC]). Le nombre de frontaliers est fourni par la statistique des frontaliers (STAF). La ventilation selon le statut sur le marché du travail se fait à l'aide de la SPA0 et de la statistique du chômage au sens du BIT.

2) Calcul des entrées (immigrations et naissances)

Les immigrations de Suisses sont fournies par STATPOP. La distinction selon le statut sur le marché du travail est faite d'après l'hypothèse que les «entrants» présentent, en fin d'année, par sexe et par groupes d'âges, les mêmes proportions d'actifs occupés et de chômeurs au sens du BIT que les effectifs totaux de Suisses. Les immigrations des autres groupes sont déterminées d'après les données de STATPOP et du SEM. L'ESPA sert à déterminer la part d'actifs parmi les nouveaux titulaires d'une autorisation d'établissement ou d'un permis de séjour. La subdivision supplémentaire des actifs entre actifs occupés et chômeurs au sens du BIT est réalisée sur le même principe que pour les Suisses. Le nombre de naissances enregistrées dans la population résidente permanente est fourni par STATPOP. Les naissances chez les personnes dans le processus d'asile sont livrées par le SEM.

3) Calcul des sorties (émigrations et décès)

Les émigrations de Suisses sont fournies par STATPOP. La distinction selon le statut sur le marché du travail est faite d'après l'hypothèse que les «sortants» présentaient, en début d'année, par sexe et par groupes d'âges, les mêmes proportions d'actifs occupés et de chômeurs au sens du BIT que les effectifs totaux de Suisses. Les émigrations des autres groupes sont déterminées d'après les données de STATPOP et du SEM. La distinction entre personnes actives et personnes non actives se base sur l'ESPA.

La subdivision supplémentaire des actifs entre actifs occupés et chômeurs au sens du BIT est réalisée sur le même principe que pour les Suisses. Les décès sont déterminés d'après STATPOP. La distinction selon le statut sur le marché du travail est faite d'après la même hypothèse que celle utilisée pour les émigrations de Suisses.

4) Calcul des transitions brutes entre activité professionnelle, chômage au sens du BIT et non-activité

Les transitions concernent les personnes présentes aussi bien dans les effectifs initiaux que dans les effectifs finaux. Les transitions de la population résidente permanente sont déterminées à partir des données du panel de l'ESPA. Les transitions des autres groupes sont principalement déterminées à l'aide de STATPOP.

5) Égalisation de la matrice des CMT

Les CMT faisant appel à des sources diverses, des écarts de bilan apparaissent dans un premier temps. Afin d'éliminer ces différences, on utilise un procédé mathématique dans lequel les effectifs de début et de fin d'année fonctionnent comme valeurs de référence.

Comparaison entre les données des CMT et d'autres statistiques

Des liens existent entre les CMT et d'autres statistiques. Ainsi, les effectifs d'actifs occupés sont repris des chiffres de la SPAO, de la STAF et du SYMIC. Les effectifs de chômeurs sont repris de la statistique du chômage au sens du BIT et du SECO. Par ailleurs, la population de référence des CMT correspond à la population résidente permanente selon STATPOP, additionnée des frontaliers, des titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée, des ressortissants de l'UE/AELE qui exercent une activité lucrative non indépendante auprès d'un employeur suisse pendant au maximum 90 jours par année civile, des personnes dans le processus d'asile, du personnel des ambassades et consulats suisses et du personnel de la marine suisse.

Les CMT et STATPOP se différencient, quant aux données sur la migration, principalement dans le concept de la population: dans les CMT, les migrations englobent à la fois la population résidente permanente et la population résidente non permanente, y compris les frontaliers nouvellement arrivés sur le marché du travail en Suisse (immigrations) et les frontaliers ayant cessé de travailler en Suisse (émigrations).

Pour plus de détails sur la méthode des comptes globaux du marché du travail, cf. la publication «Methodische Grundlagen - Arbeitsmarktgesamtrechnung (AMG)», OFS, 2016.

Concepts et définitions des comptes globaux du marché du travail

Objet de la statistique:	Les mouvements sur le marché du travail (transitions entre activité professionnelle, chômage au sens du BIT et non-activité, migrations et mouvements naturels)
Méthode de relevé:	Statistique de synthèse
Population de référence:	– Personnes actives occupées: concept intérieur – Chômeurs au sens du BIT et personnes non actives: population résidente
Période de référence/ périodicité:	Année civile, statistique annuelle

Critères de ventilation

- Sexe x nationalité x statut sur le marché du travail
x = croisé avec

4.14 L'enquête suisse sur la structure des salaires (ESS)

L'enquête suisse sur la structure des salaires (ESS) est réalisée tous les deux ans au mois d'octobre depuis 1994 sur la base d'un questionnaire envoyé aux entreprises. Elle permet de décrire régulièrement, à partir de données représentatives, la structure des salaires dans l'ensemble des branches économiques des secteurs secondaires et tertiaire en Suisse. Elle s'intéresse non seulement à la branche économique et à la taille de l'entreprise, mais aussi aux caractéristiques individuelles des personnes salariées et des postes de travail, telles que la formation, la position professionnelle ou les années de service. Depuis 1994 sont également relevées les données sur les salaires de l'administration et des entreprises fédérales. Depuis 1998, l'enquête fournit les données sur les salaires du secteur public cantonal, depuis 2006, sur les salaires communaux et dès 2012 sur les salaires des églises. En 2018, elle a porté sur plus de 36 000 entreprises privées et publiques resp. administrations avec environ 2 million de salaires ont ainsi été saisis et exploités. Le taux de réponse brut, soit le nombre d'entreprises qui ont répondu sur le total des entreprises définies dans le plan d'échantillonnage, a atteint 74%.

Concepts et définitions de l'ESS

Les deux principaux indicateurs élaborés sur la base de l'ESS sont : le salaire brut standardisé sous la forme d'une valeur centrale (médiane) et la répartition des salaires mensuels nets. Le salaire mensuel brut standardisé est le montant brut recalculé sur la base d'un équivalent plein temps de $4\frac{1}{3}$ semaines à 40 heures de travail. Cette conversion permet d'établir des comparaisons entre les personnes occupées à plein temps et celles travaillant à temps partiel. Les salaires nets, non standardisés, indiquent les montants effectivement versés par mois sans conversion en équivalents plein temps. La valeur centrale (médiane) signifie que pour une moitié des salariés, le salaire standardisé se situe au-dessus alors que pour l'autre moitié, le salaire s'inscrit au-dessous. Cet estimateur a la particularité d'être moins sensible aux valeurs extrêmes que ne l'est la moyenne arithmétique.

Méthode de calcul de l'ESS

Dans le secteur privé, l'enquête sur la structure des salaires repose sur un échantillonnage aléatoire à deux niveaux : l'entreprise et la personne salariée. Les entreprises sont stratifiées en fonction de trois critères : la taille (3 classes), l'appartenance à la branche économique (39 divisions de la NOGA 2008) et l'appartenance à une entité géographique (7 grandes régions, 8 cantons et une ville). L'échantillon de l'ESS 2018 comprend environ 46 000 entreprises (les entreprises de plus de 50 emplois sont tirées exhaustivement). Dans le secteur public de la Confédération et des cantons, l'enquête est exhaustive au niveau des entreprises et administrations interrogées. Dans le secteur public communal, l'enquête repose également sur un échantillonnage aléatoire à deux niveaux : la commune et la personne salariée. Les communes sont stratifiées en fonction de la taille (4 classes) et de l'appartenance à une entité géographique (7 grandes régions). L'échantillon communal brut comprend environ 300 communes. Le nombre de salaires à communiquer dépend de la taille de l'entreprise resp. administration ou commune. Avec moins de

20 personnes employées, l'entreprise fournit tous les salaires. Entre 20 à 49 personnes employées, elle en tire un sur deux alors qu'au-delà de 49 personnes, un sur trois suffit.

Tous les résultats ainsi que les publications de l'Enquête suisse sur la structure des salaires (ESS) sont disponibles sur le site Internet de l'Office fédéral de la statistique (OFS).

Concepts et définitions de l'enquête sur la structure des salaires

Objet de la statistique:	Salaire mensuel brut standardisé et salaire mensuel net (non standardisé).
Méthode de relevé:	Enquête par échantillonnage auprès des entreprises (sondage écrit). ESS 2018: échantillon de 46000 entreprises avec un taux de réponse brut de 74% et environ 2 million de salariés relevés.
Population de référence:	Personnes salariées (ayant reçu un salaire pour le mois d'octobre) des secteurs secondaire et tertiaire, selon le concept intérieur. Sans les personnes employées dans les entreprises comptant moins de 3 personnes salariées.
Période de référence et périodicité:	Mois d'octobre, statistique réalisée tous les deux ans.

Critères de ventilation

Salaire mensuel brut standardisé

- Divisions économiques NOGA / branches économiques NOGA x sexe x positions professionnelle / niveau de compétences / niveau de formation / type d'autorisation de séjour / taille de l'entreprise / années de service / grandes régions
 - Groupes de profession CITP x classes d'âge x sexe
- #### *Salaire mensuel net (non standardisé)*
- Taux d'occupation x sexe x classes de salaires en francs/quantiles (chaque 10%)

x = croisé avec

4.15 Comparatif des données salariales de l'ESS et de l'ESPA

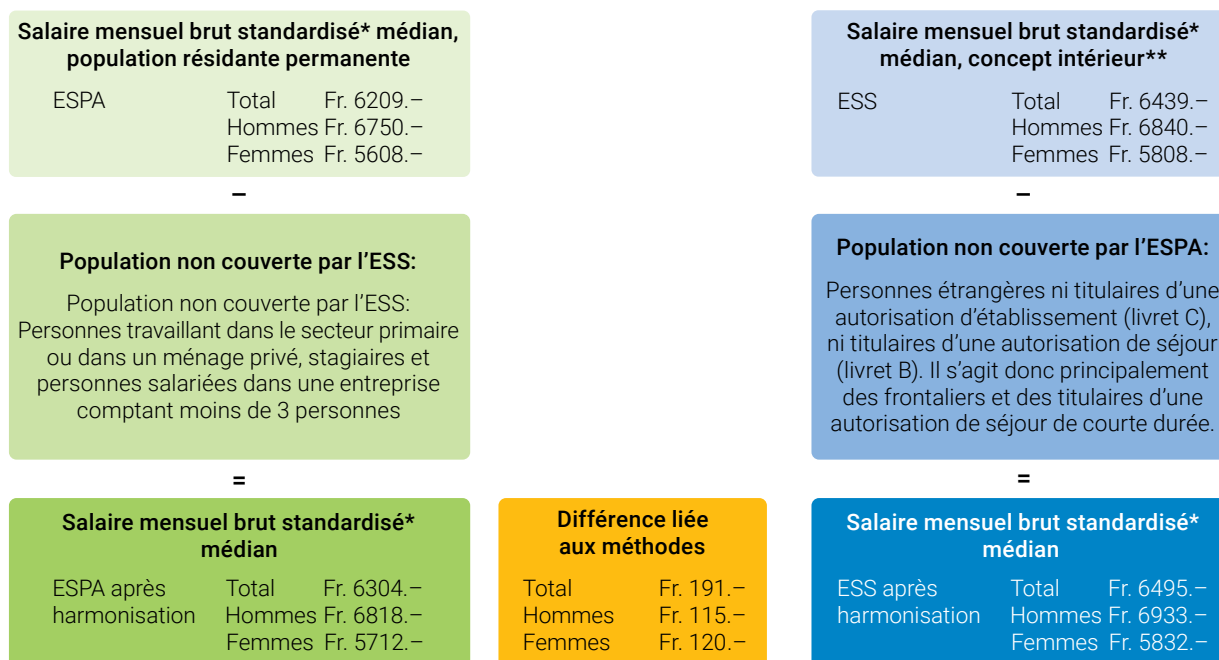
L'ESS n'est pas l'unique source statistique susceptible de fournir des données sur les salaires. Dans le cadre des statistiques du marché du travail, l'enquête suisse sur la population active (ESPA) relève également des données sur le revenu du travail³. Les méthodes diffèrent cependant grandement entre les deux enquêtes: si l'ESS recourt à un questionnaire écrit adressé aux entreprises qui traite spécifiquement des questions salariales et qui permet de distinguer et de mesurer les différentes composantes salariales, les données de l'ESPA reposent sur une série de questions dans le cadre d'une interview téléphonique abordant de nombreux autres thèmes (cf. chapitre 4.2). Dans l'ESS la notion de salaire brut standardisé, mesurée sur la base des composantes salariales reprises directement de la comptabilité de l'entreprise, comprend le salaire brut du mois d'octobre, les allocations pour le travail en équipe et le travail du dimanche ou de nuit, $\frac{1}{12}$ du 13^e salaire et $\frac{1}{12}$ des paiements spéciaux annuels (bonus, participation au bénéfice, etc.). Dans l'ESPA le salaire mensuel brut est calculé sur la base du salaire annoncé par la personne interrogée, auquel on ajoute $\frac{1}{12}$ du salaire en cas de 13^e salaire, un autre $\frac{1}{12}$ en cas de 14^e salaire et $\frac{1}{24}$ en cas de prime ou de gratification.

Par rapport à l'ESPA, l'ESS présente l'avantage de reposer sur un large échantillon de salariés, lequel permet des analyses à un niveau élevé de désagrégation (par ex. par divisions économiques de la NOGA ou selon les principales caractéristiques des salariés ou des postes de travail). De plus, elle porte non seulement sur la population résidante permanente, mais aussi sur les frontaliers et les titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée. De son côté, l'ESPA tient compte de certaines catégories de salariés non relevées dans l'ESS, telles que les propriétaires d'entreprise ou les employés de ménages privés. L'ESPA recueille par ailleurs des données sur le revenu des indépendants et offre de multiples possibilités de ventilations selon divers critères sociodémographiques.

En raison de ces différences, les résultats de l'une ou de l'autre statistique seront plus appropriés en fonction des questions posées et des unités d'analyses choisies.

Le graphique G 4.5 a été élaboré afin de montrer la nécessité d'harmoniser les données de l'ESS et de l'ESPA avant toute comparaison. Pour des raisons de représentativité statistique, la comparaison des données harmonisées de l'ESS et de l'ESPA ne devrait se faire qu'à des niveaux élevés d'agrégation.

Harmonisation des données salariales de l'ESPA et de l'ESS, 2012

G 4.5


* équivalent plein temps basé sur 4 $\frac{1}{3}$ semaines à 40 heures de travail

** salaires du secteur privé et du secteur public

© OFS 2020

³ L'enquête sur le budget des ménages (EBM) ainsi que les données administratives de l'AVS comprennent aussi des données sur le revenu du travail. Cependant, le but premier de ces deux sources statistiques n'étant pas la description du marché du travail, nous ne les abordons pas plus en détail dans la présente publication.

4.16 La statistique de l'évolution des salaires

De 1939 à 1993, la statistique de l'évolution des salaires était calculée à partir des résultats de l'enquête d'octobre sur les salaires et traitements (LOK) menée par l'OFIAMT (aujourd'hui Secrétariat d'Etat à l'économie). L'entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1984 de l'ordonnance sur l'assurance-accidents a vu naître une nouvelle source administrative pour le calcul d'un indice des salaires: ainsi, en 1994, les déclarations d'accidents fournies par le Service de centralisation des statistiques de l'assurance-accidents (SSAA) sont devenues la source officielle des données pour le calcul de l'évolution des salaires. Le principal objet de la statistique de l'évolution des salaires est l'indice suisse des salaires (ISS) qui a pour vocation de mesurer l'évolution annuelle des salaires. L'ISS est un des indicateurs conjoncturels pris en considération dans l'analyse de l'évolution économique. Il constitue une valeur de référence lors du processus des négociations salariales et sert de base pour l'application de certaines législations en matière d'assurances sociales (par ex. indexation des rentes AVS).

On distingue l'indice des salaires nominaux qui mesure l'évolution du salaire brut perçu par la personne salariée et l'indice des salaires réels qui indique l'évolution du pouvoir d'achat de ce salaire. L'indice des salaires réels est obtenu en déflatant l'indice des salaires nominaux avec l'indice des prix à la consommation.

Concepts et définitions de l'ISS

L'ISS mesure l'évolution des salaires se rapportant à un travail de nature constante. Le calcul de l'ISS élimine donc l'impact de l'évolution de la structure des personnes salariées sur l'évolution des salaires pour se concentrer sur l'évolution du prix du travail. Dans ce but, on ne tient pas compte par exemple des variations salariales dues à l'augmentation de la part des personnes qualifiées ou du déplacement des personnes salariées vers des branches économiques versant des salaires plus élevés.

La définition du salaire individuel retenu pour les calculs de l'indice annuel des salaires est la suivante:

- Salaire brut de base
- + Allocation de renchérissement
- + 13^e salaire

Sont exclues les composantes suivantes du salaire: les primes et commissions, les allocations familiales, diverses gratifications et les paiements en nature.

Méthode de calcul de l'ISS

L'ISS est un indice LASPEYRES-PRIX: L'indice de Laspeyres à pondération fixe permet une comparaison entre l'année choisie et l'année de base pour laquelle la pondération (ou structure des personnes salariées) a été fixée. La formule de l'ISS correspond à la somme, pour tous les groupes de personnes salariées, du rapport entre le salaire moyen du groupe de l'année courante et celui de l'année de base multiplié par le poids du groupe. Chaque personne salariée de la base de données est affecté à un groupe de salariés qui répond à deux critères caractéristiques qui sont: la classe économique et le sexe. Le poids relatif de chaque groupe se calcule en termes de masses salariales à l'année de base choisie. Les coefficients de pondération représentent la masse salariale d'un groupe par rapport à la masse salariale

totale de tous les groupes à la période de base. La masse salariale de chacun des groupes est calculée sur la base des effectifs et des salaires de la population salariée suisse les plus récents. La dernière révision de l'ISS a permis de fixer la base à 2015. La nouvelle pondération de l'ISS se base, pour les effectifs, sur les données de l'enquête suisse sur la structure des salaires 2014, menée par l'Office fédéral de la statistique et, pour les salaires, sur les données du Service de centralisation des statistiques de l'assurance-accidents (SSAA) de l'année 2015. Sont incluses les personnes salariées à plein temps et à temps partiel.

Concepts et définitions de la statistique de l'évolution des salaires

Objet de la statistique:	Indice annuel de l'évolution des salaires
Méthode de relevé:	Traitement de données administratives (déclarations d'accidents fournies par le Service de centralisation des statistiques de l'assurance-accidents – SSAA)
Population de référence:	Personnes salariées à plein temps et à temps partiel, secteurs secondaire et tertiaire selon le concept intérieur
Période de référence/ périodicité:	Année civile, statistique annuelle

Critères de ventilation

Indice nominal et réel et variation en pourcentage par rapport à l'année précédente

- Divisions économiques NOGA08
- Sections économiques NOGA08 x sexe
- Séries Bases 2015, 2010, 2005, 1993 et 1939

x = croisé avec

4.17 L'enquête sur les accords salariaux (EAS)

L'enquête sur les accords salariaux dans les domaines conventionnels (EAS) a pour objet les résultats des négociations salariales que mènent chaque année les partenaires sociaux (associations d'employeurs ou entreprises et syndicats ou associations de travailleurs) dans le cadre de conventions collectives de travail (CCT) sélectionnées. Elle a porté en 2019 sur 101 CCT concernant plus d'1,6 million de personnes.

Concepts et définitions de l'EAS

Les partenaires sociaux négocient généralement en automne les adaptations salariales pour l'année suivante. Au moment où l'EAS se termine, les négociations salariales peuvent soit avoir abouti, soit avoir échoué ou se poursuivre encore. Des accords peuvent être conclus après l'intervention d'une instance d'arbitrage. Plusieurs CCT ne prévoient pas de négociations salariales ou ne sont pas pourvues de dispositions salariales. Pour chaque CCT sélectionnée pour l'année sous revue l'OFS interroge deux parties signataires, une côté employeur et une côté travailleur, sur la tenue des négociations salariales et leurs résultats, les accords salariaux ou sur les adaptations salariales découlant des dispositions conventionnelles. Sont relevés l'adaptation des salaires effectivement perçus par les travailleurs assujettis à une CCT (salaires effectifs) et/ou l'adaptation des salaires fixés dans la CCT (salaires minimaux) ainsi que tout changement éventuel dans la durée du travail. L'adaptation des salaires effectifs est la plupart du temps exprimée en pour cent par rapport à l'année précédente et correspond à une variation de la masse salariale des entreprises; l'adaptation des salaires minimaux correspond à la moyenne des adaptations des différents montants minimaux de rémunération fixés dans la CCT. Toute variation de la durée du travail se répercute sur le chiffre d'adaptation final retenu pour la CCT.

Méthode de calcul de l'EAS

Parmi les CCT recensées par l'OFS, sont sélectionnées les CCT avec dispositions normatives et concernant au moins 1500 personnes. Les CCT sont analysées relativement à leurs effets sur les salaires. Les moyennes des adaptations salariales sont calculées par secteurs et par sections économiques, en pondérant le pourcentage d'adaptation convenu dans le cadre de chaque CCT par le nombre de personnes salariées relevant de la CCT. Toute variation de la durée du travail dans une CCT se répercute sur le chiffre d'adaptation final retenu pour cette dernière.

Les résultats de l'EAS sont disponibles sur le site internet de l'Office fédéral de la statistique.

Concepts et définitions de l'enquête sur les accords salariaux

Objet de la statistique:	Adaptations salariales dans le cadre des CCT
Méthode de relevé:	Enquête auprès des partenaires sociaux signataires des CCT sélectionnées
Population de référence:	CCT des secteurs primaire, secondaire et tertiaire selon le concept intérieur
Période de référence/ périodicité:	Année civile, statistique annuelle

Critères de ventilation

- Regroupement de Divisions économiques (OFS 50) NOGA 2008
- Nombre de travailleurs assujettis

4.18 L'enquête sur les conventions collectives de travail en Suisse (ECS)

L'enquête sur les conventions collectives de travail (ECS) recense les CCT en Suisse. Elle permet de disposer d'une base de données représentative pour l'analyse de l'évolution des domaines conventionnels et pour diverses exploitations statistiques dans le domaine des salaires et des conditions de travail. La statistique CCT s'intéresse à la structure générale des CCT en Suisse, ainsi qu'à leur contenu. Les contrats-types de travail (CTT) font également partie de l'enquête.

Concepts et définitions de l'ECS

Cette enquête porte sur les conventions collectives de travail des secteurs primaire, secondaire et tertiaire. L'ECS fournit également des informations sur les avenants aux CCT (conventions complémentaires). Les documents sont répertoriés selon la Nomenclature générale des activités économiques (NOGA). L'ECS relève des données telles que le nom de la convention, le type de CCT (CCT d'association ou d'entreprise), les parties signataires, la branche économique, la date d'entrée en vigueur, la portée territoriale, le nombre de travailleurs assujettis, la présence ou non de salaires minimaux etc. Ce vaste éventail de données permet la diffusion des résultats selon divers critères de ventilation.

Méthode de calcul de l'ECS

L'ECS est une enquête bisannuelle et réalise un état des lieux au 1^{er} mars de l'année en cours. L'enquête s'effectue par questionnaire écrit auprès des parties contractantes de chaque CCT, à savoir les associations d'employeurs ou les employeurs et les syndicats ou associations de travailleurs.

Tous les résultats ainsi que les publications de l'Enquête sur les conventions collectives de travail en Suisse (ECS) sont disponibles sur le site Internet de l'Office fédéral de la statistique (OFS). Par ailleurs, des données détaillées «à la carte» peuvent également être livrées sur demande.

Concepts et définitions de l'enquête sur les conventions collectives de travail

Objet de la statistique:	CCT, CTT en Suisse
Méthode de relevé:	Enquête auprès des partenaires sociaux signataires des CCT
Population de référence:	CCT des secteurs primaire, secondaire et tertiaire selon le concept intérieur
Période de référence/ périodicité:	1 ^{er} mars, statistique bisannuelle

Critères de ventilation

- Secteurs économiques selon NOGA 2008
- Nombre de travailleurs assujettis
- Nombre de CCT

4.19 L'enquête sur les conflits collectifs du travail (KASE)

Les conflits collectifs du travail donnant lieu à des arrêts de travail font l'objet de relevés depuis 1927. Auparavant réalisée par le SECO, la statistique des conflits collectifs du travail a été reprise par l'OFS en 2012.

L'enquête sur les conflits collectifs du travail (KASE) recense les actions dues à des conflits du travail donnant lieu à une interruption du travail. Les arrêts du travail peuvent être le résultat de grèves ou de lock-out dont la responsabilité incombe soit aux travailleurs soit à l'employeur.

Les conflits du travail pris en compte dans la statistique se rapportent aux relations de travail et sont liés aux modalités et aux conditions d'emploi, entre les employeurs et les travailleurs, ou entre les travailleurs eux-mêmes.

Concepts et définitions de KASE

Le critère pour identifier une action est le conflit du travail en question. On considère comme une seule action les arrêts du travail temporaires ou continus, touchant une partie ou la totalité des travailleurs d'un établissement (ou entreprise) ou de plusieurs établissements simultanément et survenant dans l'année civile. Une action est relevée si elle dure au moins une journée et si un syndicat ou une organisation de travailleurs y est impliqué.

La statistique rend compte du nombre d'actions, du nombre d'établissements et de travailleurs impliqués et du nombre de journées de travail perdues, soit du temps de travail non effectué par les travailleurs impliqués dans des grèves ou des lock-out.

Méthode de calcul de KASE

KASE se déroule de manière continue. Une revue de presse permet d'identifier les conflits du travail. Un questionnaire est envoyé en parallèle à l'entreprise ou à l'établissement et au syndicat ou à l'organisation de travailleurs concernés. Si une action survient dans plusieurs entreprises d'une même activité économique, l'organisation patronale représentante est interrogée.

L'indicateur du nombre de journées de travail perdues se calcule en multipliant le nombre de travailleurs impliqués par la durée de l'action, mesurée elle-même en nombre de journées normales de travail.

Les résultats de l'Enquête sur les conflits collectifs du travail (KASE) sont disponibles sur le site Internet de l'Office fédéral de la statistique (OFS).

Concepts et définitions de l'enquête sur les conflits collectifs du travail

Objet de la statistique:	Conflits collectifs du travail en Suisse
Méthode de relevé:	Enquête auprès des entreprises et partenaires sociaux impliqués dans une grève ou un lock-out
Population de référence:	Entreprises (établissements) et personnes employées, selon le concept intérieur
Période de référence/ périodicité:	Année civile / Statistique annuelle

Critères de ventilation

- Nombre d'établissements impliqués
- Nombre de travailleurs impliqués
- Nombre de journées de travail perdues

Tableaux

Signes utilisés

Les signes qui accompagnent un chiffre:

p (exposant)	chiffre provisoire, p. ex. 324 ^p
r (exposant)	chiffre révisé, p. ex. 324 ^r
(chiffre)	fiabilité statistique relative, p. ex. (324)

Les signes utilisés en l'absence de chiffres:

- x non indiqué pour des raisons liées à la protection des données
- () non indiqué par manque de fiabilité statistique
- ... chiffre inconnu (pas [encore] relevé ou pas [encore] calculé)
- * non indiqué car évident ou non pertinent

Le signe «-» est utilisé pour les chiffres arrondis; il signifie zéro.

Au besoin, d'autres signes sont utilisés et expliqués dans les tableaux où ils apparaissent.

Activité professionnelle, chômage, durée de travail et évolution des salaires, de 1900 à 2019

TA 1

Année	Actifs occupés en milliers ¹	Chômeurs inscrits en milliers ²	Taux d'activité en % ³	Taux de chômage en % ²	Durée de travail en heures par semaine ⁴	Indice des salaires réels en points ⁵	Année	Actifs occupés en milliers ¹	Chômeurs inscrits en milliers 1000 ²	Taux d'activité en % ³	Taux de chômage en % ²	Durée de travail en heures par semaine ⁴	Indice des salaires réels en points ⁵
1900	1555	...	47,0	1976	3019	20,7	46,6	0,7	44,6	245,0
1910	1783	...	47,5	1977	3032	12,0	46,8	0,4	44,6	247,0
1920	1872	...	48,2	1978	3062	10,5	46,9	0,3	44,5	254,0
1930	1943	...	47,8	1979	3095	10,3	47,2	0,3	44,3	250,0
1936	...	80,6	...	4,1	1980	3166	6,3	48,2	0,2	44,1	254,0
1937	...	57,9	...	3,0	1981	3240	5,9	48,6	0,2	44,0	251,0
1938	...	52,6	...	2,7	1982	3256	13,2	48,7	0,4	43,9	253,0
1939	...	36,7	...	1,9	...	100,0	1983	3257	28,0	49,0	0,9	43,4	259,0
1940	...	14,8	...	0,8	1984	3288	35,2	49,4	1,1	43,5	258,0
1941	1992	9,1	46,7	0,5	1985	3354	30,3	49,9	1,0	43,4	259,0
1942	...	8,8	...	0,4	46,8	...	1986	3430	25,7	50,5	0,8	43,1	267,0
1943	...	6,1	...	0,3	47,2	87,0	1987	3515	24,7	51,2	0,8	42,8	268,0
1944	...	6,5	...	0,3	47,3	90,0	1988	3607	22,2	51,9	0,7	42,6	273,0
1945	...	6,5	...	0,3	47,5	94,0	1989	3704	17,5	52,2	0,6	42,4	274,0
1946	...	4,3	...	0,2	47,6	101,0	1990	3821	18,1	52,8	0,5	42,4	272,0
1947	...	3,5	...	0,2	47,8	110,0	1991	4027	39,2	56,8	1,1	42,2	277,0
1948	2378	3,0	...	0,1	47,7	113,0	1992	3973	92,3	56,5	2,5	42,1	280,0
1949	2339	8,1	...	0,4	47,3	119,0	1993	3944	163,1	56,3	4,5	42,0	278,0
1950	2309	9,6	...	0,5	47,5	121,0	1994	3922	171,0	55,5	4,7	42,0	280,0
1951	2392	3,8	...	0,2	47,7	123,0	1995	3916	153,3	55,2	4,2	42,0	279,0
1952	2437	5,3	...	0,2	47,6	121,0	1996	3905	168,6	55,6	4,7	42,0	280,0
1953	2455	5,0	...	0,2	47,6	124,0	1997	3899	188,3	55,5	5,2	42,0	280,0
1954	2482	4,3	...	0,2	47,7	126,0	1998	3951	139,7	56,0	3,9	42,0	282,0
1955	2533	2,7	...	0,1	47,6	126,0	1999	3983	98,6	55,9	2,7	41,9	280,0
1956	2606	3,0	...	0,1	47,6	129,0	2000	4022	72,0	55,6	1,8	41,9	279,0
1957	2666	2,0	...	0,1	47,4	132,0	2001	4089	67,2	56,1	1,7	41,8	284,0
1958	2644	3,4	...	0,2	46,8	135,0	2002	4118	100,5	56,3	2,5	41,8	287,0
1959	2644	2,4	...	0,1	46,5	138,0	2003	4103	145,7	56,5	3,7	41,7	289,0
1960	2717	1,2	49,3	0,1	46,2	143,0	2004	4115	153,1	56,2	3,9	41,7	289,0
1961	2844	0,6	50,0	0,0	45,9	147,0	2005	4145	148,5	56,1	3,8	41,7	289,0
1962	2954	0,6	50,4	0,0	45,6	153,0	2006	4235	131,5	56,6	3,3	41,7	289,0
1963	2999	0,8	50,0	0,0	45,6	158,0	2007	4344	109,2	57,0	2,8	41,7	292,0
1964	3046	0,3	49,9	0,0	45,5	164,0	2008	4448	101,7	57,6	2,6	41,6	290,0
1965	3025	0,3	49,2	0,0	45,1	171,0	2009	4469	146,1	57,8	3,7	41,6	298,0
1966	3014	0,3	48,7	0,0	45,0	176,0	2010	4480	152,0	56,8	3,5	41,6	298,0
1967	3030	0,3	48,3	0,0	44,8	186,0	2011	4594	122,9	57,2	2,8	41,7	301,0
1968	3048	0,3	48,1	0,0	44,8	191,0	2012	4674	126,0	57,2	2,9	41,7	305,0
1969	3098	0,2	48,1	0,0	46,1	198,0	2013	4733	136,5	57,3	3,2	41,7	308,0
1970	3143	0,1	48,3	0,0	45,9	207,0	2014	4822	136,8	57,8	3,0	41,7	311,0
1971	3199	0,1	48,3	0,0	45,4	218,0	2015	4895	142,8	57,8	3,2	41,7	315,0
1972	3243	0,1	48,3	0,0	45,3	226,0	2016	4963	149,3	58,2	3,3	41,7	319,0
1973	3277	0,1	48,4	0,0	45,1	231,0	2017	5008	143,1	58,2	3,1	41,7	318,0
1974	3273	0,2	48,3	0,0	45,0	236,0	2018	5054	118,1	58,3	2,5	41,7	317,0
1975	3108	10,2	46,9	0,3	44,7	242,0	2019	5092	106,9	58,2	2,3	41,7	319,0

¹ 1900/1910/1920/1930/1941: recensement de la population; 1948-1959: estimation; dès 1960: selon la SPAO, moyennes annuelles. À partir de 1991, définition de l'activité selon les recommandations du BIT (personnes travaillant au moins une heure par semaine).

² 1936-1982: seulement les chômeurs complets selon le SECO moyennes annuelles; à partir de 1983: chômeurs au total (chômeurs complets + chômeurs partiels), selon le SECO, moyennes annuelles.

³ 1900/1910/1920/1930/1941: selon le recensement de la population; 1960-1990: taux d'activité de la population résidente permanente selon la SPAO, moyennes annuelles; à partir de 1991 selon l'ESPA, au deuxième trimestre.

⁴ 1942-1972: heures payées (y c. heures supp.), seul. secteur secondaire; 1973-1983: heures normales de travail, trois secteurs (primaire et tertiaire seul. partiellement couverts); dès 1984: heures normales de travail, trois secteurs.

⁵ Jusqu'en 1993: à partir des résultats de l'enquête d'octobre sur les salaires et traitements. Dès 1994: à partir des données fournies par le Service de centralisation des statistiques de l'assuranceaccidents (SSAA).

Principaux indicateurs du marché du travail, total, de 2009 à 2019

TA 2.1

Total	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Activité professionnelle											
Personnes actives occupées ¹	4475	4477	4590	4660	4716	4815	4885	4945	5010	5046	5099
Taux d'activité 15 ans ²	68,2	67,0	67,3	67,2	67,3	67,8	67,9	68,3	68,3	68,4	68,4
Emplois secteurs 2 et 3 ³	4523	4563	4620	4700	4777	4814	4871	4909	4944	5048	5112
Équiv. plein temps secteurs 2 et 3 ³	3565	3598	3654	3714	3766	3794	3836	3835	3850	3925	3976
Volume annuel effectif du travail ⁴	7382	7277	7439	7494	7492	7596	7780	7892	7861	7891	7929
Volume annuel des heures supplém. ⁴	188	183	185	181	189	188	191	195	191	183	178
Volume annuel des heures d'absence ⁴	281	289	283	289	313	301	307	326	336	327	324
Durée de travail des salariés à plein temps											
Durée annuelle normale du travail ⁵	...	1933	1924	1911	1895	1894	1912	1916	1899	1891	1890
+ Durée annuelle d'heures supplém. ⁵	...	49	47	46	45	44	44	43	42	41	38
- Durée annuelle des absences ⁵	...	76	72	72	77	71	73	76	77	75	76
= Durée annuelle effective du trav. ⁵	...	1906	1899	1885	1864	1867	1884	1883	1864	1857	1853
Durée hebdo. normale du travail ⁶	41,6	41,6	41,6	41,7	41,7	41,7	41,7	41,7	41,7	41,7	41,7
Chômage et places vacantes											
Chômeurs au sens du BIT ⁷	194	205	176	184	208	218	210	223	213	226	205
Taux de chômage au sens du BIT ⁸	4,4	4,6	3,9	4,1	4,5	4,7	4,4	4,6	4,4	4,6	4,2
Demandeurs d'emploi inscrits ⁹	199	209	166	166	180	181	191	201	197	180	171
Chômeurs inscrits ⁹	140	144	110	115	126	127	133	139	134	107	97
Taux de chômage ¹⁰	3,6	3,3	2,6	2,7	2,9	2,8	3,0	3,1	2,9	2,3	2,1
Places vacantes ¹¹	49,1	56,6	64,5	55,4	57,9	59,7	53,9	54,4	60,1	73,7	79,5
Taux de places vacantes ¹²	1,1	1,2	1,4	1,2	1,2	1,2	1,1	1,1	1,2	1,4	1,5
Dynamique du marché du travail¹³											
Personnes actives au 1er janvier	4735	4775	4734	4837	4916	4994	5104	5194	5237	5268	...
+ Entrées dans la vie active	316	289	309	303	304	326	303	294	288	287	...
- Sorties de la vie active	302	273	284	277	294	276	267	281	285	279	...
+ Immigrations de pers. Actives	135	149	161	153	169	168	159	147	147	160	...
- Émigrations de pers. Actives	109	106	83	100	101	108	105	117	119	130	...
= Personnes actives au 31 déc.	4775	4834	4837	4916	4994	5104	5194	5237	5268	5306	...
Indicateurs salariaux											
Indice des salaires nominaux ¹⁴	123,4	124,5	125,6	126,7	127,6	128,6	129,1	130,0	130,5	131,1	132,3
Indice des salaires réels ¹⁴	107,0	107,2	108,0	109,6	110,7	111,5	113,2	114,5	114,4	113,8	114,5
Salaires mensuel brut standardisé ¹⁵	...	5979	...	6439	...	6427	...	6502	...	6538	...
Adaptation des salaires effectifs ¹⁶	2,6	0,7	1,6	1,1	0,7	0,8	0,8	0,4	0,5	0,9	1,1
Adaptation des salaires minimaux ¹⁶	3,2	0,7	0,3	1,4	0,6	0,7	0,7	0,7	0,8	0,5	0,8
Salariés assujettis à une CCT ¹⁷	1699	1926	...	1975	...	2066	...	2115	...
Salariés assujettis à une CCT avec dispositions normatives ¹⁷	1533	1742	...	1788	...	1878	...	1913	...
Salariés assujettis à une CCT sans dispositions normatives ¹⁷	166	184	...	187	...	189	...	202	...
Grèves et lock-out¹⁸											
Cas	3	3	7	7	11	8	13	8	11	8	4
Travailleurs impliqués ^{19,20}	159	172	1007	2869	1688	1915	13437	2181	455	16647	111
Journées de travail perdues	395	2455	2837	2554	5764	4185	13274	1004	3578	20318	1372

¹ SPAO, en milliers, au 2^e trim.
² ESPA, en %, au 2^e trim.
³ STATEM, en milliers, 2^e trim.
⁴ SVOLTA, en millions d'heures
⁵ SVOLTA, en heures/emploi
⁶ DNT, en heures/emploi
⁷ CHOM-BIT, en milliers, 2^e trim.

⁸ CHOM-BIT, en %, 2^e trim.
⁹ SECO, en milliers, au 2^e trim.
¹⁰ SECO, en %, au 2^e trim.
¹¹ STATEM, en milliers, au 2^e trim.
¹² STATEM, en %, au 2^e trim.
¹³ CMT, en milliers
¹⁴ ISS, en points, 1993=100

¹⁵ ESS, médiane en francs. 2008 et 2010: secteur privé et secteur public (Confédération) ensemble. A partir de 2012: secteur privé et secteur public (Confédération, cantons, districts, communes, corporations) ensemble
¹⁶ EAS, en %
¹⁷ ECS, en milliers

¹⁸ Grève durant au minimum 1 journée de travail
¹⁹ Nombres maximums
²⁰ Pour des raisons méthodologiques, la grève des femmes du 14 juin 2019 n'a pas été recensée

Principaux indicateurs du marché du travail, hommes, de 2009 à 2019

TA 2.2

Hommes	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Activité professionnelle											
Personnes actives occupées ¹	2444	2472	2519	2558	2585	2630	2659	2683	2733	2760	2769
Taux d'activité 15 ans+ ²	75,2	74,5	74,5	74,1	74,0	74,2	74,0	74,2	74,3	74,4	74,0
Emplois secteurs 2 et 3 ³	2491	2510	2536	2576	2607	2624	2643	2650	2662	2722	2747
Équiv. plein temps secteurs 2 et 3 ³	2203	2223	2251	2284	2307	2321	2338	2328	2329	2375	2398
Volume annuel effectif du travail ⁴	4654	4589	4679	4699	4684	4707	4812	4860	4842	4847	4862
Volume annuel des heures supplém. ⁴	128	123	126	121	126	120	122	124	125	119	113
Volume annuel des heures d'absence ⁴	180	170	164	161	174	169	168	174	183	178	176
Durée de travail des salariés à plein temps											
Durée annuelle normale du travail ⁵	...	1937	1928	1917	1900	1898	1917	1919	1903	1894	1893
Durée annuelle d'heures supplém. ⁵	...	55	54	51	51	49	49	48	48	46	42
Durée annuelle des absences ⁵	...	73	69	67	71	66	68	68	71	69	70
Durée annuelle effective du trav. ⁵	...	1919	1913	1902	1880	1881	1898	1899	1880	1871	1866
Chômage											
Chômeurs au sens du BIT ⁶	97	102	94	90	105	115	110	116	105	107	103
Taux de chômage au sens du BIT ⁷	4,1	4,3	3,9	3,7	4,3	4,6	4,3	4,5	4,0	4,1	3,9
Demandeurs d'emploi inscrits ⁸	108	112	85	87	96	97	105	110	106	94	90
Chômeurs inscrits ⁸	78	79	58	62	69	69	74	77	73	57	54
Taux de chômage ⁹	3,6	3,4	2,5	2,6	3,0	2,9	3,0	3,2	2,9	2,3	2,2
Dynamique du marché du travail¹⁰											
Personnes actives au 1 ^{er} janvier	2585	2602	2596	2646	2693	2727	2766	2814	2833	2856	...
Entrées dans la vie active	141	133	133	136	129	142	145	134	137	136	...
Sorties de la vie active	138	111	132	121	134	135	127	129	138	133	...
Immigrations de pers. actives	85	92	103	97	106	102	99	90	98	96	...
Émigrations de pers. actives	70	69	53	65	66	70	69	75	74	82	...
Personnes actives au 31 déc.	2602	2648	2646	2693	2727	2766	2814	2833	2856	2873	...
Indicateurs salariaux											
Indice des salaires nominaux ¹¹	122,5	123,4	124,5	125,5	126,5	127,3	127,7	128,5	129,0	129,6	130,7
Indice des salaires réels ¹¹	106,2	106,2	107,0	108,6	109,6	110,4	112,0	113,2	113,0	112,5	113,1
Sal. mensuel brut standardisé ¹²	...	6397	...	6840	...	6751	...	6830	...	6857	...

¹ SPAO, en milliers, au 2^e trim.² ESPA, en %, au 2^e trim.³ STATEM, en milliers, 2^e trim.⁴ SVOLTA, en millions d'heures⁵ SVOLTA, en heures/emploi⁶ CHOM-BIT, en milliers, 2^e trim.⁷ CHOM-BIT, en %, 2^e trim.⁸ SECO, en milliers, au 2^e trim.⁹ SECO, en %, au 2^e trim.¹⁰ CMT, en milliers¹¹ ISS, en points, 1993=100¹² ESS, médiane en francs. 2008 et 2010: secteur privé et secteur public (Confédération) ensemble. A partir de 2012: secteur privé et secteur public (Confédération, cantons, districts, communes, corporations) ensemble

Principaux indicateurs du marché du travail, femmes, de 2009 à 2019

TA 2.3

Femmes	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Activité professionnelle											
Personnes actives occupées ¹	2030	2006	2071	2102	2131	2185	2226	2263	2278	2285	2330
Taux d'activité 15 ans+ ²	61,6	59,8	60,4	60,7	61,0	61,6	62,0	62,6	62,4	62,6	63,0
Emplois secteurs 2 et 3 ³	2033	2053	2085	2124	2170	2190	2228	2259	2283	2326	2365
Équiv. plein temps secteurs 2 et 3 ³	1362	1376	1403	1430	1459	1473	1498	1506	1521	1550	1578
Volume annuel effectif du travail ⁴	2724	2687	2760	2795	2809	2889	2968	3032	3019	3044	3066
Volume annuel des heures supplém. ⁴	62	60	58	60	62	68	69	71	66	64	64
Volume annuel des heures d'absence ⁴	136	119	119	128	139	131	139	152	154	149	148
Durée de travail des salariés à plein temps											
Durée annuelle normale du travail ⁵	...	1925	1912	1896	1884	1884	1899	1907	1890	1882	1883
Durée annuelle d'heures supplém. ⁵	...	33	30	31	29	31	33	31	27	28	27
Durée annuelle des absences ⁵	...	86	81	86	90	84	85	95	92	88	91
Durée annuelle effective du trav. ⁵	...	1871	1861	1841	1822	1830	1847	1843	1825	1822	1819
Chômage											
Chômeurs au sens du BIT ⁶	97	103	82	94	102	103	100	107	108	119	102
Taux de chômage au sens du BIT ⁷	4,8	5,1	4,0	4,5	4,8	4,8	4,6	4,8	4,8	5,2	4,4
Demandeurs d'emploi inscrits ⁸	91	97	81	79	84	84	87	91	91	86	81
Chômeurs inscrits ⁸	62	66	53	53	57	57	59	62	61	49	44
Taux de chômage ⁹	3,6	3,3	2,7	2,7	2,9	2,8	2,9	3,0	2,8	2,3	2
Dynamique du marché du travail¹⁰											
Personnes actives au 1er janvier	2150	2173	2138	2191	2223	2267	2338	2380	2404	2412	...
Entrées dans la vie active	175	156	176	167	175	184	158	161	151	152	...
Sorties de la vie active	163	162	151	156	160	140	141	152	147	146	...
Immigrations de pers. actives	50	56	58	56	63	66	61	58	49	64	...
Émigrations de pers. actives	39	37	30	35	35	38	36	42	46	48	...
Personnes actives au 31 déc.	2173	2186	2191	2223	2267	2338	2380	2404	2412	2433	...
Indicateurs salariaux											
Indice des salaires nominaux ¹¹	126,1	127,4	128,7	129,9	130,8	132,1	132,7	133,9	134,4	135,0	136,3
Indice des salaires réels ¹¹	109,3	109,8	110,5	112,4	113,4	114,5	116,4	117,9	117,7	117,2	117,9
Sal. mensuel brut standardisé ¹²	...	5221	...	5080	...	5907	...	6011	...	6067	...

¹ SPAO, en milliers, au 2^e trim.
² ESPA, en %, au 2^e trim.
³ STATEM, en milliers, 2^e trim.
⁴ SVOLTA, en millions d'heures
⁵ SVOLTA, en heures/emploi
⁶ CHOM-BIT, en milliers, 2^e trim.

⁷ CHOM-BIT, en %, 2^e trim.
⁸ SECO, en milliers, au 2^e trim.
⁹ SECO, en %, au 2^e trim.
¹⁰ CMT, en milliers
¹¹ ISS, en points, 1993=100
¹² ESS, médiane en francs. 2008 et 2010: secteur privé et secteur public (Confédération) ensemble. À partir de 2012: secteur privé et secteur public (Confédération, cantons, districts, communes, corporations) ensemble

Principaux indicateurs du marché du travail, Suisses, de 2009 à 2019

TA 2.4

Suisses	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Activité professionnelle											
Personnes actives occupées ¹	3263	3268	3309	3326	3341	3371	3398	3430	3456	3478	3489
Taux d'activité 15 ans+ ²	66,4	65,6	65,6	65,3	65,4	65,7	65,7	66,1	66,0	66,1	65,9
Emplois secteurs 2 et 3 ³
Équiv. plein temps secteurs 2 et 3 ³
Volume annuel effectif du travail ⁴	5226	5209	5245	5236	5174	5175	5276	5342	5281	5282	5272
Volume annuel des heures supplém. ⁴	137	13 560	13 358	60 128	13 362	13 368	69 132	13 671	13 466	12 764	12 264
Volume annuel des heures d'absence ⁴	226	206	202	198	220	209	208	215	222	216	210
Durée de travail des salariés à plein temps											
Durée annuelle normale du travail ⁵	...	1930	1920	1907	1891	1890	1908	1911	1893	1886	1884
Durée annuelle d'heures supplém. ⁵	...	5133	4830	4731	4529	4631	4633	4531	4427	4228	3927
Durée annuelle des absences ⁵	...	086	7681	7286	7990	7584	785	7495	7792	7688	7491
Durée annuelle effective du trav. ⁵	...	1901	1892	1882	1857	1861	1878	1881	1860	1852	1848
Chômage											
Chômeurs au sens du BIT ⁶	117	118	101	102	111	118	109	119	112	111	108
Taux de chômage au sens du BIT ⁷	3,4	3,5	3,0	3,0	3,2	3,4	3,1	3,3	3,1	3,1	3,0
Demandeurs d'emploi inscrits ⁸	113	119	94	92	97	98	102	107	106	97	91
Chômeurs inscrits ⁸	80	82	63	64	69	69	72	75	73	59	53
Taux de chômage ⁹	2,6	2,5	1,9	1,9	2,1	2,1	2,2	2,3	2,2	1,7	1,6
Dynamique du marché du travail¹⁰											
Personnes actives au 1er janvier	3443	3461	3401	3435	3458	3466	3528	3558	3584	3597	...
Entrées dans la vie active	245	219	239	228	228	252	228	219	215	208	...
Sorties de la vie active	247	224	225	221	239	210	222	217	223	227	...
Immigrations de pers. actives	15	15	13	12	13	15	14	12	13	13	...
Émigrations de pers. actives	19	18	16	16	15	15	16	17	18	18	...
Personnes actives au 31 déc.	25	23	22	20	20	21	26	28	27	24	...
= Personnes actives au 31 déc.	3461	3476	3435	3458	3466	3528	3558	3584	3597	3596	...
Indicateurs salariaux											
Indice des salaires nominaux ¹¹
Indice des salaires réels ¹¹
Sal. mensuel brut standardisé ¹²	...	6217	...	6720	...	6713	...	6808	...	6873	...

¹ SPAO, en milliers, au 2^e trim.² ESPA, en %, au 2^e trim.³ STATEM, en milliers, 2^e trim.⁴ SVOLTA, en millions d'heures⁵ SVOLTA, en heures/emploi⁶ DNT, en heures/emploi⁷ Stat. du chômage au sens du BIT, en milliers, 2^e trim.⁸ Idem⁷, en %⁹ SECO, en milliers, au 2^e trim.¹⁰ SECO, en %, au 2^e trim.¹¹ CMT, en milliers, cf. T28¹² ISS, en points, 1993=100¹³ ESS, médiane en francs. 2008 et 2010: secteur privé et secteur public (Confédération) ensemble. À partir de 2012: secteur privé et secteur public (Confédération, cantons, districts, communes, corporations) ensemble

Principaux indicateurs du marché du travail, étrangers, 2009 de à 2019

TA 2.5

Étrangers	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Activité professionnelle											
Personnes actives occupées ¹	1211	1209	1280	1334	1375	1444	1487	1516	1554	1568	1611
Taux d'activité 15 ans+ ²	74,9	72,1	73,4	74,0	73,8	74,6	74,9	75,3	75,5	75,7	76,3
Emplois secteurs 2 et 3 ³
Équiv. plein temps secteurs 2 et 3 ³
Volume annuel effectif du travail ⁴	2152	2067	2194	2258	2318	2421	2504	2550	2580	2609	2656
Volume annuel des heures supplém. ⁴	53	48	52	53	56	55	59	59	57	57	55
Volume annuel des heures d'absence ⁴	90	83	81	91	93	92	99	112	114	110	114
Durée de travail des salariés à plein temps											
Durée annuelle normale du travail ⁵	...	1940	1931	1918	1903	1901	1919	1924	1908	1897	1900
+ Durée annuelle d'heures supplém. ⁵	...	44	45	44	45	40	42	41	39	40	37
- Durée annuelle des absences ⁵	...	70	67	73	72	66	68	78	77	73	78
= Durée annuelle effective du trav. ⁵	...	1914	1910	1889	1876	1875	1892	1886	1870	1864	1859
Chômage et places vacantes											
Chômeurs au sens du BIT ⁷	77	87	75	82	97	100	101	104	102	115	97
Taux de chômage au sens du BIT ⁸	7,6	8,5	7,1	7,4	8,5	8,4	8,2	8,2	7,9	8,8	7,3
Demandeurs d'emploi inscrits ⁹	86	90	72	75	82	83	89	94	91	83	80
Chômeurs inscrits ⁹	61	62	48	51	58	57	61	64	61	48	45
Taux de chômage ¹⁰	6,8	5,9	4,6	4,9	5,5	5,0	5,3	5,5	4,8	3,8	3,6
Dynamique du marché du travail¹¹											
Personnes actives au 1er janvier	1293	1314	1333	1403	1458	1528	1575	1635	1653	1671	...
Entrées dans la vie active	69	69	68	74	76	72	74	74	72	78	...
Sorties de la vie active	52	47	57	54	54	64	44	63	59	49	...
Immigrations de pers. actives	120	134	148	141	156	153	145	135	134	147	...
Émigrations de pers. actives.	90	88	67	84	86	93	89	100	101	112	...
Naturalisations de pers. actives	26	23	22	21	21	21	25	28	27	25	...
Personnes actives au 31 déc.	1314	1359	1403	1458	1528	1575	1635	1653	1671	1710	...
Indicateurs salariaux											
Indice des salaires nominaux ¹²
Indice des salaires réels ¹²
Sal. mensuel brut standardisé ¹³	...	5506,0	...	5797,0	...	5833	...	5893	...	5886	...

¹ SPAO, en milliers, au 2^e trim.² ESPA, en %, au 2^e trim.³ STATEM, en milliers, 2^e trim.⁴ SVOLTA, en millions d'heures⁵ SVOLTA, en heures/emploi⁶ DNT, en heures/emploi⁷ Stat. du chômage au sens du BIT, en milliers, 2^e trim.⁸ Idem⁷, en %⁹ SECO, en milliers, au 2^e trim.¹⁰ SECO, en %, au 2^e trim.¹¹ CMT, en milliers, cf. T 28¹² ISS, en points, 1993=100¹³ ESS, médiane en francs. 2008 et 2010: secteur privé et secteur public (Confédération) ensemble. A partir de 2012: secteur privé et secteur public (Confédération, cantons, districts, communes, corporations) ensemble

Indicateurs du marché du travail en comparaison internationale, UE et pays de l'AELE, taux d'activité standardisé, taux d'activité par âge, part du temps partiel, 4^e trimestre 2019, ESPA/EUROSTAT¹

TA 3.1

	Taux d'activité standardisé (15 ans et +), en %			Taux d'activité par âge, en %				Part du temps partiel, en %		
	Total	Hommes	Femmes	15-64 ans	15-24 ans	25-49 ans	50-64 ans	Total	Hommes	Femmes
Suisse	68,1	73,4	63,0	84,4	67,9	91,2	81,2	39,8	19,8	62,4
UE/AELE										
UE-28	58,3	64,6	52,3	74,2	41,7	86,6	71,0	20,1	9,9	31,9
UE-15	58,6	64,4	53,2	74,8	43,8	86,6	72,4	23,5	11,4	37,5
Belgique	54,2	58,8	49,7	68,9	31,4	85,2	63,6	25,7	11,5	41,6
Bulgarie	56,4	63,8	49,6	73,0	24,4	85,5	72,9	1,9	1,8	2,1
République tchèque	60,3	68,5	52,5	76,9	29,4	88,3	77,4	7,4	3,9	11,7
Danemark	62,5	67,1	58,1	79,4	61,4	86,6	79,2	24,9	16,4	34,5
Allemagne	62,6	68,2	57,2	79,5	52,1	88,0	80,2	28,1	11,8	46,9
Estonie	64,1	70,7	58,5	79,5	43,6	88,5	80,6	13,0	8,3	17,8
Irlande	62,7	69,0	56,6	73,6	46,6	84,6	70,7	20,9	11,9	31,4
Grèce	51,6	59,9	43,9	68,0	22,3	86,3	60,7	9,5	6,0	14,2
Espagne	58,0	63,4	52,9	73,9	32,2	88,0	70,5	14,7	7,0	23,8
France	55,5	59,8	51,6	72,0	36,9	88,1	67,4	18,2	8,3	28,5
Croatie	51,3	57,5	45,6	67,1	33,9	86,4	55,1	5,1	(3,5)	6,9
Italie	49,9	59,1	41,4	65,8	26,0	78,4	65,2	19,2	9,0	33,3
Chypre	62,9	68,8	57,6	75,9	39,1	89,3	70,5	11,1	7,3	15,3
Lettonie	61,3	68,0	55,9	77,5	37,3	88,5	77,1	9,4	6,4	12,3
Lituanie	62,2	67,8	57,5	78,4	37,4	90,9	78,7	7,2	5,3	9,0
Luxembourg	60,7	65,2	56,1	72,0	32,0	90,6	59,4	17,1	6,4	29,6
Hongrie	57,1	66,4	48,8	72,8	32,5	86,6	69,0	5,1	3,1	7,5
Malte	62,0	71,5	52,0	76,6	58,0	88,5	62,5	13,9	8,1	22,4
Pays-Bas	64,9	70,0	60,0	81,0	70,3	88,0	76,9	51,1	29,8	75,4
Autriche	61,4	67,1	55,9	77,1	57,0	89,3	67,8	28,1	10,7	47,9
Pologne	56,0	65,2	47,6	70,6	34,9	86,1	59,6	6,7	4,0	10,1
Portugal	59,3	64,3	55,0	75,8	34,6	91,4	72,6	10,2	8,0	12,4
Roumanie	55,1	65,8	45,2	68,8	29,9	84,9	60,8	6,9	6,9	6,9
Slovénie	57,5	61,5	53,6	74,6	33,8	93,0	63,2	8,8	5,2	13,0
Slovaquie	59,8	67,6	52,5	72,7	29,8	85,9	69,8	5,2	3,4	7,4
Finlande	58,7	62,3	55,3	77,4	47,2	87,4	78,0	17,6	12,3	23,3
Suède	65,8	69,0	62,5	82,1	50,7	91,0	85,2	25,3	16,1	35,5
Royaume-Uni	63,3	68,2	58,7	78,4	57,3	87,8	74,6	25,7	12,7	40,2
Islande	79,9	83,2	76,3	85,7	71,3	91,6	83,3	23,7	12,1	37,1
Norvège	64,2	66,5	61,7	78,3	55,7	86,5	78,1	26,7	16,4	38,4

¹ Base de données Eurostat (état: avril 2020)

Indicateurs du marché du travail en comparaison internationale, UE et pays de l'AELE, actifs occupés selon le secteur économique, part d'indépendants et actifs occupés selon le niveau de formation, au 4^e trimestre 2019, ESPA/EUROSTAT¹

TA 3.2

	Part d'actifs occupés selon le secteur économique ² , en %			Part d'indépendants, en %	Actifs occupés 25-74 ans selon le niveau de formation ³ , en %		
	Secteur primaire	Secteur secondaire	Secteur tertiaire		Sans formation postobligatoire	Degré secondaire II	Degré tertiaire
Suisse	2,6	20,4	77,0	12,4	8,7	44,7	46,7
UE/AELE							
UE-28	3,9	24,0	72,2	14,3	16,2	45,7	38,1
UE-15	2,6	22,0	75,5	14,1	18,2	42,2	39,6
Belgique	0,9	20,6	78,5	13,0	13,8	38,6	47,6
Bulgarie	6,6	30,3	63,1	10,1	11,6	56,7	31,7
République tchèque	2,6	37,4	60,0	16,1	4,3	70,3	25,4
Danemark	2,4	18,6	79,0	8,0	14,6	42,2	43,2
Allemagne	1,2	26,9	71,9	9,3	10,2	56,2	33,6
Estonie	3,0	28,2	68,8	10,2	7,2	47,8	45,0
Irlande	4,5	18,4	77,1	14,0	12,3	35,6	52,1
Grèce	11,4	15,4	73,2	28,7	18,8	44,2	37,1
Espagne	4,0	20,3	75,8	15,2	31,8	23,2	45,0
France	2,6	20,3	77,1	12,1	14,2	41,7	44,2
Croatie	5,5	27,7	66,7	10,4	8,6	61,4	30,0
Italie	4,2	26,0	69,8	21,4	30,3	45,3	24,4
Chypre	2,7	18,9	78,4	12,9	15,3	36,8	47,9
Lettonie	7,5	24,1	68,3	10,7	6,8	50,8	42,4
Lituanie	5,5	26,3	68,2	11,0	2,7	48,6	48,7
Luxembourg	(0,8)	9,6	89,6	8,2	16,5	29,9	53,6
Hongrie	4,8	32,3	63,0	11,1	10,7	60,9	28,5
Malte	(1,0)	18,6	80,4	15,5	39,2	28,5	32,3
Pays-Bas	2,1	16,2	81,8	16,4	16,1	39,5	44,4
Autriche	3,6	25,0	71,4	11,2	10,5	51,8	37,7
Pologne	9,2	32,2	58,6	17,7	4,5	57,6	37,9
Portugal	5,0	24,7	70,2	16,4	43,7	27,3	28,9
Roumanie	20,6	30,3	49,1	16,8	17,9	59,9	22,2
Slovénie	3,5	34,5	62,0	10,8	7,1	53,8	39,1
Slovaquie	2,9	36,1	61,0	14,8	4,4	67,0	28,6
Finlande	3,7	21,2	75,1	13,4	7,4	42,8	49,8
Suède	1,7	18,2	80,0	9,5	10,8	42,1	47,1
Royaume-Uni	1,0	17,9	81,1	15,3	15,2	36,4	48,4
Islande	4,3	17,2	78,5	11,6	18,5	33,6	47,9
Norvège	2,0	19,4	78,5	6,1	12,4	38,9	48,7

¹ Base de données Eurostat (état: avril 2020)

² NACE Rév. 2; Suisse: moyenne annuelle 2019

³ selon la nomenclature internationale CITE (Classification Internationale Type de l'Education).

Indicateurs du marché du travail en comparaison internationale, UE et pays de l'AELE, taux de chômage, chômeurs de longue durée et jeunes chômeurs au sens du BIT, salaires annuels, 4e trimestre 2019, ESPA/EUROSTAT¹/ESS

TA 3.3

	Taux de chômage BIT en %			Jeunes chômeurs BIT (15-24 ans) en %	Chômeurs de longue durée BIT en %	Salaire annuel brut moyen pour un emploi à plein temps ² , en euro, 2014	Salaire annuel brut moyen pour un emploi à plein temps ² , en PAS, 2014 ³
	Total	Hommes	Femmes				
Suisse	3,9	3,7	4,1	7,7	34,6	71 694	48 159
UE/AELE							
UE-28	6,2	5,9	6,4	14,0	40,2	33 794	33 794
UE-15	6,8	6,5	7,1	14,4	40,9	-	-
Belgique	5,2	5,7	4,6	14,6	42,5	47 264	43 483
Bulgarie	4,1	4,4	3,8	9,1	53,0	5 795	12 107
République tchèque	2,0	1,8	2,3	5,3	28,6	12 734	19 991
Danemark	4,9	4,7	5,2	9,6	18,7	57 723	41 485
Allemagne	3,1	3,5	2,6	5,1	36,6	41 445	40 839
Estonie	4,1	3,8	4,5	(8,5)	(18,0)	14 057	18 590
Irlande	4,5	4,7	4,3	9,6	36,7	44 700	36 558
Grèce	16,8	13,9	20,5	34,0	72,0	22 511	26 350
Espagne	13,8	12,2	15,6	30,5	37,1	27 346	29 624
France	8,4	8,5	8,3	21,1	39,7	38 162	35 436
Croatie	7,2	7,3	7,0	(21,6)	32,7	12 817	19 397
Italie	9,9	8,8	11,5	29,4	56,7	34 938	33 944
Chypre	6,4	5,8	7,0	16,0	30,4	23 541	26 136
Lettonie	6,0	6,4	5,5	10,1	31,1	11 481	16 372
Lituanie	6,4	7,4	5,4	14,3	32,4	8 944	14 261
Luxembourg	5,8	5,7	5,9	(16,4)	(18,9)	56 675	47 059
Hongrie	3,3	3,2	3,5	12,2	27,5	10 556	18 348
Malte	3,2	3,1	3,4	(8,5)	43,0	21 420	26 483
Pays-Bas	3,3	3,4	3,2	6,9	29,7	43 188	39 326
Autriche	4,2	4,3	4,1	8,3	25,5	42 538	40 200
Pologne	2,9	2,6	3,2	7,9	22,7	11 733	21 013
Portugal	6,8	6,0	7,5	19,5	42,1	16 425	20 089
Roumanie	3,9	4,5	3,2	18,5	40,5	6 701	12 611
Slovénie	4,0	3,5	4,6	(8,7)	43,2	22 341	27 361
Slovaquie	5,6	5,3	6,0	17,1	58,9	12 495	18 428
Finlande	6,0	6,5	5,5	13,9	21,0	46 813	38 277
Suède	6,3	6,3	6,3	17,1	16,4	47 684	37 977
Royaume-Uni	3,6	3,8	3,5	10,8	23,1	40 784	33 569
Islande	3,2	3,5	2,9	9,2	...	47 323	40 097
Norvège	3,7	4,2	3,2	9,2	25,3	60 229	41 123

¹ Base de données Eurostat (état: mars/avril 2019)

² Entreprises de 10 employés ou plus dans l'industrie et les services marchands (sections B à N de la NACE Rév.2). Les montants sont calculés à partir des salaires des employés à plein temps et des employés à temps partiel (recalculés sur la base d'un taux d'occupation de 100%).

³ Les revenus exprimés en PAS (Pouvoir d'achat standard) suppriment les effets des différences de niveaux de prix entre les pays.

Programme des publications de l'OFS

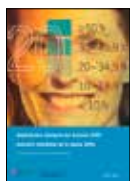
En tant que service statistique central de la Confédération, l'Office fédéral de la statistique (OFS) a pour tâche de rendre les informations statistiques accessibles à un large public. Il utilise plusieurs moyens et canaux pour diffuser ses informations statistiques par thème.

Les domaines statistiques

- 00 Bases statistiques et généralités
- 01 Population
- 02 Espace et environnement
- 03 Travail et rémunération
- 04 Économie nationale
- 05 Prix
- 06 Industrie et services
- 07 Agriculture et sylviculture
- 08 Énergie
- 09 Construction et logement
- 10 Tourisme
- 11 Mobilité et transports
- 12 Monnaie, banques, assurances
- 13 Sécurité sociale
- 14 Santé
- 15 Éducation et science
- 16 Culture, médias, société de l'information, sport
- 17 Politique
- 18 Administration et finances publiques
- 19 Criminalité et droit pénal
- 20 Situation économique et sociale de la population
- 21 Développement durable, disparités régionales et internationales

Les principales publications générales

L'Annuaire statistique de la Suisse



L'Annuaire statistique de la Suisse de l'OFS constitue depuis 1891 l'ouvrage de référence de la statistique suisse. Il englobe les principaux résultats statistiques concernant la population, la société, l'État, l'économie et l'environnement de la Suisse.

Le Mémento statistique de la Suisse



Le mémento statistique résume de manière concise et attrayante les principaux chiffres de l'année. Cette publication gratuite de 52 pages au format A6/5 est disponible en cinq langues (français, allemand, italien, romanche et anglais).

Le site Internet de l'OFS: www.statistique.ch

Le portail «Statistique suisse» est un outil moderne et attrayant vous permettant d'accéder aux informations statistiques actuelles. Nous attirons ci-après votre attention sur les offres les plus prisées.

La banque de données des publications pour des informations détaillées

Presque tous les documents publiés par l'OFS sont disponibles gratuitement sous forme électronique sur le portail Statistique suisse (www.statistique.ch). Pour obtenir des publications imprimées, vous pouvez passer commande par téléphone (058 463 60 60) ou par e-mail (order@bfs.admin.ch).
www.statistique.ch → Trouver des statistiques → Catalogues et banques de données → Publications

Vous souhaitez être parmi les premiers informés?



Abonnez-vous à un Newsmail et vous recevrez par e-mail des informations sur les résultats les plus récents et les activités actuelles concernant le thème de votre choix.
www.news-stat.admin.ch

STAT-TAB: la banque de données statistiques interactive



La banque de données statistiques interactive vous permet d'accéder simplement aux résultats statistiques dont vous avez besoin et de les télécharger dans différents formats.
www.stattab.bfs.admin.ch

Statatlas Suisse: la banque de données régionale avec ses cartes interactives



L'atlas statistique de la Suisse, qui compte plus de 4500 cartes, est un outil moderne donnant une vue d'ensemble des thématiques régionales traitées en Suisse dans les différents domaines de la statistique publique.
www.statatlas-suisse.admin.ch

Pour plus d'informations

Centre d'information statistique

058 463 60 11, info@bfs.admin.ch

La publication «Indicateurs du marché du travail» fournit des repères parmi la vaste gamme des données sur l'emploi. L'information y est structurée de manière à procurer une vue d'ensemble du marché suisse du travail et des statistiques qui s'y rapportent. Parmi les domaines traités, on trouve l'activité professionnelle, les heures de travail, le chômage, les places vacantes, les aspects dynamiques du marché du travail, la structure et l'évolution des salaires et la comparaison de certains indicateurs avec ceux d'autres pays.

Après une première partie consacrée aux résultats commentés pour la période 2014–2020, cette publication passe en revue les définitions des principaux indicateurs du marché du travail. Un chapitre spécifique décrit ensuite les aspects méthodologiques des différentes sources statistiques. Enfin, la dernière partie de cet ouvrage est constituée de divers tableaux présentant en détail les résultats des différentes statistiques du marché du travail.

Imprimés

www.statistique.ch
Office fédéral de la statistique,
CH-2010 Neuchâtel,
order@bfs.admin.ch,
tél. 058 463 60 60

En ligne

www.statistique.ch

Numéro OFS

206-2002

ISBN

978-3-303-03299-2

La statistique www.la-statistique-compte.ch
compte pour vous.